...ard · Histoire de Différents Cultes d'une Contrée Bourguignonne · 1851

HISTOIRE

DE

DIFFÉRENTS CULTES,

SUPERSTITIONS ET PRATIQUES MYSTÉRIEUSES

D'UNE CONTRÉE BOURGUIGNONNE.

PAR MIGNARD,

MEMBRE DE QUELQUES SOCIÉTÉS SAVANTES.

DIJON,

DOUILLIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DES GODRANS, 41.

1851.

HISTORIQUE

D'UN

TEMPLE DÉDIÉ A APOLLON,

PRES D'ESSAROIS (COTE-D'OR).

PAR **MIGNARD**, MEMBRE DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR.

Le principe de l'eau était le plus grand pivot de la religion des druides.
(*Mem. de la Societe des Antiq. de France*, t. 2, p. 360.)

SOMMAIRE.

Aspect des lieux. Fouilles. Deux époques sont manifestes d'après les monuments qui proviennent de ces fouilles.

Epoque gauloise. Symbole du poculum. Ossements de sanglier. Dénomination de lieux et autres caractères attestant qu'Essarois était une bourgade gauloise importante. Médailles. Inscription curieuse. Dissertation sur son origine et sur son interprétation.

Epoque gallo-romaine. Edifices annonçant un sanctuaire, des portiques et des thermes. Sacella ou chapelles séparées. Vases et leur destination. Principale inscription relative à la divinité du temple qui était consacré dans cette contrée, et interprétation de cette inscription. Apollon était la divinité invoquée aux sources de la Cave. Description des *ex-voto* trouvés aux fouilles. Différences caractéristiques entre quelques monuments des sources de la Seine et des sources de la Cave. Médailles. Destruction du temple et des édifices par les barbares. Voie romaine secondaire passant à Essarois, et aboutissant au sud à la voie Agrippa, et au nord à la voie d'Auxerre à Langres. Epoque réelle du triomphe du christianisme dans la contrée.

Troisième époque. Exposé de pratiques mystérieuses au moyen âge, dans la même contrée.

ASPECT DES LIEUX.

En partant d'Essarois et en se dirigeant de l'est à l'ouest, on remarque un petit vallon formé par l'aplanissement de plusieurs coteaux

calcaires, se prolongeant l'espace d'environ deux kilomètres, jusqu'à la lisière du bois, où l'eau tombe en cascades. Si, de ce point de l'ellipse qu'on a parcourue, on se retourne pour regarder le village, on s'aperçoit que ces lieux sont un véritable cirque découpé par la nature et dominé par un amphithéâtre de collines. Cette position a sans doute valu à la contrée, et, par suite, à la source même, le nom de *la Cave* (1), qu'elles portent l'une et l'autre de temps immémorial.

Cette dénomination est loin d'être moderne, et la moindre antiquité qu'on puisse lui supposer, c'est l'époque gallo-romaine. Toutefois, on a lieu de la croire plus ancienne encore, quand on considère les fortes empreintes que l'époque gauloise a laissées dans ce pays. Décrivons d'abord les lieux, puis ces deux époques en question ressortiront elles-mêmes des monuments et de la discussion.

Le lieu de la cascade se nomme *la Tuffière*. Cette dénomination vient de ce que l'eau de la source, contenant une multitude de parcelles calcaires en dissolution, les dépose, à son premier contact avec l'air, sur tous les corps qu'elle baigne : aussi voit-on la mousse, le bois et les feuilles s'incruster, comme à vue d'œil, dans le ravin creusé par cette chute d'eau.

A moins de 100 mètres de cette petite cataracte séculaire, et au tiers de la colline, qui est assez escarpée, on rencontre la principale source : elle ne sort pas d'un palais, comme la Douix, au pied de la forteresse des ducs de Bourgogne, à Châtillon; mais elle s'échappe d'une simple demeure cachée au fond de la verdure. Quoi qu'il en soit, des mains mystérieuses ont semé son domaine de graves et intéressants souvenirs.

(1) Les Romains appelaient *cavea* l'amphithéâtre divisé par des marches ou gradins; car les amphithéâtres primitifs n'étaient que de vastes fossés oblongs creusés dans la terre et environnés de gradins en gazon. (Voir Batissier, *Éléments d'Archéologie*, p. 218 et 252.)

Mais le verbe celto-breton *kava* ou *gava*, dont les Celtes se servaient avant les Romains, et dont on fait encore usage en Armorique, signifie creuser, miner, etc. (Voir le *Dictionnaire celto-breton* de Legonidec, au mot *Kava*.)

Les premiers indices de l'intérêt archéologique qui recommande ces lieux, remontent déjà à une époque éloignée. Ainsi, en 1789, on y découvrait un coffre en pierre, revêtu de lettres ou caractères singuliers et inexplicables. Ce coffre a eu sa célébrité ; car toute l'Allemagne savante s'en est occupée, et il a fourni au chevalier de Hammer, de Vienne, le sujet d'un ouvrage qui a été traduit en français par M. Reinaud (1).

Ce même coffre a été, pendant un temps, l'un des objets les plus curieux du cabinet de M. le duc de Blacas. Il est fâcheux qu'on en ait perdu la trace : car il y aurait eu le plus grand intérêt à comparer les caractères dont il est revêtu (2), avec d'autres caractères non moins bizarres dont je suis venu à bout de prendre l'empreinte sur une marche d'escalier du château d'Essarois. Ces caractères donnaient perpétuellement à deviser aux nombreux visiteurs de M[me] la comtesse Victorine de Chastenay, mais l'idée n'était pas venue jusqu'ici d'estamper cette inscription.

FOUILLES.

Cette précieuse trouvaille du *coffre cabalistique*, comme on l'appelle encore au château d'Essarois, avait donné l'éveil. Toutefois, les temps de révolution ayant paralysé toute préoccupation scientifique, ce ne fut que beaucoup plus tard qu'on y revint, à Essarois comme ailleurs.

En 1803, M. Hugard, qui habite Essarois, où il remplissait, il y a peu d'années, les fonctions de maire, trouva un bras de statue dans

(1) Je dois cette communication et quelques autres à l'extrême obligeance de M. Bourée, bibliothécaire de la ville de Châtillon et membre correspondant de la Commission d'antiquités. Je me plais ici à rendre hommage à l'empressement et au désintéressement avec lequel M. Bourée se met toujours au service de la science, et favorise le zèle de toutes les personnes qui s'adressent à lui. Je dois aussi quelques utiles renseignements à M. Lapérouse, président du tribunal civil de Châtillon. Il a beaucoup concouru, avec M. Gustave Lapérouse, son fils, et avec M. Bourée, à donner une impulsion éclairée aux fouilles d'Essarois. D'autre part encore, ces fouilles ont été pratiquées avec la plus grande intelligence par M. Baudoux.

(2) Voir l'appendice qui est à la suite de cet historique.

le ruisseau qui descend de la colline. En 1805, les eaux mirent à sec, dans le voisinage de la source, un buste de femme (1), qui passa dans l'opinion des habitants pour la divinité à laquelle ces eaux étaient consacrées. On fouilla dans le pourtour de la source, et on trouva des aqueducs en pierre, enfouis dans le sable du ruisseau à quelques mètres de son origine. Ces aqueducs sont là, engravés depuis des siècles, et sont des témoins irréfragables que l'eau était forcée d'obéir à une direction calculée. Une large pierre de taille, encore solidement suspendue au point où tombe la cascade, servait incontestablement d'appui à ces aqueducs.

Enfin, dans l'automne de 1835, comme l'on pratiquait des tranchées pour faciliter l'écoulement du ruisseau et dessécher un marais au pied de la cascade, on fut assez heureux pour rencontrer des fondations d'édifice. Or ce marais était précisément le lieu qui recouvrait tout le trésor historique dont les gravures jointes à ce texte ne sont qu'une faible partie (2).

Mme Victorine de Chastenay, si distinguée dans les lettres et la philosophie de l'histoire, était loin de demeurer étrangère à une question d'archéologie qui était débattue aux portes de son château. Elle voulut entreprendre à ses frais des travaux réguliers, et loua les terrains situés dans le pourtour de ces premières fondations, afin de n'être point troublée dans les fouilles qu'elle fit poursuivre avec une rare et persévérante sagacité. Cette prévision était sage ; car les villageois, qui croient toujours aux trésors cachés, ne laissaient point dépasser les strictes limites des concessions ; ils y faisaient une garde gênante et glanaient après les travailleurs. Aussi plusieurs maisons d'Essarois sont-elles ornées, jusque sur les toits, de bustes qu'on nomme dans le pays *les saints de la Cave.*

(1) Ce buste était en si mauvais état, qu'on ne l'a point reproduit par le dessin.

(2) Mme de Chastenay, après avoir amassé peu à peu, dans un pavillon de son château d'Essarois, un musée complet de figures en pierre, a fait don de ce cabinet intéressant à la bibliothèque de Châtillon, où le bibliothécaire, M. Bourée, les a groupées avec infiniment de goût.

Les fouilles entreprises par M[me] de Chastenay furent très-fructueuses, et mirent successivement à nu tout le système de fondations qu'on a fidèlement retracé au plan (1); bien plus encore, ces fouilles firent rencontrer une foule de monuments, au milieu de la diversité desquels on distingue *deux époques.*

ÉPOQUE GAULOISE.

Les plus anciens témoignages du culte des eaux de cette contrée sont les quelques statues de bois grossièrement façonnées qu'on a retirées des fouilles. L'une d'elles surtout (de 1 mètre 53 cent. de haut), est remarquable en ce qu'elle révèle un des premiers essais de la sculpture chez les Gaulois. C'est un long spécimen de statue sans bras; et, pour marquer les jambes, on a scié, coupé ou tailladé le bois en l'arrondissant, mais sans lui donner la moindre forme finie. Une boule oblongue et certaines saillies pour les joues, indiquent la tête. Un grand compas, dont les branches seraient un peu ouvertes, serait seul capable de donner une idée de ce singulier monument. On peut le voir au cabinet de la commission, où je l'ai déposé.

Entre ce soliveau dégrossi et une autre statue de bois plus petite (planche 8, f. 12), qu'on peut voir aussi au musée archéologique de Dijon, il y a déjà progrès, et, sans les ravages de la carbonisation et de l'action de l'air qui effrite, pour ainsi dire, le bois de chêne dont cette statue est faite, on distinguerait les linéaments de la figure; les jambes se terminent avec un certain art, et l'on peut remarquer le long de la jambe droite comme les franges d'un vêtement. Une saillie plate indique le bras droit, qui s'arrondit en s'infléchissant et en s'appliquant sur la poitrine, contre laquelle il tient le gobelet ou *poculum.*

On n'a pas trouvé de ces statues en bois aux sources de la Seine; mais le gobelet ou *poculum* se présente à peu près de la même ma-

(1) Voir le plan qui est à la suite de cet historique.

nière dans la planche 3, fig. 6, du remarquable rapport de M. Baudot sur les fouilles de la Seine; et ce symbole ne laisse plus de doute de son existence à la planche 4, fig. 3, du même rapport.

J'ai été frappé, parmi les nombreux et divers monuments archéologiques de la ville d'Autun, de la prédominance des personnages en pierre représentant le symbole du *poculum*, soit seul, soit avec l'*ampulla* (1). Or, on a beaucoup discuté sur ce *poculum* sans tomber d'accord; cependant, quand on rencontre invariablement ce symbole aux sources sacrées, comment se refuser à croire que ces divinités en bois ou en pierre n'aient eu spécialement pour office de présider au culte des eaux? *Montfaucon* pensait que ce signe révélait un pays fertile en vins excellents; et c'est un franc Bourguignon (2) qui a réfuté cette idée, comme pouvant faire supposer un penchant à l'ivrognerie. Bien que je sois Bourguignon moi-même, j'avoue que je ne vois pas autre chose dans ma statue de bois et son *poculum* qu'une première formule du culte des eaux dans ces vieux temps.

Ces informes essais en bois me paraissent aussi indiquer la première époque de transition des pierres druidiques à la statuaire, et accuser par là une grande antiquité (3). On les a trouvées à 1 mètre 20 cent. en terre, et elles ont été tellement carbonisées, comme je l'ai déjà dit, que le contact de l'air les fait éclater en parcelles et les défigure.

A côté de ces statues en bois, on a découvert une grande quantité d'ossements. J'ai craint un moment, je l'avoue, de reconnaître sous cet ossuaire des traces accusatrices de quelque horrible récrimination de nos pères pendant les calamités de la conquête et pendant la guerre à outrance que leur faisait César. Toutefois, les recherches les

(1) Aiguière ou vase à long col.

(2) Legoux-Gerland.

(3) Pausanias (*Voyage de Corinthe*, chap. 19) considérait comme plus anciennes les statues de bois; et de Caylus (t. I, p. 118 du *Recueil d'Antiquités*) dit qu'il n'est pas douteux que le bois n'ait été le premier mis en œuvre.

plus minutieuses n'ont pas amené la découverte d'ossements humains: ainsi les sacrifices ont été purs dans ces solitudes. Faut-il s'en étonner, lorsqu'on sait que ce territoire appartenait au pays des Lingons, alliés encore plus obstinés des Romains que les Eduens mêmes (1). Les ossements qu'on a recueillis près des édifices, sont des côtes de sangliers et un grand amas de défenses. Ainsi, ces animaux ont été, avec les deux taureaux blancs de la fête solennelle du gui (2), les seules victimes dont le sang ait pu rougir les dolmens de notre contrée. César lui-même se charge de nous instruire, en nous disant qu'en Gaule on sacrifiait au dieu de la guerre les animaux qu'on avait réduits : « *quæ superaverint animalia capta immolant* » (Cæs., lib. 6, cap. 17). On doit bien penser que ces nobles combats livrés à des animaux intrépides et dévastateurs devaient se renouveler fréquemment au milieu des immenses forêts de notre sol, où les druides avaient établi le siége de leurs superstitions. Et d'ailleurs, le sanglier figurait essentiellement dans les cérémonies du culte druidique (3).

(1) Lorsque toute la Gaule se coalisait contre César, les Lingons demeuraient ses alliés fidèles.

(2) Voir Pline, liv. 16, chap. 44.

Dans les forêts qui entourent Essarois, le gui de chêne est moins rare peut-être qu'ailleurs. Un garde du château l'y a rencontré, et Mme Victorine de Chastenay conserve soigneusement dans un meuble à vitres une branche de chêne où un rameau de gui est fixé par ses radicelles. Les feuilles du chêne, quoique desséchées, sont encore adhérentes à leurs pétioles; le fruit est tombé, mais les cupules demeurent encore et sont restées vertes. Le gui de chêne, toujours rare sur cet arbre, dont la vigueur l'emporte sur l'action destructive des plantes parasites, n'était si solennellement recueilli que parce qu'il y avait quelque chose de mystérieux dans sa présence sur les chênes, où il était censé puiser une force et une vertu surnaturelles : aussi une des plus fermes croyances religieuses des Gaulois était que la divinité offrait le gui aux hommes, dans cette condition providentielle, comme un baume souverain contre tous les maux physiques. Les Gaulois lui donnaient dans leur langue un nom qui signifie guérissant tout. *Omnia sanantem appellantes suo vocabulo* (Pline, ibid.) Pline nous a mis sur la trace de l'étymologie; car le mot celto-breton *gwella* signifie réparer, et *gwellan* signifie remède. (Voir Legonidec et Laville-marqué.)

(3) Voir M. Edmond Clerc, p. 58 de *la Franche-Comté représentée par ses ruines.*

DÉNOMINATIONS DE LIEUX, ET AUTRES CARACTÈRES ATTESTANT QU'ESSAROIS ÉTAIT UNE BOURGADE GAULOISE IMPORTANTE.

La première pensée qui me soit venue en présence de ces lieux, jadis l'objet de pèlerinages pieux et révérés, a été celle de rechercher les voies de communication. Il y avait un intérêt évident, à l'époque celtique comme à l'époque gallo-romaine, à étendre et à faciliter l'abord de la source sacrée. Quant à la voie romaine, je l'ai suivie et parcourue à diverses reprises, et j'en donnerai le tracé en son lieu. Il était plus difficile de trouver des indices de ces *travées gauloises* dans les bois et sur le penchant des collines, comme M. de Caumont appelle les chemins gaulois qu'on a pensé découvrir en France et en Angleterre (1). Cependant certaines dénominations m'ont frappé.

Ainsi, au sortir d'Essarois, de l'est au nord-ouest, entre le parc du château et un monticule appelé le *Cimetière Bossu*, et de plus sur le parcours même de la voie romaine que je signalerai ultérieurement; au sortir d'Essarois, dis-je, on peut remarquer un chemin gravissant la pente d'un coteau rapide et de peu d'étendue qui mène à une ferme appelée *Bas de Commet*. Ce chemin est nommé de temps immémorial, dans le pays, la voie *Vérouillot* (2).

— Voir de Caylus, t. 1, p. 237, et t. 5, p. 306, *Recueil des Antiquités*. Cet auteur considère le sanglier comme un symbole consacré dans la partie des Gaules qui est aujourd'hui la *Bourgogne*.

(1) Voir M. de Caumont, *Recueil d'antiquités*, t. 1, p. 202.

(2) Personne à Essarois n'a pu me dire l'origine de ce nom. Je l'ai donc cherchée ailleurs, et je crois devoir citer ici les analogies que j'ai rencontrées dans le dictionnaire celto-breton de Legonidec, le plus digne de confiance de tous les vocabulaires de ce genre. Ainsi, les mots *Berr-Huelen* signifient littéralement *courte éminence*. Or, le mot *Vérouillot* ne serait-il pas une corruption de *Berr-Huelen?* J'en fais juge le lecteur.

D'autre part, le mot celto-breton *Bosuz* (voir Legonidec) signifie *pestilentiel;* or, la dénomination de *charnier* qu'on donnait autrefois aux lieux où se plaçaient les dépouilles mortelles est-elle beaucoup plus noble? D'ailleurs encore, la contrée même qui

Le gouvernement impérial romain aurait-il utilisé quelque route gauloise qui semble se déceler ici par un nom original? et l'aurait-il transformée selon son art? Cela est fort admissible. Ne voit-on pas, en effet, aujourd'hui de longs fragments de voies romaines adaptés à leur tour à nos routes modernes? et les premiers historiens du moyen âge n'ont ils pas donné le nom de *voies Brunehault* aux routes romaines que cette reine d'Austrasie, princesse active et ingénieuse, avait eu le soin d'entretenir et de relever à une époque où la barbarie rongeait toutes les vieilles merveilles de la civilisation romaine. Le monde entier a travaillé aux prétendues voies Brunehault, a dit Bergier (1).

Nous verrons avec quel zèle les Romains substituèrent dans ces lieux mêmes leur culte et leur langage au culte et au langage gaulois. Or, entretenir, étendre et améliorer des voies de communication, déjà destinées à faciliter l'abord d'édifices sacrés et d'une renommée superstitieuse, c'était indubitablement une des plus strictes conséquences de l'ingénieuse politique que les Romains mettaient en œuvre.

Le *Cimetière Bossu*, au pied duquel passe la *voie Vérouillot*, n'est qu'un vaste amas de poussière gauloise. Cette coupole mortuaire, s'adossant au village dans la direction du nord-ouest, a plus que les dimensions habituelles aux cimetières de nos villes. Là, sur cette colline, il n'y a guère d'espace de terre où le fer de la charrue ne coure risque de s'ébrécher contre une tombe en pierre. Beaucoup de ces

est au pied de cette éminence porte une dénomination confirmative de cette expression : cette dénomination est celle de *Vosnoix*. Or le mot celto-breton *Bolz* ou *Volz*, au pluriel *Volsniou* (voir Legonidec) signifie voûte, arcade, tombe élevée. On sait que les Gaulois établissaient d'ordinaire le champ du repos sur les hauteurs.

Quelle que soit la défiance qui s'est attachée aux étymologies depuis les abus d'une certaine école, défiance que je partage moi-même, il faut pourtant convenir que le hasard serait bien étrange s'il produisait des mots pareils, sans quelque signification au milieu de vestiges et de faits multipliés qui convergent tous vers un même point.

(1) T. 1, p. 91 : *Histoire des grands chemins de l'empire romain.*

tombes, qu'on a enlevées et brisées pour la plupart, présentaient des dessins et des ornements sculptés; ce qui, sans doute, était la marque de quelque prépondérance ou d'un rang supérieur (1). On a rencontré dans ces tombes des armes diverses, des fibules, des bracelets et des grains d'un aspect vitreux (2). C'étaient vraisemblablement des fragments d'ambre; car on sait que les Gaulois attachaient du prix et des idées superstitieuses à cette substance.

Tout porte donc à croire qu'Essarois était, dès l'époque druidique, une bourgade importante. On n'a pas le droit d'en douter, lorsqu'à chaque pas on heurte un débris, et lorsqu'on voit les habitants ne pouvoir creuser sous leurs demeures ni sur la voie publique sans rencontrer des cercueils gaulois en pierre. Ces tombes se sont tellement multipliées dans le pays, qu'elles y servent aux usages les plus divers et quelquefois les plus abjects.

MÉDAILLES GAULOISES.

Deux médailles gauloises ont été trouvées, l'une aux fouilles (3), et l'autre dans le village même.

La première (pl. 7, fig. 11), quoique très-fruste, laisse voir, d'un côté, les traces de deux sangliers, et, de l'autre, deux chèvres, avec des caractères grecs qu'on lit *de bas en haut*. Cette pièce témoigne de sa grande ancienneté par un double caractère : on y voit, d'une part, une réminiscence des types de monnaies grecques introduites en

(1) M. de Caumont, t. 2, p. 275, en discourant des sépultures gallo-romaines, parle de certaines parties des cimetières affectées plus particulièrement aux inhumations des notables.

A l'époque gallo-romaine, ce dut être un honneur très-brigué. Les prêtres du temple et les chefs des guerriers jouissaient sans doute les premiers de ce privilége et de cette distinction. Aussi a-t-on trouvé peu de tombes qui ne renfermassent des armes.

(2) On a trouvé aussi dans une de ces tombes 24 grains en verroterie peinte et nuancée de différentes couleurs.

(3) Par M. Rouhier, de Recey, élève en médecine.

Gaule par la colonie de Marseille, puis un autre type purement gaulois sur le revers, où figurent le cheval et le sanglier, symboles les plus anciens parmi les Celtes. Le mot grec ΑΓΗΔ...., placé entre les deux chèvres, et qui se devine plutôt qu'il ne se lit, n'est que l'abréviation d'αγηδικον (en latin *agendicum*) (1). C'est une pièce de monnaie des Sénonais, voisins, à l'ouest, du territoire des Lingons, dont fait partie notre contrée d'Essarois.

La seconde pièce de monnaie, en argent (pl. 7, fig. 13), vient du pays des Leukes (Leuci), voisins, au nord, du même territoire des Lingons. LIMA est écrit d'un côté par un L latin, et, au revers, par un *lambda* grec; c'est une portion du mot *Solimaria* ou *Colimaria*, désignation qui répond au bourg de *Soulosse*, atelier monétaire jadis situé dans les Vosges, d'après l'opinion de M. de la Saussaye (2).

La présence de ces deux pièces de monnaie doit peu surprendre, à cause du voisinage des deux peuples avec le pays des Lingons, où notre contrée de la Cave est située: ce qu'il y a de véritablement curieux, c'est le mélange des lettres grecques et latines qui se fait remarquer dans la dernière. Si un tel mélange s'est introduit dans les monnaies à une époque qu'on ne peut préciser, il ne paraîtra pas étonnant que le même mélange ait eu lieu dans le style lapidaire.

(1) D'après M. de la Saussaye (*Revue numismatique*, année 1838, p. 327), les conquêtes que firent les Gaulois, soit dans la Macédoine, soit dans l'Asie Mineure, après l'établissement des Phocéens de Marseille, propagèrent l'usage de la monnaie parmi les cités gauloises. — Les deux chèvres dressées du denier de Sens, est-il dit dans la *Revue numismatique*, t. 6, sont une réminiscence des villes macédoniennes de Thessalonique et d'Amphipolis, et cette monnaie a pu être fabriquée vers le commencement du 3e siècle avant l'ère chrétienne. Au milieu des figures est un cercle au centre duquel on voit un globule.

(2) Voir id., p. 405 à 417.

La même médaille, mais plus entière, existe au cabinet de M. Baudot, l'honorable président de la Commission, lequel, à ce titre, je me plais à le dire, rend chaque jour d'éminents services à l'archéologie départementale. — Dans l'une des deux pièces que je mentionne, l'S de *Solimaria* est parfaitement visible vers le centre du grenetis; c'est dans celle appartenant à M. Baudot. Cette circonstance m'a permis de déterminer la médaille trouvée à Essarois.

INSCRIPTION CURIEUSE. — SON ORIGINE.

Une inscription que j'ai recueillie sur une des marches extérieures du château d'Essarois (voir pl. 7, fig. 9) offre un exemple remarqnable de la justesse de cette hypothèse.

Les lettres de l'inscription d'Essarois ne sont ni entièrement grecques, ni entièrement romaines, mais il y a un mélange des deux genres. On déterminerait difficilement l'époque à laquelle cette écriture s'introduisit chez les Gaulois. Les auteurs de la *Revue numismatique* (année 1838, p. 327) la font remonter au temps de la première apparition des Romains dans la Gaule narbonnaise (environ 120 ans avant l'ère chrétienne). On ne connaît pas d'alphabet usité parmi les druides, parce que leur enseignement était oral et durait une longue suite d'années (1). Quant aux affaires publiques et particulières, les Gaulois écrivaient leurs mots celtiques en caractères grecs (2).

Le mélange des deux alphabets me semble une écriture de transition entre la période celtique décroissante et la période gallo-romaine à son aurore. Les Gaulois, par suite de leurs premières transactions commerciales avec les Grecs, avaient adopté l'alphabet dont parle César, de même qu'ils adoptèrent plus tard l'alphabet romain, puissamment patronné par la conquête; mais ce changement ne fut pas brusque ni instantané : il y eut là sans doute quelque chose de la même lenteur que celle de la révolution des mœurs, du culte et du langage.

On voit dans Mabillon (3) un *fac-simile* des écritures de l'ancien gaulois (*ex veterrimo lapide sepulchrali apud Ambianos reperto*). L'E et le P, etc., sont semblables aux mêmes lettres de l'alphabet grec.

(1) Cæsar, *de Bello gallico*, lib. 6, cap. 14.

(2) Cum in reliquis fere rebus publicis privatisque rationibus, *græcis litteris* utantur. (Id., ibid.)

(3) T. 6, *de Re diplomatica*, p. 346.

Sharon Turner (1) donne une inscription trouvée dans l'église de *Lantwit-Major*, comté de Clamorgan (2). Cette inscription, d'un nommé Samson, né vers 420, était gravée sur un monument élevé à la mémoire d'Illutus. Les E et les R sont de véritables lettres grecques.

Rostrenen, dans la préface de son *Dictionnaire français-celtique*, indique la même similitude de caractères, d'après les anciens monuments de la Bretagne.

Le baron Chaudruc, de Crazannes (3), dit que *les caractères grecs sont les premiers dont les Gaulois se soient servis*, et signale comme les lettres les plus tenaces dans la légende des médailles, après l'introduction de l'alphabet latin, l'E et l'R grecs.

Les mêmes observations se déduisent de l'alphabet tiré des légendes des monnaies gauloises, par Bouteroue (4), où l'R et l'E sont absolument grecs.

Ces différentes autorités viennent à l'appui de mon inscription, où, parmi les douze lettres qui la constituent, cinq sont entièrement grecques ; ce sont l'I non ponctué (5), l'R, l'O, l'E et le P.

Le groupe de caractères de l'inscription d'Essarois a déjà intéressé bien des curieux, on a essayé maintes fois de la reproduire ; ce petit succès m'était réservé.

(1) 3e vol., p. 366.

(2) En Angleterre, dans la principauté de Galles.

(3) *Revue numismatique* de 1838, p. 393.

(4) Bouteroue, p. 157.

(5) L'Institut, auquel un simple calque de cette inscription avait été envoyé, a d'abord hésité de s'expliquer sans qu'on mît sous ses yeux l'original même de l'estampage. Cette réserve était fondée ; car le calque, par suite des nombreux signes de vétusté et des creux répandus sur la pierre, qui a toujours été très-brute ; le calque, dis-je, ayant reproduit un de ces creux entre l'I et le Q, M. le secrétaire perpétuel de l'Académie prévint la Commission que, si le point qui paraît être sur l'I dans l'inscription n'est pas un accident de la pierre, cette inscription serait moderne ; or on peut juger par la pierre elle-même, fidèlement reproduite au dessin (pl. 7, no 9) avec ses nombreuses défectuosités, que le prétendu point n'est qu'un creux produit par la vétusté, ou, comme le pressent M. Walkenaer lui-même, un accident de la pierre.

J'ai étudié cette inscription sous toutes les faces, soit en grec, soit en langue celtique, par les rapprochements les plus minutieux avec l'armoricain, le gaélique et l'irlandais; mais je ne suis point parvenu à un sens qui m'ait satisfait. Je dispenserai le lecteur de toutes ces studieuses élucubrations; ma pensée, en définitive, est que cette inscription est en langue gauloise : et j'ai déjà expliqué par des raisons historiques comment le mélange du double alphabet grec et romain avait été dans les Gaules au service de la langue nationale. Il faut donc mettre cette inscription au nombre de celles qui, dans une langue tout à fait morte pour nous, exerceront encore longtemps la sagacité des curieux.

Quoi qu'il en soit, l'honorable M. Tissot, membre de la commission, a bien voulu étudier avec moi la question. Mon savant collègue ne croit pas qu'il entre de caractères grecs dans cet ensemble singulier. Il n'y voit que des lettres latines. Une fois ce système admis, M. Tissot donne un sens complet, soit à une syllabe, soit à une lettre unique prises dans l'ordre des caractères de l'inscription. Au moyen de ces combinaisons, et en faisant de la première lettre un C, de la deuxième un E, de la troisième un N, etc., il arrive à ce résultat :

CEN.	T.	EN.	N.	I.
Censor ou centurio.	Initiale d'un nom propre.	Endotercisus pour Intercisus.	Numine.	Jussu.

Q.	U.	P.	T.
Qui.	Vivens.	Posuit.	Tumulum.

Ce système est ingénieux, mais hardi pour le sens. Il fait redouter à M. Tissot lui-même l'élasticité des documents que lui a fournis le dictionnaire d'Ainsworth. D'autre part, cette interprétation est dans des limites peu communes : car, dans les monuments de l'époque gallo-romaine qui proviennent soit des sources de la Seine, et ont tant de similitude avec ceux de nos fouilles, soit d'autres lieux, je ne

vois pas d'exemples de tels caractères purement romains appliqués aux inscriptions purement gallo-romaines.

Mon opinion personnelle, sans doute beaucoup plus timide, s'appuie néanmoins d'une part sur les autorités que j'ai citées ; d'autre part encore, sur de simples faits matériels que voici :

Les trois pierres qu'on signale au n° 19 du plan, déjà parfaitement identiques, pour la composition du calcaire (1), avec cette marche d'escalier où figure l'inscription, sont également identiques avec cette marche quant à leurs dimensions diverses, leur forme brute et leur ressemblance. J'étais déjà frappé de toutes ces analogies, lorsque, dans la note qui m'a été fournie par M. Baudoux, conducteur des travaux, j'ai lu ce qui suit : « Il se trouve sous le n° 19 du plan 3 pierres posées à plat à côté l'une de l'autre, et au même niveau, ayant un mètre de longueur chacune et formant un mètre de largeur entre elles; » or 33 centimètres de largeur pour chacune (ce qui est la dimension de notre marche d'escalier du château), ne s'éloignent guère, je pense, de la mesure en largeur des trois pierres réunies entre elles au n° 19 du plan. Je crois donc qu'originairement ces pierres brutes étaient réunies en un *dolmen* au lieu même où gisent encore celles de la fig. 19, lesquelles n'étaient enfouies qu'à 60 centimètres de profondeur; tandis que les statues de l'époque gallo-romaine ont été trouvées enfouies à plus d'un mètre de profondeur (2). Il est vraisemblable que ce fut en ce lieu même que s'exerça primitivement le culte druidique : car c'est entre ces pierres presque informes, et le point indiqué par le n° 9 au plan, qu'on a trouvé les ossements et les défenses de sangliers dont il a été question. Reste à expliquer la présence de cette pierre où on la

(1) C'est, ainsi que je l'ai observé moi-même, un calcaire à entroques grossier, comme celui qui constitue une partie du terrain géologique d'Essarois. La marche d'escalier a 1 mètre de long sur 33 centimètres de large, et 16 ou 17 d'épaisseur.

(2) Cela se conçoit, par les précautions que prenaient les premiers chrétiens contre l'idolâtrie; au lieu que les pierres druidiques de notre *dolmen* n'avaient sur elles que l'épaisseur naturelle des détritus du temps.

voit aujourd'hui. Mais une curiosité fort naturelle aura porté les anciens constructeurs du château d'Essarois (1) à exposer aux regards un bloc de pierre aussi curieux, et ils l'auront séparé des trois autres pour en faire une marche d'escalier à l'extérieur du château. Rien en vérité n'est plus brut que cette pierre, on peut s'en convaincre même à la vue du dessin; en outre, les caractères ne sont ni droits ni réguliers : tout y respire, enfin, quelque chose d'un culte informe et sans apprêt, comme dans tous les monuments de l'époque gauloise.

Plus on interroge les lieux, leur opportunité, l'aspect théâtral de ce cirque ou *cavea,* l'abondance des eaux, la majesté de ces retraites (2), et moins on doute que cette contrée du nom de *la Cave* n'ait été quelque importante succursale de l'institut druidique. Toutefois, à l'époque dont nous parlons, le culte était encore dans sa simplicité, et les édifices dont on a trouvé les fondations n'ont dû être élevés qu'après l'invasion romaine: car, à l'époque purement gauloise, les invocations mystérieuses à la divinité des eaux n'avaient pour témoins que les arbres des forêts, puisqu'on sait que ces peuples auraient cru outrager la divinité en l'enfermant dans un temple (3).

Les cours d'eau étaient, dans les temps primitifs de la Gaule, l'objet d'une consécration religieuse universelle (4). Dès que les prêtres gaulois avaient réputé divine la moindre source des forêts, les populations y recouraient aveuglément comme à un préservatif suprême contre toutes sortes de maux physiques. Par un mysticisme né du culte de la nature, la puissance d'un de ses agents les plus vénérés se confondait avec celle de la divinité même. Il semblait, si l'on peut s'exprimer ainsi, que cette divinité se fût mise comme en diffusion dans l'élément bien-

(1) L'ensemble des constructions du château d'Essarois porte l'empreinte du 15e siècle.

(2) Illa proceritas sylvæ et secretum loci, et admiratio umbræ in aperto tam densæ atque continuæ fidem tibi numinis facit. (Sénèque, *Ep.* 41.)

(3) Nec cohibere parietibus deos, etc. (Tacit., *de Mor. Germ.*, lib. 9.

(4) Témoin le temple consacré aux sources de la Seine.

faiteur (1). Les prêtres mêmes dont je parle, les druides, enfin, n'étaient pas seulement prêtres, législateurs, philosophes contemplatifs et interprètes des mystères de l'ordre naturel : ils exerçaient de plus l'art de guérir, et concentraient ainsi en eux une autorité sans bornes, parce qu'ils étaient dépositaires de tous les secrets dont la connaissance importe le plus à la condition humaine. Comment échapper à la vénération profonde qui investissait ces mages de la Gaule, ainsi que Pline les appelle (2)?

L'autorité de *prêtre médecin* était donc immense. Toute guérison était considérée comme le résultat des regards propices de la divinité, et toute persistance dans la maladie comme une punition du ciel à laquelle il fallait opposer la patience, le temps, la prière, et surtout les pieuses offrandes. Nous dépendons beaucoup plus qu'on ne pense des vieilles générations. Les sociétés nouvelles, quoique moins superstitieuses et plus positives, n'ont-elles pas hérité de ce recours tutélaire aux sources? De notre temps, il est vrai, la science est presque de moitié dans la vogue. Il faut certaines propriétés, comme sulfureuses, thermales, ferrugineuses, etc. On fait varier les sources d'efficacité pour les différents maux. Depuis le paralytique jusqu'à ceux que l'oisiveté consume, beaucoup croient à l'*infaillibilité* des sources. On en voit qui vieillissent et qui tombent (3); mais à l'époque druidique, le culte des sources portait une empreinte vivace de simplicité et de durée. Il était facile alors de sanctifier un agent déjà considéré comme un des plus puissants de l'ordre physique; car, de ce que l'eau fertilise tout et de ce qu'elle est un des principes les plus actifs de la nature, l'esprit humain, qui généralise d'abord, ajouta bientôt à tous ces bienfaits celui de réparer et de guérir. En approfondissant mieux les choses,

(1) Sénèque, *Epître* 41, a bien rendu ce que je veux dire :
« *Prope est à te Deus, tecum est, intus est.* »

(2) Pline, liv. 16, chap. 44.

(3) Comme celles de Sainte-Reine ou Alise, par exemple, qui ont eu tant de vogue qu'au 18e siècle encore on faisait des envois de l'eau de Sainte-Reine par toute la France.

nous n'aurions pas de peine peut-être à rencontrer le même mystère d'idées traditionnelles, quelque haute mission que certaines sources aient acquise parmi nous.

Ces réflexions m'ont amené naturellement à analyser l'eau de notre source sacrée d'Essarois (1). Je l'ai fait avec scrupule, grâce au concours de mon compatriote Gris, lequel a été enlevé si prématurément aux sciences naturelles et à ses amis. Je puis affirmer qu'il n'y a pas de différence notable entre l'eau des sources de la Cave et les eaux du Châtillonnais, si ce n'est une grande propriété d'incrustation chez les précédentes; mais cette propriété cesse dès leur première irruption dans le domaine de l'air, où ces eaux, après avoir cédé à l'atmosphère l'excès d'acide qu'elles conservaient dans leur cours souterrain, n'ont plus rien d'extraordinaire ni rien qui les distingue des eaux communes. La faculté d'incrustation, tribut insignifiant prélevé par les lois d'affinité, n'a pas, en effet, le moindre rapport avec cette vertu de réfection des forces humaines qui était attribuée aux sources divines.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

D'après les considérations qui précèdent, d'après les monuments

(1) Voici le résultat de cette analyse :

Traitée par l'acide chlorydrique, l'eau des sources de la Cave donne un dépôt de chlorydrate de chaux. La chaux y est combinée avec un peu d'acide chlorydrique, comme les eaux de Châtillon.

Traitée par l'acide oxalique, elle donne un précipité blanc d'oxalate de chaux en même proportion que les sources de Châtillon.

Traitée par l'eau de chaux, elle donne un précipité blanc de carbonate de chaux en même proportion que les eaux de Châtillon.

Traitée par la noix de galle, elle donne une teinte *opaline*. La même teinte se remarque pour les eaux de Châtillon, sans qu'il y ait de différence d'intensité.

Traitée par le prussiate de fer, réactif moins énergique que le précédent pour déceler la présence du fer, l'eau des sources de la Cave ne change pas de teinte. Si donc il y a du fer, il est en extrême petite quantité.

votifs dont il va être question, et d'après les médailles dont je parlerai ensuite, on a le droit de demander compte à l'époque gallo-romaine seule des édifices dont les fondations ont été figurées au plan.

ÉDIFICES.

Si l'on veut bien suivre les lignes de ces fondations, on verra d'abord un parallélogramme enveloppant et un autre parallélogramme intérieur (1), pour parler comme les géomètres; puis, à la suite de ces deux figures parfaitement entières, on remarquera un parallélogramme encore plus grand, dont les solutions de continuité ne sont pas coloriées ou le sont par des teintes affaiblies. Parmi d'autres lignes moins arrêtées, ce second parallélogramme renferme deux édifices carrés, dont l'un, n° 13 du plan, est moins grand que l'autre, n° 14 du même plan.

Je ne dirai rien ici de ce qui constitue les murs ni les aires de tous ces édifices. Je crois plus opportun de renvoyer pour ces détails aux notes qui accompagnent le plan, et dans lesquelles on s'est efforcé de ne rien omettre de ce qui pourrait intéresser la curiosité ou les scrupules du lecteur.

Quels étaient donc les édifices sur les ruines desquels le silence, l'oubli, et peut-être l'outrage, pesaient depuis tant de siècles? Nous allons essayer de l'apprendre en remuant cette poussière.

Les fouilles ont été faites sur une surface de 900 mètres carrés environ, et il est remarquable que les statues et autres ex-voto en pierre (2) provenant de nos recherches ont été trouvés dans le pourtour du

(1) Le premier a, dans ses plus grands côtés, 14 mètres 70 centimètres, mesuré intérieurement, et dans ses plus petits, 13 mètres 40 centimètres. Le deuxième a, dans ses plus grands côtés, 5 mètres 20 centimètres, et, dans ses plus petits, 4 mètres 10 centimètres.

(2) A l'exception des pierres brutes qui ont servi au *dolmen* dont j'ai parlé, ces *ex-voto* sont en calcaire oolithique, et les carrières environnantes, comme je m'en suis assuré, ont parfaitement pu fournir la matière première.

grand édifice le plus rapproché du ruisseau. Cet édifice avait une entrée principale regardant l'*est*, ainsi que le témoignent deux socles (nos 11 et 12 du plan) en pierre de taille. Ces socles supportaient-ils des colonnes ou les deux grandes statues presque de grandeur naturelle qu'on remarque pl. 1, fig. 5, et pl. 3, fig. 2? Cette incertitude se fonde sur ce qu'on a rencontré avec ces statues des fûts et des ornements de colonnes, dont on peut voir deux fragments dessinés à la pl. 7, fig. 3 et 10. Toutefois, ces deux grandes statues gisaient pour ainsi dire chacune au pied de sa base et devaient, ce semble, avoir orné le péristyle de l'édifice. Une robe à vastes plis chez l'un des personnages (pl. 1, fig 5), une chlamyde relevée au-dessus de la tête en forme de collerette bouffante, et de plus un couteau placé à droite (1), chez l'autre personnage (pl. 3, fig. 2): toutes ces circonstances n'annonceraient-elles pas, d'après ce que nous savons de la politique romaine, quelque partage des honneurs sacrés entre les ministres du culte gaulois (2) et les ministres du culte romain? Je laisse cette décision au lecteur.

Au surplus, le plus grand nombre des ex-voto a été trouvé en face de ce péristyle (n° 8 du plan), à peu de distance des deux socles que je viens de mentionner.

Voici ce que dit M. de Caumont (3) relativement aux édifices sacrés du genre de celui qui nous occupe :

« Dans presque tous les temples, on trouvait une partie fermée ou » sanctuaire; dans beaucoup de temples, il régnait autour de ce » sanctuaire des galeries ouvertes, *espèces de portiques pour la déco-*

(1) Le couteau placé à droite annonce un sacrificateur, lequel, devant tenir de la main gauche la tête de la victime, avait la main droite libre, tant pour frapper que pour saisir ce couteau.

(2) Courtépée, t. 4, p. 247, 2e édit., parle d'une tombe trouvée aux ruines de Velay, près de Beneuvre, où était sculptée la figure d'un druide. Cette tombe servait de degré d'escalier à Beneuvre, comme la pierre aux caractères celtiques sert aujourd'hui pour le même usage au château d'Essarois.

(3) *Cours d'Antiq monum.*, 3e vol., p. 320.

» *ration extérieure de l'édifice.* La partie close etait désignée sous le » nom de *Cella.* C'était là que se trouvaient l'autel et la statue du » dieu en l'honneur duquel le temple était élevé. » Enfin, ajoute M. de Caumont, « certains temples étaient entourés d'une enceinte et pré- » cédés d'une cour quelquefois ornée comme un portique, etc. »

Je vois la plus grande analogie entre ces descriptions et notre double édifice intérieur et extérieur. Le premier rectangle était une enceinte fermée, autour de laquelle on rangeait les ex-voto offerts à la divinité de la source, et le second était le sanctuaire ou *cella,* au milieu duquel s'élevait la statue de cette divinité. Dans ce lieu même a été trouvée la petite cuiller à parfum (pl. 8, fig. 2) et d'autres objets encore qui avaient leur emploi dans les sacrifices (1) (pl. 8, fig 1 et 7)

Des naissances de voûte ont été remarquées aux murs des fondations les plus rapprochées du ruisseau (n°s 5 et 10 du plan). Elles annoncent que l'eau de ce ruisseau était conduite dans les édifices sacrés ; et, ce qui met ce fait hors de doute, les plus anciens habitants d'Essarois se souviennent d'avoir vu sur le monticule de la cascade et dans la direction des édifices, des aqueducs en pierre absolument semblables à ceux qui sont engravés près de la source et dont j'ai parlé quelques pages plus haut.

THERMES.

Par le même procédé, l'eau était aussi dirigée vers les compartiments du plus grand parallélogramme, compartiments dont le nombre et le rapprochement sont bien de nature à accuser diverses parties

(1) On a aussi trouvé, dans les décombres du voisinage de ce sanctuaire, des morceaux de fer, de cuivre et de plomb, des viroles en fer, et une clef (pl. 8, fig. 8 et 13); et, parmi les fragments de mosaïque de ce lieu, on en remarque quelques-uns qui sont taillés avec des facettes et des contours, comme ayant dû servir à l'ornementation de la partie la plus révérée des édifices sacrés. Des signes d'incendie s'y manifestent par des pierres calcinées, des clous et des charbons.

constitutives de *thermes* ou *lavacrum*. Quoiqu'il y ait parmi nos édifices des traces d'incendie, je considère les cendres et le charbon qu'on rencontre dans les compartiments du grand parallélogramme dont il s'agit comme les traces *d'hypocaustes*, ou fourneaux souterrains.

Des *hypocaustes*, on le sait, régnaient sous toutes les salles destinées aux bains et y communiquaient la chaleur par des tuyaux en terre cuite d'une forme plate, enchâssés dans les murs. Les fig. 15 et 16 de la pl. 8 représentent, en effet, des fragments de ces tuyaux.

La voûte des hypocaustes était en pierres de liais (1) rectangulaires, sciées assez minces, et ne dépassant guère 40 cent. en longueur. Des briques superposées, liées entre elles par un ciment rougeâtre et fort rapprochées les unes des autres, supportaient cette voûte, sur laquelle régnait enfin un pavé en petits cubes symétriquement disposés et joints entre eux par un ciment compacte. Or tous ces éléments se sont rencontrés dans les compartiments du plus grand parallélogramme indiqué au plan. On y remarquait de plus des cendres agglomérées avec de la suie et des charbons, et des fragments de tuyaux en terre cuite. La quantité de pierres sciées du genre de celles dont je viens de parler, et ayant 3 cent. d'épaisseur, était considérable, et l'on remuait à la pelle d'innombrables fragments d'une mosaïque commune (2).

On a encore trouvé des fondations à 17 mètres de distance des thermes (n° 17 du plan). D'après l'aspect de ces fondations, je suis

(1) Pierre dure d'un grain très-fin.

(2) En septembre dernier, j'ai vu ramasser à pleines mains des cendres mêlées de suie et de charbons dans les *hypocaustes* des *thermes romains* qui ont été découverts tout récemment sur la montagne de Vertot par la Société d'Archéologie de la Côte-d'Or, après des travaux pleins d'intérêt dirigés par son correspondant, M. Coutant. Sur cette montagne, on rencontre à chaque pas des vestiges remarquables d'une ville gallo-romaine. Camuzat et le père Vignier, savants champenois, ont appelé sans façon cette ville *Landunum*, selon ce que dit l'abbé Lebœuf dans son *Recueil d'Eclaircissements historiques*. Quoi qu'il en soit, j'ai remarqué aussi là les mêmes pierres plates rectangulaires et le même pavé en mosaïque, dont les visiteurs ne laisseront bientôt plus aucun vestige si l'on n'y met ordre. Les bouches de chaleur,

bien tenté de croire qu'autour des édifices principaux, des logements ont dû avoir été établis pour les prêtres du temple et pour tout le personnel des bains Il n'est presque pas douteux pour moi que si les fouilles eussent continué dans ce pourtour, on n'eût rencontré encore de nouvelles lignes d'édifices annonçant quelque chose de la destination dont je parle.

SACELLA OU CHAPELLES.

On ne pouvait faire un pas sur les flancs mêmes de la cascade sans rencontrer des fragments de mosaïque, et on a cru longtemps à l'existence d'un temple à la source même; mais les recherches n'ont pas confirmé cette espérance; seulement elles ont abouti à faire rencontrer aux points 22 et 23 du plan, à 30 mètres de la cascade, des enceintes étroites où l'on a recueilli quelques poteries et des fragments de mosaïques. On y a remarqué aussi des charbons et d'autres traces d'incendie. Tous les débris qu'on apercevait jusqu'alors provenaient donc évidemment de *ces chapelles ou sacella* dont les eaux, pendant les crues d'hiver, ruinaient peu à peu le sol.

VASES

On a trouvé dans les fouilles des édifices principaux des fragments d'une multitude de vases en terre, de dimensions diverses, dans le genre de celui de la fig. 14, pl. 8. Ces vases servaient-ils aux fervents, soit à boire les eaux merveilleuses, soit à contenir les parfums ou essences du *lavacrum*, soit à faire des libations ou des aspersions saintes ? Les libations, comme on sait, étaient une des cérémonies

en tuyaux de terre cuite, sont tellement multipliés dans ces thermes de *Landunum*, que, sur une longueur de 5 mètres 70 centimètres d'un seul des compartiments des salles, j'ai compté vingt trous carrés où passaient ces tuyaux.

La salle des thermes romains à Aix en Savoie m'avait déjà offert exactement les mêmes dispositions quant aux tuyaux dispensateurs du calorique dans les piscines.

les plus usitées et les plus fondamentales du culte païen. Il n'est pas présumable qu'on s'en abstînt dans un lieu principalement consacré au culte des eaux. Pline se plaint quelque part (1) de ce qu'au lieu d'employer le *cristal* ou autres substances précieuses pour les libations, on ne se servît, au milieu du luxe et des richesses du temps, que de simples vases de terre.

Au reste, ces diverses conjectures ne s'excluent point les unes les autres. La présence de ces thermes ou *lavacrum* dans une contrée où l'eau était en vénération n'a rien que de fort naturel. Les bains s'étaient tellement multipliés dans les Gaules sous la domination romaine, qu'on en rencontrait jusque dans de simples bourgades (2). Qu'y a-t-il d'étonnant, en effet, que les Romains, trouvant une superstition établie, ne l'entourassent de tout le semblant de leurs respects pour la métamorphoser à leur profit ?

Cependant la rudesse celtique ne céda pas tout d'un coup ses fortes empreintes devant les essais d'une civilisation nouvelle, et ne s'effaça pas sans peine devant sa rivale, malgré l'impétuosité de la conquête. Si quelque lieu de la Gaule assista plus particulièrement aux dernières convulsions de l'âge celtique, on peut bien conjecturer que notre sauvage et pittoresque contrée d'Essarois fut un de ces lieux. La conquête romaine fut longtemps douloureuse aux Gaulois, et il fallut bien de l'adresse de la part des vainqueurs pour ébranler le vieux culte de la Gaule. Si la nationalité périssait dans une lente agonie autour des chemins militaires percés par César (3), elle conservait encore par la religion au milieu des forêts profondes un foyer puissant entretenu par les druides.

Sans doute, ce sanctuaire d'Essarois, avant qu'il ne fût profané par la conquête, dut être témoin de quelques formules mystérieuses

(1) Livre 33.

(2) De Caumont, t. 3, p. 64.

(3) César perçait rapidement, à l'aide de ses troupes et de ses prisonniers, de longues et étroites voies militaires destinées aux passages des légions. (De Caylus, *Recueil d'Antiq.*, t. 7, p. 238.)

d'exécration pour maudire les tyrans de la patrie, et l'on dut voir les prêtres gaulois, au milieu d'une jeunesse ardente de foi et de désir de vengeance, mêler à l'enseignement des choses divines l'éducation de la haine contre Rome.

Cependant Rome, forte par les armes, fut également forte par la politique. Elle feignit d'adopter le culte des vaincus ; et, à la faveur de ces concessions, elle introduisit peu à peu son polythéisme. Elle donna du relief aux sources sacrées en introduisant la séduction des arts parmi ce concours de population qui venait avec une foi naïve au pied d'une humble source, à ciel ouvert, et à la voix d'un prêtre. Une fois la divinité gauloise enfermée dans un temple, une fois violé le dogme exclusif de toute habitation murée pour le culte de ses dieux, l'influence druidique fut cent fois plus compromise que par les tentatives vigoureuses de Claude et les rigueurs de Néron (1). Rome se glissa comme un Protée dans tous les coins et recoins de la nationalité gauloise, dans le langage, dans les mœurs, et jusque dans les superstitions. On vit un mélange de *celte et de latin* s'introduire et s'entrelacer pour ainsi dire jusque dans les moindres inscriptions destinées soit à un tombeau, soit à un vœu, soit à perpétuer un fait. Elle appliqua même aux divinités gauloises ses vieilles inscriptions latines, dont l'interprétation fait aujourd'hui le désespoir des antiquaires. Nous en allons voir ici un exemple frappant ; mais, avant de l'exposer, qu'on veuille bien me permettre deux exemples seulement pour corroborer mon opinion.

PRINCIPALE INSCRIPTION DE LA DIVINITÉ DU TEMPLE, ET QUELQUES AUTRES INSCRIPTIONS.

Le celte et le latin ensemble, ce jargon des premiers monuments gallo-romains, cette langue barbare que je demande la permission de qualifier de *transitoire* entre l'ère gauloise et l'époque franche-

(1) Claude put moins qu'Auguste, et Néron encore moins que Claude, parce que ces derniers furent plus exigeants dans leurs prohibitions.

ment gallo-romaine, le celte et le latin ensemble, dis-je, signalent les premiers progrès de la conquête. Par exemple, l'inscription *Marti Camulo*, qu'on lit dans Gruter, t. 1, p. 56, peut donner une juste idée de cette singulière alliance *romano-celtique*. En effet, Rome trouvant, sans doute, le dieu de la guerre trop terrible chez les Gaulois, lui substitua l'appellation romaine; mais, afin d'adoucir l'exclusion, elle habilla son propre dieu à la gauloise, en lui conférant l'épithète latinisée *Camulo*, expression amphibie de la plus barbare espèce, qui a son analogue dans le celto-breton *kommoulek*, sombre, terrible (1). Si cet exemple, quoique bien frappant, ne suffisait pas, je citerais de plus parmi les inscriptions rapportées par Gruter (t. 1, p. 36, et t. 2, p. 1067), celles qui commencent par ces noms propres :

APOLLINI BELENO,
MINERVÆ BELISANÆ.

Ici, c'est encore la langue gauloise qui confère une épithète à deux divinités romaines; mais, ce qu'il y a de plus fort, la même divinité se sert d'épithète à elle-même par le jeu d'idiomes différents : car le dieu gaulois *Belenus*, qui était le dieu de la lumière, répondait à l'Apollon romain. De cette manière, l'Apollon gaulois, étant converti en une simple épithète, disparaissait dans l'Apollon romain.

Cette supercherie est plus remarquable encore pour *Minerve :* car le néologisme romain, ne trouvant pas d'analogue dans la liste des divinités gauloises, se borne à conférer à Minerve l'épithète gauloise de puissante (2).

(1) Voir, au mot *Terrible*, Lavillemarqué, *Dictionnaire français-breton ;* et Legonidec, *Dictionnaire celto-breton*, au mot *Kommoulek*. L'interprétation que je présente ici au lecteur est toute différente de celle de l'abbé Lebeuf dans l'explication qu'il fait du mot *andecamulo*, d'une inscription de Nevers. Il traduit *ande* par *victorieux*, et *camulo* par *saint*. J'ai en vain cherché dans tous les vocabulaires et les sources les plus en crédit, et je n'ai rien trouvé qui justifiât cette traduction. (Voir le *Recueil des Eclaircissements à l'Histoire de France*, par l'abbé Lebeuf, t. 2, p. 272.)

(2) *Beli* signifie puissance, autorité, et le mot *belek* signifie prêtre, qualité qui investissait du pouvoir le plus étendu. (Voir aux mêmes autorités que ci-dessus.)

Voilà comme le génie romain introduisait ses dieux en chassant avec pompe et ostentation les divinités indigènes, et en couronnant ses victimes. Qu'on dise qu'il a négligé quelque chose pour assurer son triomphe et sa domination! Or, ce que je viens de dire des inscriptions de *Gruter* s'applique on ne peut mieux à une des nôtres.

Sur un socle où il n'y a plus que les deux chaussures du dieu, on lit :

DEO APOLLINI VINDOI
VSNACCVS. V. (1).

Eh bien! cette inscription (pl. 7, fig. 7), que je considère comme révélatrice du dieu *gallo-romain* de notre contrée, cette inscription qui, surmontée de son dieu, occupait le sanctuaire ou *cella;* cette inscription, dis-je, est aussi un amalgame *celto-romain* (2) : car, en latinisant les mots gaulois *den* et *doué* (3), lesquels signifient *dieu de l'humanité,* les Romains ont créé l'épithète VINDO (4). Aucun titre, il faut en convenir, ne convenait mieux à Apollon, Dieu de la lumière

(1) La troisième lettre du nom du pieux donateur n'est pas lisible, de sorte qu'on peut lire aussi bien VSFIACCVS ou VSFLACCVS.

V. est l'abréviation du mot latin *vovit.*

(2) *Marti Vincio* et *Polluci Vincio*, dans certaines inscriptions dont parle D. Martin, t. 1, p. 416, mais dont je n'ai pas à rechercher ici le sens, me paraissent de la même facture que notre inscription d'Apollon VINDVS.

(3) *Den*, en celto-breton, signifie l'homme en général (voir Legonidec); *deniez* veut dire humanité (voir Hersan de la Villemarqué); et *doué* signifie dieu (voir les mêmes autorités). — Les Romains faisaient plier assez complaisamment leur alphabet au gré de certaines règles dont nous n'avons pas aujourd'hui la clef. C'est ainsi que l'*e* se changeait fréquemment en *i*, comme dans *antidac* pour *antehac* (voir *Traité élément. d'Archéol.*, par M. Champollion-Figeac, t. 2, p. 178). — Le changement de *d* en *v* est plus difficile à comprendre; cependant les Romains pouvaient bien aussi assouplir au gré d'une certaine euphonie jusqu'aux lettres d'une langue qu'ils réputaient barbare entre toutes; et, si cette licence me paraît vraisemblable, ce serait surtout dans ce mot *Dendoué*, à cause d'une double répétition du *d*, qui aurait rendu la prononciation du mot, ainsi conservé, extrêmement dure.

(4) *Vindo, ois, oi, oim*, etc., selon la déclinaison qu'il a fallu admettre.

par laquelle il développe et entretient tous les principes de vie et anime le monde; dieu des arts et dispensant à son gré les dons du génie : l'Apollon *Vindus*, par tant d'attributs divers, était véritablement *le dieu de l'humanité*, puisqu'elle se rattachait à lui par tous les liens possibles d'une dépendance universelle.

César, en donnant la nomenclature des dieux de la Gaule, met aux premiers rangs la divinité qu'on y implorait pour la guérison des maladies, et cite *Apollon* à défaut de son homonyme gaulois, qu'il ne connaissait sans doute pas (1). Quel titre donc, le répèterai-je, était plus convenable, en effet, *que celui de dieu de l'humanité*, à l'être puissant dont un des apanages particuliers était le domaine de la médecine et l'art de guérir (2)?

Aussi les Romains, étant déjà servis en cela par la dévotion gauloise, ne voulaient pas manquer d'introduire dans un pays de conquête leur divinité favorite : car, après Jupiter Capitolin, dit Montfaucon, il n'y avait rien de plus grand qu'Apollon parmi les divinités romaines (3).

Il est donc hors de doute pour moi qu'Apollon *Vindus* fut la divinité invoquée au temple de la Cave.

On a trouvé, en outre, quelques fragments d'inscriptions où le sens n'a rien de terminé (voir pl. 7, fig. 2 et 6). Une de celles qu'on a pu lire a cela de singulier, qu'elle est écrite sur le haut d'une jambe (voir pl. 7, fig. 3); deux noms propres y figurent avec la formule usitée V. S. L. M., c'est-à-dire *votum solvit libens merito*. La même singularité s'observe dans la fig. 22, pl. 9, du rapport de M. Baudot sur les fouilles de la Seine.

(1) Apollinem morbos depellere habent opinionem. (Cæs., *de Bello gallico*. lib. 6, c. 17.)

(2) Aux sources de la Seine, on a trouvé aussi un Apollon, tenant d'une main son arc, et, de l'autre, s'appuyant sur une massue entourée de serpents, ce qui marque le génie de la médecine. (Voir pl. 3, fig. 2, du Rapport de M. Baudot sur les fouilles de la Seine.)

(3) Montfaucon, t. 2, suppl., p. 229.

Une autre inscription (pl. 7, fig. 1) rappelle l'homonyme d'un nom historique : c'est celui d'*Urbicus*, sénateur romain, qui se convertit au christianisme (1).

Enfin, une dernière inscription qui avait été brisée en deux endroits, sans doute à l'époque de l'invasion des barbares, a été restaurée par des mains pieuses : car l'estampage indique parfaitement l'empreinte d'un clou entre un des T et l'A du mot ARROTTA (voir pl. 7, fig. 4), et de plus l'empreinte d'une patte en fer entre le P et l'A du second mot PATERNIANI.

Cette inscription formule un vœu (2) d'*Arrotta*, fils de *Paternianus*.

EX-VOTO.

Les ex-voto qu'on a recueillis aux fouilles de la contrée dite la Cave, donnent lieu à des remarques intéressantes sous les divers rapports artistique, superstitieux ou historique.

On devait trouver et l'on trouve, en effet, plusieurs têtes d'*Apollon* dans ce lieu qui lui était spécialement consacré ; ajoutons que ces têtes sont les plus élégants modèles entre toute cette statuaire. On en jugera par les fig. 1, et surtout 2, de la planche 2.

Sous le rapport de l'art, je puis citer encore une magnifique tête (pl. 2, fig. 8), dans laquelle l'inspiration, la gravité, et je ne sais quel sentiment douloureux, se disputent le genre d'expression. C'est presque une tête d'Homère ou de Laocoon, si l'on veut un rapprochement.

Je puis citer également deux charmantes têtes juvéniles (pl. 2, fig. 9 et 11), où l'expression est riante et gracieuse. Un petit torse de femme (3) (voir pl. 6, f. 7) se recommande de lui-même par ses propor-

(1) Voir *France historique et monumentale*, p. 268.

(2) On en juge par la formule usitée : V. S. L. M.

(3) Ce petit torse précieux a été trouvé dans le ruisseau de la Cave par M. du Potet, officier supérieur en retraite.

tions exquises et la grâce de ses contours : c'est un modèle en creux et en terre cuite d'une teinte rosée, lequel paraît avoir été séparé de quelque bas-relief. On sait que les Romains prirent le goût de ce genre délicat après les premiers empereurs (1).

J'avais, dès le principe, considéré ce torse comme une de ces statuettes de *Vénus anadyomène*, dont parle M. de Caumont dans ses antiquités monumentales (2), et je me suis pleinement renfermé dans cette opinion, en voyant la *Vénus anadyomène* du cabinet de l'honorable président de la Commission des antiquités de Dijon.

Une circonstance peut ajouter à l'intérêt de la découverte : c'est la presque-identité de cette figure avec un petit torse de Vénus qui a été trouvé aux fouilles de la Seine (3). On a mis ces deux torses en parallèle au musée archéologique de la Commission, et la possession de ces deux objets offre d'autant plus d'intérêt, que nos essais en terre cuite sont d'une grande imperfection comparativement à ceux de l'antiquité (4).

Que dire de ces cinq têtes de femmes accolées (pl. 1, fig. 2) ? Est-ce la consécration d'un haut souvenir pour un patronage ou une visite d'éclat? Est-ce l'ex-voto d'une famille entière? Je ne sais; mais je pencherais pour cette dernière interprétation : car je suis frappé de la ressemblance de sœurs que je trouve principalement entre les trois têtes du milieu, et je suis frappé aussi de l'identité des coiffures.

Parmi les mains détachées et qui figurent en assez grand nombre dans les produits des fouilles (voir pl. 4, f. 1, 4, 5, 8, 9), il y en a une dont les contours s'infléchissent avec une grâce infinie autour d'un petit globe ou d'un fruit (pl. 4, f. 2).

(1) C'est-à-dire à l'époque d'Adrien. Voir Champollion-Figeac, t. 1, p. 181, *loco cit.*

(2) T. 2, p. 219.

(3) Voir pl. 15, fig. 1, du Rapport de M. Baudot.

(4) Les anciens estimaient à l'égal des matières les plus précieuses les sculptures et les ornements exécutés en terre cuite. Ils croyaient leur trouver plus de finesse qu'au travail du ciseau. (Le baron de Guilhermy, *Ann. de Didron*, 1er août 1844, p. 130.)

Une autre main présente élégamment une corbeille de fruits d'une jolie contexture (pl. 4, fig. 14). Je citerai encore l'*ex-voto* d'un doigt unique (pl. 4, fig. 7) d'une exécution remarquable.

Les coiffures sont variées : on peut en juger en comparant entre elles les figures 2 et 6, pl. 1; les fig. 3, pl. 2, et les fig. 5 et 7, pl. 3, avec celles de la fig. 6, pl. 1. Ces dernières coiffures sont d'une telle excentricité, que j'ai été un moment tenté de voir là une attestation du passage d'une de ces colonies égyptiennes que l'empereur Auguste avait établies dans les Gaules. Je n'aurais sans doute pas eu cette idée si une médaille portant l'effigie du palmier et du crocodile n'avait pas été trouvée avec divers *ex-voto* à deux lieues d'Essarois, au pied d'une source nommée Dwi, qui me paraît être une petite succursale des sources de la Cave à Essarois (1).

Je ne vois que des coiffures de malades sur les têtes 4, pl. 1, et sur les têtes 4 et 6, pl. 3

Depuis la toge (pl. 3, fig. 8) et la robe prétexte (2) (pl. 3, fig. 1), jusqu'à l'humble *sagum* (pl. 1, fig. 11, et pl. 2 fig. 4) et à la tunique (3) gauloise (pl. 4, fig. 10); depuis les têtes de matrones, têtes garnies

(1) A un kilomètre de Terrefondrée, village dépendant de Recey, si l'on suit un petit vallon resserré entre deux rangs de rochers pittoresques, on arrive à une source qui sort du pied d'une roche majestueuse, de 30 à 40 mètres d'élévation. Au-dessus de cette roche passe le chemin de Terrefondrée à Romprey. La source, après s'être réunie au ruisseau *le Groëme*, venant de Romprey, court, sous le nom de *Dwi*, vers la rivière d'Ource, où elle se jette près de Recey. En 1844, le maire de Terrefondrée, dont le pré enveloppe la source, y trouva, en pratiquant des fossés d'irrigation, des fragments de statues et de colonnes, six médailles d'Auguste au temple d'Ainay, une médaille consulaire de la famille Claudia, une médaille de la colonie de Nismes, et une *tête d'Apollon*, etc.

(2) L'ampleur du vêtement et la *bulla* qu'on voit suspendue au cou du personnage ne doivent laisser aucun doute sur mon opinion, que le personnage dont il s'agit dans la pl. 3, fig. 1, ne porte la robe prétexte. Festus me donne raison par ces mots : « Bulla aurea insigne erat puerorum prætextatorum. »

(3) Les Romains portaient une tunique courte et sans manches, et les Gaulois, au contraire, portaient une tunique longue et avec des manches, comme l'indique la fig. 10 de la pl. 4.

de voiles ou d'ornements sévères (pl. 1, fig. 9), jusqu'aux têtes de jeunes filles relevées par d'élégantes tresses de cheveux (pl. 1, fig. 2); depuis le prêtre et le guerrier (pl. 2, fig. 8), jusqu'aux simples villageois (1), toute la société gallo-romaine respire dans ce musée des fouilles d'Essarois.

Parmi ces individus de tout sexe, de tout âge et de tout rang, on rencontre jusqu'à des enfants au maillot (pl. 4, fig. 3, 11 et 12). Il paraît que les mères éplorées faisaient, comme refuge suprême, le pèlerinage d'Essarois, afin d'obtenir de la divinité des eaux la conservation ou le rétablissement de la santé des objets les plus chers qu'elles eussent au monde. On en juge par ces enfants emmaillottés, et surtout par la fig. 6 de la planche 4 : c'est une main présentant à la divinité un jeune enfant dont l'attitude et les traits respirent la souffrance.

On doit naturellement s'attendre à trouver la nomenclature des maux plus abondants en ces lieux que celle des gracieuses images. Il en a été de même aux sources de la Seine ; et il me paraît y avoir une analogie frappante entre certaines figures maladives qu'on y a découvertes (2), et le ton d'abattement, de souffrance et de tristesse de certaines figures des sources de la Cave : yeux fermés (pl. 1, fig. 4, 7 et 8; pl. 2, fig. 6 et 7; pl. 3, fig. 5 et 6), contraction des lèvres (pl. 1, fig. 3; pl. 2, fig. 10), altération des traits (pl. 3, fig. 4, etc.): tout dans nos *ex-voto* présente l'image de divers maux physiques, et la similitude avec ceux des sources de la Seine est frappante et incontestable.

La pierre n'est pas le seul élément matériel qui ait servi d'interprète aux maux divers des générations gallo-romaines : le cuivre, aminci en feuilles, laisse voir un assez grand nombre de dessins ponctués figurant des yeux et des seins (pl. 8, fig. 3, 4, 5, 6 et 11) (3) ; le

(1) La fig. 10 de la pl. 1 représente la tête d'un Gaulois, à en juger par les cheveux relevés et retenus en grosses touffes sur le col. On peut en dire autant, je crois, de la fig. 1 de la pl. 1.

(2) Voir la planche 6 du Rapport de M. Baudot.

(3) Voir aussi la planche 12 du Rapport de M. Baudot.

verre même a été mis en œuvre; car deux fragments de cette substance sembleraient offrir des saillies comme des seins (pl. 8, fig. 9 et 10). Toutefois, je n'oserais donner une trop grande affirmation à cette singularité qui, d'ailleurs, n'existe point parmi les ex-voto de la Seine.

On a trouvé aux sources de la *Cave,* comme à celles de la Seine (1), un grand nombre de statuettes d'individus des deux sexes, sculptées sans têtes. Il est à remarquer que les statuettes de femmes ne représentent qu'un état normal, à l'exception peut-être des fig. 4, 6 et 10, pl. 6, qui pourraient bien révéler un état de grossesse. Ces trois statuettes ont été choisies dans une infinité d'autres différant fort peu des fig. 2 et 9 de la même planche.

Il est vraisemblable que par ces *ex-voto* les femmes imploraient la divinité des sources, soit pour faire cesser leur stérilité, soit pour obtenir des couches favorables. La grossièreté de la fig. 11, pl. 6, contraste avec les formes gracieuses de la fig. 4. On obtenait, à ce qu'il paraît, des ouvrages d'art ou de simples ébauches, selon sa fortune. Quant aux statuettes d'hommes, le développement manifeste des organes sexuels annonce quelques maladies secrètes pour la guérison desquelles on recourait aux sources sacrées. La fig. 1, pl. 6, décèle quelques tumeurs au scrotum, et les fig. 5 et 8, id., sont caractérisées par un développement anormal de cette partie du corps.

D'après les superstitions gauloises qui s'étaient perpétuées à l'époque gallo-romaine, l'eau agissait incontestablement comme principe bienfaiteur universel, et la dévotion qu'on avait aux sources s'étendait à la plupart des maux physiques. Aussi la pathologie actuelle trouverait-elle dans notre musée lapidaire une nomenclature étendue des misères qui affligent l'humanité. Si l'homme de sens se permettait de sourire à l'idée de cette universalité bienfaitrice que la crédulité concédait à une source de nos forêts, peut-être le philosophe applaudirait-il en secret à cette foi simple et naïve qui trouvait dans la nature même et dans la prière l'allégement ou le terme de ses maux.

(1) Voir la pl. 8 du Rapport de M. Baudot.

Nous ne sommes plus dans les siècles fervents où la foi console de bien des maux, et la seule analogie que les *ex-voto* d'à présent aient conservée avec ceux des temps reculés dont j'essaye de retracer l'histoire, c'est que dans certains lieux (comme à Fourvières au-dessus de Lyon, et dans certains ports de mer) on offre encore à un saint de son choix ou à la Vierge quelques grossières ébauches de bras ou de jambes, non pour demander la guérison d'un mal ou d'une fracture, mais pour remercier le saint ou la Vierge de cette guérison.

Les *ex-voto* de pieds, de jambes ou de bras sculptés en pierre abondèrent aux sources de la Cave comme aux sources de la Seine; toutefois, il y a une remarque à faire à ce sujet: c'est que les pieds trouvés aux sources de la Cave sont nus ou chaussés (voir toute la planche 5 et la fig. 8 de la planche 7), au lieu que les dessins des sources de la Seine (voir pl. 1 du Mémoire de M. Baudot) n'offrent que des pieds entièrement nus; or, on sait que les Gaulois avaient une *chaussure pleine* ou chausson (1) le plus souvent en cuir avec une semelle. Le *sandalium* ou *soccus* romain était une semelle plus ou moins épaisse fixée par des courroies ou bandelettes (2) sur le pied, qu'elle laissait en partie à découvert : la fig. 3 de la pl. 5 nous offre justement l'image de ce genre de chaussure. Au siècle d'Auguste, certains hommes de la vieille roche tenaient infiniment à conserver les usages de l'Italie, qui étaient d'avoir le pied découvert: car Horace se moque quelque part (3) de Caton, qui poussait l'austérité des mœurs républicaines jusqu'à marcher pieds nus. Je considère donc les pieds nus (pl. 5, fig. 1, 2, 4, 8, 9) et les pieds à demi couverts (pl. 3, fig. 5) comme exclusivement romains ou gallo-romains; je regarde, au contraire, les pieds entièrement couverts (pl. 5, fig. 5, 6, 7, 10, 11, et pl. 7, fig. 8) comme exclusivement gaulois Cette différence me semble caractéristique, et elle me confirme dans l'opinion

(1) *Encycl. méthod., Antiq.* — De Caylus, t. 1, p. 161, et t. 2, p. 400.
(2) Voir *Encycl. méthod.*, au mot *Sandalium*.
(3) *Quid? si quis vultu torvo ferus et pede nudo, etc.* (Horat., *Ep.* 19, lib I.)

où je suis que l'origine du culte superstitieux des eaux de la Cave est plus exclusivement gauloise que celle du culte des eaux de la Seine.

Une autre remarque à faire encore, c'est que les dévots de notre source d'Essarois n'offraient à la divinité des eaux que des fruits ou des oiseaux (voir pl. 4, fig. 13, 14 et 15), tandis que les dévots des sources de la Seine offraient de plus des animaux, et surtout des chiens (voir pl. 4, fig. 10, et pl. 5, fig. 2, 3, 4 et 5 du Rapport de M. H. Baudot). Cette dernière circonstance s'explique par le culte de *Nehalennia.* On a beaucoup disserté sur cette déesse : les uns l'ont prise pour Isis, d'autres pour Diane; certains veulent qu'elle n'exprime que la nouvelle lune, à cause des mots celtiques *nevez*, nouvelle, et *hen*, vieille, parce que la lune finit et commence le même jour (D. Martin, t. 2, p. 99). A mon sens, il y a un mélange de toute cette mythologie dans le personnage de *Nehalennia*; et, si l'on veut bien se rappeler l'importance qu'avait, à l'époque druidique, le culte de la lune et celui des eaux, on comprendra facilement la perpétuité de ce culte sous les divers attributs que le mélange des peuples a introduits. Au reste, que *Nehalennia* soit une divinité d'origine orientale, d'origine germanique ou d'origine gauloise (1), toutes les figures qui la représentent lui donnent pour accessoires des chiens, des fruits, un panier, une corne d'abondance, des arbres ou des fleurs. Si ces divers attributs varient, le chien ne fait jamais défaut (2). On a remarqué, de plus, que Neptune est souvent représenté avec *Nehalennia* (3); plusieurs statues de cette déesse ont été trouvées dans le voisinage de la mer (4), et l'identité de cette déesse avec Isis ne me

(1) D. Martin, t. 2, p. 59 et 78, dit que *Nehalennia* est une déesse bien anciennement adorée par les Gaulois, et il la considère comme la même divinité que la lune, dont on allait consulter les oracles dans l'île de Sain, où les druidesses présidaient à son culte.

(2) Voir les nombreuses figures de Nehalennia données par D. Martin, t. 2, p. 79 et suiv.

(3) D. Martin, *ibid.* — *Encycl. méth.*, *Antiq.*

(4) Et notamment près d'Oësbourg, dans l'île de Walcheren.

laisse aucun doute que *Nehalennia* n'ait été invoquée en Gaule pour la navigation (1). Ce système, assez naturel, ce me semble, explique bien les offrandes d'animaux, et surtout de chiens, qui se présentent à tant de reprises dans les monuments des fouilles de la Seine. Il explique bien encore cette offrande du joli petit navire en bronze qu'on a trouvé dans le voisinage des sources de la Seine, et qui est aujourd'hui une des curiosités du musée de Dijon. Il justifie bien encore l'offrande du grand trident en fer dont parle M. Baudot dans son rapport si intéressant sur les fouilles faites aux sources de la Seine.

MÉDAILLES.

Dans la contrée dont je fais l'histoire, l'époque gallo-romaine remonte, par les médailles, au règne d'Auguste (2), dont elles consacrent de hauts souvenirs historiques. Trois d'entre elles représentent,

(1) Voir à la page 99 des *Mémoires de la Commission*, année 1844, l'interprétation qu'a donnée M. Baudot au sujet des offrandes de chiens. L'explication qu'il donne est peut-être plus ingénieuse que la mienne; mais, comme il s'agit d'un point en litige, j'ai cru devoir exposer ici mon propre sentiment. Le mot *Nehalennia* pourrait bien être quelque dérivé du celto-breton *neùi* ou *neannein*, nager, naviguer. (Voir Legonidec, *Dictionnaire celto-breton*, et Hersart de la Villemarqué, *Dictionnaire français-breton*.)

(2) Vingt-une médailles ont été exhumées de l'aire des édifices de la Cave; onze sont tellement frustes qu'il a fallu renoncer à en tirer le moindre éclaircissement; les dix autres sont, dans l'ordre des temps :

3	médailles d'Auguste	M. B.
1	du même règne	P. B.
1	de Titus	P. B.
1	d'Antonin	G. B.
1	à l'effigie de Faustine	G. B.
1	de Claude le Gothique	P. B.
1	à l'effigie de Constantin le Grand	P. B.
1	de Crispus	P. B.
Total....... 10		

Toutes ces médailles figurent à la bibliothèque de Châtillon, avec un musée com-

d'un côté, l'effigie d'Auguste, et, de l'autre, un autel entre deux colonnes surmontées de victoires. L'exergue porte ROM. ET AUG. (*Romæ et Augusto*). C'est cette médaille qui a été répandue avec tant de profusion dans les Gaules lors de la dédicace du fameux temple élevé à Auguste au confluent du Rhône et de la Saône. En effet, on la trouve partout, et elle n'a pas manqué non plus aux sources de la Seine (1).

La quatrième médaille représente, d'un côté, une tête de Rome casquée avec ces initiales : VRB. ROMA. Au revers, on voit la louve allaitant Romulus et Rémus; et, à la partie supérieure, on distingue deux étoiles. A l'exergue, on lit SIS : c'est *Siscia*, en Pannonie (2). Cette médaille date de la guerre contre les Pannoniens, guerre que Suétone regardait comme la plus importante et la plus terrible que Rome ait eue à soutenir depuis les guerres puniques (3). Entre toutes les pièces en bronze qui ont été trouvées sous les ruines des édifices de la Cave, la plus intéressante et la dernière en date est une médaille de Crispus (4). En voici la description :

Tête couronnée de lauriers, avec cette légende : CRISPVS. NOB

plet d'*ex-voto* provenant des fouilles de la contrée de la Cave. Mme de Chastenay, en faisant ce don à la bibliothèque de Châtillon, a voulu mettre à la portée de tous une page curieuse des temps antiques de notre histoire.

(1) Voir pl. 10, fig. 4 du Rapport de M. Baudot.

(2) Aujourd'hui *Sisseck*, ville de la Croatie, sur la Save.

(3) Quod gravissimum omnium externorum bellorum post punica, etc. (Suéton. *in Tiberio*, c. 16.)

Les victoires de Germanicus et de Tibère réduisirent la Pannonie à une soumission complète, vers la neuvième année de l'ère nouvelle, et cette gloire consola Auguste, sur la fin de sa brillante carrière, de l'humiliante défaite que venait d'essuyer son lieutenant Varus, en Germanie.

(4) Crispus était fils de Constantin et de Minervine, qu'on présume avoir été répudiée pour faire place à l'impératrice Fausta. (Lebeau, t. 12, p. 39.) Crispus fut un prince accompli et d'une haute gloire militaire. En 321, il remporta une victoire signalée sur les Francs (Lebeau, t. 1, p. 186); deux ans après, il combattit dans la Pannonie et la Mœsie, et subjugua les Sarmates; en 323, il détruisit la flotte de Licinius, adversaire redoutable de Constantin. Après tant de succès, dont cet empe-

CÆS. (*Crispus nobilis Cæsar*); au revers, cette autre légende : BEATA TRANQUILLITAS; au champ : un autel surmonté d'un astre, et portant cette inscription : VOTIS XX (*votis vicennalibus*, vœux de vingt ans). Le même autel est accosté de ces deux lettres : C. R., c'est-à-dire *claritas reipublicæ*, splendeur de la république. A l'exergue se lisent les lettres P. L. C., *pecunia Lugduni cusa*, c'est-à-dire argent de la fabrique de monnaie de Lyon.

Il sera évident pour tout le monde que cette médaille a été frappée à Lyon en l'honneur de Crispus, pour la solennité de quelque fête ou assemblée périodique. Les légendes, dont l'une exalte la paix et l'autre confère au prince l'épithète grande et honorable de splendeur de la république, révèlent assez l'élan de la reconnaissance générale à l'occasion des victoires décisives de Crispus sur les Francs, alors les plus redoutables ennemis du sol gaulois.

DESTRUCTION DU TEMPLE ET DES ÉDIFICES.

A cette époque de Constantin le Grand, mort en 337, les temps de l'ère gallo-romaine s'arrêtent tout court dans cette contrée, comme si quelque violente bourrasque avait tourbillonné sur elle et anéanti la marche des choses. Nous allons interroger l'histoire, et peut-être retrouverons-nous, avec son secours, l'instant précis de ce terrible silence.

Tous les historiens ont parlé de l'invasion allemande de l'année

reur pensait jouir à Rome, au milieu d'une cour brillante, l'impératrice Fausta, qui ne s'était que trop laissé éblouir par l'éclat de la gloire de Crispus, porta contre lui la plus odieuse des accusations, et, dans l'année 326, Constantin fit mourir son fils Crispus, qu'il s'était associé à l'empire en qualité de César. Peu après, l'impératrice Fausta fut étouffée dans un bain, par ordre de Constantin même. Depuis ces épouvantables événements, la plus profonde tristesse s'empara de l'empereur. Il quitta Rome en 327, parcourut l'Illyrie et la Thrace, et adopta enfin *Byzance* au préjudice de Rome. Ce fut ainsi qu'une détestable intrigue de palais fut cause d'un des plus grands événements de l'histoire, c'est-à-dire la fondation de l'empire d'Orient.

355 (1), et les archéologues rencontrent chaque jour des ruines qui datent de cette effroyable invasion (2); quarante-cinq villes des Gaules furent renversées de fond en comble, sans compter les places fortes et les bourgs; l'incendie et la dévastation furent tels, que personne ne trouvait plus rien pour se nourrir (3). Pendant les incompréhensibles tergiversations de l'empereur Constance (4), une armée allemande passait impunément entre deux camps romains, et pénétrait jusqu'à Lyon (5). Le torrent dévastateur creusait son lit pour l'avenir (6). Mais enfin, en 357, le génie et l'activité de Julien sauvèrent la Gaule: car la victoire de ce prince, à Strasbourg, refoula les barbares au delà du Rhin, qui fut, dit l'historien du Bas-Empire, couvert de débris et teint de sang (7).

Qu'on ne croie pas que le territoire des *Lingons*, où se trouve notre contrée, ait été plus épargné que celui des *Tricasses*, leurs voisins, dans un temps où ces derniers, au dire d'un historien, étaient glacés d'effroi à cause de la multitude de barbares qui menaçaient Troyes, leur principale cité (8). D'ailleurs, les traces accusatrices de ruine et d'incendie sont nombreuses et évidentes dans l'aire des édifices de *la Cave*. Le ruisseau semble avoir dévié de son cours naturel par suite d'amas terreux qui auraient été accumulés au pied de la cascade même; et cette disposition des lieux m'avait tellement frappé, que je l'ai in-

(1) Lebeau, édition avec notes, t. 2, p. 80 et 104. — Laurent Echard, t. 7, p. 83. — Ammien Marcellin, liv. XIV, ch. 10, et liv. XV, ch. 4, etc.

(2) M. Edmond Clerc, dans son excellent ouvrage intitulé *la Franche-Comté représentée par ses ruines*, dit (p. 32) : « Depuis l'effroyable ravage qui commença en 355, le règne des empereurs ne laisse plus de traces dans la Séquanie.

(3) Numerus oppidorum quorum erant diruta mœnia ad quinque et quadraginta pervenerat, burgis et castellis minoribus omissis. — ..... Ubi ne pascendi quidem potestas Gallis fieret. (*Lettre de Julien au Sénat*, en 356.)

(4) Laurent Echard, t. 7, p 81.

(5) Lebeau, t. 2, p. 183, édition citée.

(6) Témoin l'invasion de 407, sous Honorius.

(7) Lebeau, t. 2, p. 196, même édition.

(8) Ammien Marcellin, liv. XVI, ch. 2.

diquée dans un premier plan que j'ai mis sous les yeux de la Commission des Antiquités.

Selon toute apparence, une première destruction a eu lieu dans le but de déterrer les trésors qu'on supposait enfouis dans le temple. Les barbares ont dépavé les enceintes des édifices; ils les ont creusées et déblayées pour satisfaire leur inquiète avarice. Quoi de plus tentant, pour ces hordes dévastatrices, que d'aller, en passant (1), fouiller les lieux voués aux superstitions et aux offrandes, et trahis par leur propre renommée? Il était assez naturel que des pillards pensassent trouver là des choses précieuses : aussi bouleversèrent-ils les édifices sacrés jusqu'aux fondements. Ils ne recouvraient pas les ruines qu'ils laissaient après eux; ils incendiaient et passaient outre. Mais, après les barbares, d'autres ouvriers ardents de la destruction sont accourus un peu plus tard. Ceux-ci n'amoncelaient pas la terre : ils employaient, au contraire, la charrue ou la bêche, afin d'aplanir un terrain qu'aurait profané le culte *de quelque abominable divinité païenne*. Cependant, malgré leur zèle, ils n'ont pas enterré assez profondément le musée révélateur qui ressuscite aujourd'hui; ils se sont flattés en vain qu'un silence éternel planerait sur ces lieux, et n'ont pas soupçonné qu'un jour l'archéologie, cette sœur de l'histoire, révèlerait leur pieuse fureur.

En étudiant les voies romaines secondaires, et les points où elles se relient aux grandes lignes principales, il serait facile de tracer l'itinéraire de l'invasion.

Une fois le Rhin franchi vers *Argentoratum* (Strasbourg), les barbares purent occuper en peu de temps ce vaste cercle de communications principales qui, partant de cette ville, passait par *Vesontio* (Besançon) (2), rejoignait à *Cabillonum* (Chalon) la voie *Agrippa*,

(1) Une voie romaine secondaire, mais importante, passait à 2 kilomètres des édifices sacrés; c'est celle dont nous allons, quelques lignes plus bas, indiquer la direction.

(2) Voir la carte des Gaules, par M. Walkenaer, de l'Institut.

et continuait de cerner une partie de la Gaule centrale en allant de *Bibracte* (Autun) à *Autissiodurum* (Auxerre), *Augustobona* (Troyes), *Durocortorum* (Rheims), et, par la ligne de Trèves à Mayence, faisait retour sur le Rhin.

Parmi les voies secondaires servant à relier entre elles ces grandes artères, il en existe une fort importante qui traversait le centre de ces principales lignes (1) et formait l'axe le plus court et le plus direct pour l'arrivée dans les Gaules ou pour le retour des barbares sur le Rhin. Selon toute vraisemblance, la multitude de barbares qui, selon Ammien Marcellin, s'étaient répandus dans les campagnes d'*Autun*, *Auxerre* et *Troyes*, refluèrent sur *Argentoratum* par cette voie, lorsque Julien eut pris l'offensive à *Durocortorum* (Rheims), où il s'était rendu en 356 pour ne laisser aucune horde ennemie sur ses derrières (2).

VOIE ROMAINE PASSANT A ESSAROIS.

A cette voie importante d'Auxerre à Langres, dont je viens de parler, venait se ramifier, entre le village de Montlyot et Châtillon, dans une contrée du nom de *Pierres levées*, une autre voie romaine secondaire dont j'ai soigneusement étudié le parcours.

A partir d'Essarois au nord, elle monte la rampe où est placé le cimetière gaulois (3), et fait partie de la voie *Vérouillot*. Près d'une métairie appelée *Bas de Commet*, on en rencontre un tronçon parfaite-

(1) La carte de M. Walkenaer, ainsi que celle de Peutinger, ne donnent que les grandes voies principales, et omettent toutes les lignes intermédiaires, quelle que soit leur importance. C'est ainsi que l'on ne trouve point figurée sur ces cartes la voie d'Auxerre à Langres par Tonnerre, Laignes, Etrochey, Montlyot, etc.

A 3 kilomètres au nord de Châtillon, cette voie intermédiaire est d'une belle conservation. On trouve sa trace, pour tout son parcours, dans les cartes des anciens géographes, et la carte topographique du dépôt de la guerre en indique çà et là des tronçons d'une plus ou moins grande étendue.

(2) Ammien Marcellin, liv. XVI, ch. 2.

(3) Cimetière Bossu, dont j'ai parlé, aussi bien que de la voie Vérouillot.

ment conservé, lequel porte dans le pays le nom de *Chemin pavé.* Les traces en disparaissent, au bout de 3 kilomètres, sous les racines des arbres et sous les encombrements des détritus séculaires de la forêt. Toutefois, c'est la même qui, après avoir traversé les bois, descend le vallon entre Villotte et Prusly, traverse la rivière d'Ource et se dirige vers l'est du dernier village, où elle forme deux branches : *l'une* passe près du hameau de Marigny du côté du sud, et se dirige vers *Latiscum* (ville ruinée sur le plateau de la montagne de Vix), en coupant obliquement la grande voie d'Auxerre à Langres au point que j'ai indiqué tout à l'heure. L'autre branche se trouve enfoncée à présent sous les terres labourées, de l'est à l'ouest; elle reparaît à peu de distance d'un verger qui est au nord d'une ferme appelée *la Barotte*, traverse une contrée de Châtillon appelée *le Fer de Pic*, où elle était fort remarquable il y a cinquante ans (1), jusqu'au chemin nommé le Chalumeau, à une des portes de la ville de Châtillon.

A partir d'Essarois au sud, la voie romaine monte la rampe de *Montscroix.* En ce lieu, elle est remarquablement distincte, et l'on trouve çà et là des pierres où l'empreinte des roues de chars est profondément gravée. J'ai suivi cette voie sur le coteau et dans la forêt jusqu'à *Beneuvre*, où elle se dirige pour ainsi dire en ligne droite. Avant d'arriver au pied du *Mont-Aigu* (2), éminence qui domine toute la contrée, la voie passe à environ 500 mètres d'une colline escarpée située au midi de Montmoyen. Cette colline est d'une forme elliptique dont le plus grand diamètre a 300 mètres, et le plus petit 250. Elle domine et commande la voie romaine dont il s'agit, et se nomme *Châteaubeau* (3). C'était une position toute donnée pour y asseoir un camp (4). Aussi les ingénieurs romains se mirent-ils à l'œuvre; mais,

(1) Je dois à M. Bourée, bibliothécaire de Châtillon, quelques-uns de ces renseignements.

(2) Près de Beneuvre (Côte-d'Or).

(3) Castellum belli.

(4) Je ne partage pas, comme on voit, l'opinion de Courtépée, lequel dit, p. 255,

ayant rencontré là beaucoup de roches éparses et mobiles, et ayant vu d'ailleurs l'impossibilité de creuser des fossés autour du camp, comme cela était la coutume, ils imaginèrent d'élever de formidables remparts à l'aide de ces roches. Les légions, tout en nettoyant ainsi le plateau, formèrent des murailles très-épaisses et très-hautes, à en juger par les éboulements qui se sont faits çà et là sur les revers de la colline. J'y ai remarqué deux portes, comme dans tous les camps romains : l'une au midi (c'est la porte Décumane), et l'autre au nord.

Plusieurs médailles y ont été recueillies, et, entre autres, une médaille consulaire en argent de la famille Reni (pl. 7, fig. 12), médaille déterminée par Mionnet, t. 1, p. 60 (1).

De Beneuvre (2), où aboutit en effet, comme le dit Courtépée (3), notre chemin ferré, il se dirige sur *Barjon*. Là, il se divise en deux branches, dont l'une va sur *Sombernon*, et vraisemblablement sur *Autun* (4). L'autre branche passe à *Barjon, Poiseul, Saulx-le-Duc, Villecomte, Savigny*, et se confond, à Norges, avec la grande voie de Dijon à Langres. Cette branche, qui est encore aujourd'hui la vieille route d'Essarois à Dijon, n'a pas d'autre nom dans la contrée que celui de *Chemin des Romains*.

Telle est cette voie romaine qui, partant d'une part de la voie Agrippa près de Norges, va se ramifier d'autre part à la voie d'Auxerre

t. 4 de la nouvelle édition : « Les Templiers avaient un castel fortifié sur la crête de la montagne, dans les bois appelés Chatoilbot ou Chatabo. »

(1) Cette médaille appartient à M. Rouhier, de Recey, qui m'a permis d'en prendre l'empreinte.

(2) A Beneuvre, on a rencontré les vestiges d'une voie romaine à la base de Mont-Aigu, au côté sud-ouest. Cette position avait été aussi occupée par les Gaulois; car on y a trouvé une médaille gauloise en argent, dont j'ai également pris l'empreinte chez M. Rouhier, à Recey. (Voir pl. 7, f. 14.)

(3) Courtépée, *ibid.*

(4) Les anciennes cartes en donnent le tracé; et d'ailleurs les noms de Meix, de Montfort, de Curtil, etc., qu'on rencontre dans son parcours, révèlent suffisamment cette voie.

à Langres, entre Châtillon-sur-Seine et le village de Montlyot, à trois kilomètres environ au nord de cette dernière ville.

ÉPOQUE RÉELLE DU TRIOMPHE DU CHRISTIANISME DANS LA CONTRÉE.

En 324, lorsque Constantin, étant débarrassé de Licinius, son ennemi et celui des chrétiens, fut seul maître de l'empire, le christianisme vit commencer ses jours de triomphe. Constantin fut d'abord patient, et usa de politique avec l'idolâtrie, afin de n'exciter aucun trouble (1); car il s'aperçut bien de l'impossibilité qu'il y avait à extirper de Rome les dieux auxquels le peuple attribuait sa longue et persévérante fortune (2). Aussi n'est-ce point à Rome qu'il osa frapper les premiers coups. En 327, nous le voyons fuir les horreurs de sa maison, et chercher dans l'empire une nouvelle capitale pour centraliser la foi nouvelle. En Orient, l'idolâtrie fut bientôt frappée au cœur, et les idoles croulèrent de toutes parts. L'Occident entendit d'abord avec étonnement ces bruits confus et éloignés, et les progrès du christianisme furent lents sous le climat froid de la Gaule, dit Gibbon (3). Cette vaste ondulation chrétienne, qui s'étendait de proche en proche, venait mourir sur les bords des régions lointaines de l'Occident, même à l'époque de Constance. On n'entrevoit que difficultés sur difficultés lorsqu'on veut croire au triomphe du christianisme dans nos contrées dès l'époque de Constantin. Une superstition radicale et invétérée, l'opiniâtreté païenne, l'âpreté des lieux bien faits pour garder de longues erreurs, l'éloignement des villes où était l'effervescence, des mœurs prodigieusement nouvelles, le petit nombre des premiers néophytes, tout, en un mot, éloigne l'idée que les chrétiens aient pu détruire notre temple d'Apollon avant le règne de Théodose. C'est donc aux barbares qu'il faut en imputer la destruction. Les prêtres et

(1) Lebeau, t. 1, p. 193 et 228, édition déjà citée.
(2) Crévier, t. 12, p. 16.
(3) Gibbon, t. 3, p. 118 et 127, traduction de M. Guizot.

les gardiens des temples fuyaient de toutes parts, à l'époque de l'invasion, ces sauvages dévastateurs qui faisaient succéder l'incendie au pillage. Le règne de Julien fut si court, que la victoire du polythéisme fut un chant de mort : aussi le polythéisme n'eut-il pas le temps de se recueillir, et les ruines des édifices sacrés de *la Cave* restèrent-elles vraisemblablement des ruines après que les barbares eurent disparu. Ce n'est pas non plus sous Jovien, successeur du prince apostat, que commença la guerre aux idoles; car Jovien déclara par une loi expresse qu'il laissait à chacun le libre exercice de sa religion (1).

Cependant, si l'on ne pense pas que les chrétiens de la Gaule occidentale aient pu être persécuteurs dans les premiers jours de leur triomphe, il faut bien se décider à croire qu'ils l'ont été cinquante ans après (2), sous le règne de Théodose, époque où l'Eglise était entièrement militante, soit en Orient, soit en Occident (3). L'historien Echard appelle Théodose le *destructeur des idoles* (4). Le nom de cet empereur, dit Lebeau, était devenu aussi redoutable aux idoles qu'aux barbares. Alors les évêques des Gaules, se sentant eux-mêmes excités par le zèle du chef de l'empire, réchauffèrent partout l'ardeur des chrétiens. Tout ce qui avait servi au polythéisme fut déclaré impie, et la chute de l'idolâtrie devint le tombeau de la statuaire. On vit les évêques fulminer des sentences contre tout asile et tout monument païen qui bravait leur autorité nouvelle et les efforts de leur évangélisation. On se rua sur les temples, où le prêtre manquait, mais où la divinité résidait encore. Saint Martin, évêque de Tours, dit Lebeau (5), fut, en 389, *dans son diocèse* et dans une partie des Gaules le fléau de l'idolâtrie. Gibbon, s'appuyant sur Sulpice Sévère (6), dit de plus :

(1) Voir l'historien Lebeau, au règne de Jovien.

(2) Entre 337, époque de la mort de Constantin, et 397, époque de la mort de Théodose, il s'était écoulé cinquante-huit ans.

(3) Lebeau, t. 4, p. 238 et 419.

(4) T. 8, p. 142 de son *Histoire romaine*.

(5) T. 4, p. 419.

(6) Gibbon, t. 5, p. 350, et Sulpice Sévère, ch. 9 à 14.

« Saint Martin, évêque de Tours, parcourait la Gaule à la tête de ses moines, et détruisait les idoles, les temples et les arbres consacrés. »

En face de la source de *la Cave*, sur la rive droite de la *Digenne*, et au pied de la voie principale qui, à l'époque gallo-romaine, conduisait les pieux voyageurs au pèlerinage du temple d'Apollon, s'élève un coteau nommé *Montscroix* (1). Ce nom révèle assez par lui-même la révolution qui s'accomplissait au fond de ces superstitieuses retraites. De même que, sous Constantin, la croix s'était élevée partout en Orient (2), elle s'élevait aussi partout en Occident sous le règne de Théodose; mais, avant cette époque, le vent de la tempête avait soufflé sur le territoire des Lingons, et déjà la croix ne dominait plus que sur des ruines amoncelées par les nations germaniques. La première émancipation chrétienne n'eut donc plus qu'à couvrir de poussière quelques restes méconnaissables de ces édifices sacrés. Ces ruines parlantes, après quatorze siècles, la main lente et infatigable du temps les a déterrées pierre à pierre, et les livre aujourd'hui aux ouvriers patients de l'histoire.

Le signe de la rédemption ne put s'élever au seuil de ces forêts, depuis si longtemps le sanctuaire des superstitions, qu'après que le souffle régénérateur du christianisme eut pénétré toutes les régions méridionales de la Gaule. Alors l'idolâtrie tomba; les ministres du temple gallo-romain courbèrent la tête, et cherchèrent çà et là quelques retraites plus difficilement accessibles à cette grande lumière qui jaillissait par torrents. Moins heureux que les druides jadis détrônés par eux, mais admis politiquement au banquet de leur large polythéisme, les prêtres gallo-romains ne purent pactiser avec le christianisme, qui ne relève que de lui-même, et ne laissèrent à la contrée ni le souvenir de leur temple ni celui de leur Dieu.

(1) Ce coteau domine le village d'Essarois; son nom vient de *Mons Crucis*, le Mont de la Croix. Lorsque le christianisme fut triomphant, on ne pouvait choisir un lieu où la croix fût plus apparente et mieux en face du temple déchu.

(2) Lebeau, t. 1, p. 295.

La Gaule, surtout dans la contrée qui nous occupe, était couverte d'immenses forêts, dont les défrichements commencèrent après la conquête. A mesure que Rome voulut accroître et consolider sa domination, des colonies romaines durent être lancées dans ces régions occidentales, et les défrichements s'étendirent. Le moyen âge vint ensuite avec ses légions de moines défricheurs : alors la vie monastique était un dévouement profitable à l'humanité (1); mais, à une époque antérieure à ces deux premières, notre contrée de la Cave n'était point délimitée de cette vaste couronne de verdure qui accuse encore aujourd'hui, sur la carte, une des plus immenses forêts des Gaules. On peut çà et là apprécier, sur ce sol, les coupures et les abattages qui ont été pratiqués dès les premiers élans de la civilisation gallo-romaine. On peut se reporter, par la pensée, à ce cirque couronné d'arbres séculaires (2), à l'un des axes duquel l'eau jaillit en belles cascades, et forme, avec d'autres harmonies, les seuls bruits capables d'interrompre le silence religieux de cette arène. Quels lieux étaient plus propices au culte mystérieux des éléments? Lorsqu'on visite de nuit cette solitude, il y a un tribut à payer pour les âmes rêveuses; on se sent le respect des souvenirs; on croit voir les adeptes entourer les druides; on croit apercevoir, sur les flancs de la colline, un conciliabule de ces anciens maîtres des peuples, de ces druides revêtus de longues robes blanches, profondément humiliés des progrès de César, et écoutant avec anxiété les bruits de la conquête (3).

Qui ne voit que partout, dans cette contrée, la nature a, dans tous les temps, offert des tentations de vie contemplative où le christianisme aussi s'est laissé prendre : témoin la retraite austère du Val-

(1) Mouvement remarquable des temps, et singulier effet des abus mêmes du bien! il faudrait aujourd'hui des moines *reboiseurs* (qu'on me passe le mot), comme il a fallu des religieux défricheurs à l'époque de l'institut monastique de saint Benoît dans nos régions.

(2) Il s'agit ici du lieu même qui est l'objet de cet historique.

(3) Considunt in loco consecrato. (Cæsar., VI, 13.)

des-Choux et la solitude agreste des moines de Lugny. De toutes les forêts qu'un partisan des scènes graves de la nature puisse parcourir, il n'y en a guère qui réunissent tant d'échos mystérieux que notre contrée d'Essarois : c'est l'asile des vieux chênes et des sources vives, c'est le tombeau des passions où s'agite le monde. Comment s'étonner que des prêtres, dont toutes les pratiques étaient mystérieuses, aient choisi ces lieux si propres à nourrir pendant vingt ans un adepte des sucs de leur puissante doctrine (1)?

Ce fut là que, du temps de l'invasion du polythéisme romain, se retrempaient les forces épuisées du druidisme. Ce fut là encore que, vaincu à son tour, le polythéisme alla cacher ses dieux devenus ridicules et impuissants, et que, s'écartant des grands centres de population, il s'occupa longtemps encore à rapprocher les mailles qui échappaient partout dans le vaste réseau dont il avait enveloppé le monde. Effet remarquable de la puissance traditionnelle! rien ne s'efface absolument chez les hommes : le druidisme pur avait d'abord disparu dans les forêts profondes, d'où il jetait encore sur la Gaule des lueurs éparses pendant tout le IVe siècle (2). Détrôné à son tour, le polythéisme ne perdit pas tout d'un coup son droit d'asile: car, malgré la guerre acharnée faite aux superstitions par les néophytes chrétiens, malgré l'horreur fomentée de toutes parts contre l'idolâtrie, le polythéisme s'éparpillait, dans sa fuite, en mille croyances sourdes et inextirpables; et, s'appuyant sur le druidisme, qu'il avait voulu autrefois étouffer sous les honneurs, il laissait, de complicité

(1) L'éducation d'un adepte durait vingt ans. (Voir César, liv. VI, ch. 14.)

(2) Le culte des druides se maintint, sur beaucoup de points, à côté des divinités de Rome, et en dépit de tous ses efforts, jusque dans le IVe siècle. (Voir l'*Histoire de la Destruction du Paganisme en Occident*, par M. Beugnot.)

Au milieu du VIIe siècle même, les pratiques druidiques se maintinrent encore en Picardie. On le voit par ce passage d'un sermon de saint Eloi, lequel évêque avait succédé en 640 à saint Achaire, dans les siéges de Noyon et de Tournay :

« Nullus christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, aut ad cellas (*cavernes*), vel per trivia, luminaria faciat, aut vota reddere præsumat. (*Vita sancti Eligii, apud d'Achery Spicilegium*.)

avec lui, les fées au coin des bois, au seuil des fontaines, et restait lié à une multitude de détails de la vie publique et privée. Ainsi les racines d'un arbre vigoureux, et qui a peine à mourir, enlacent, par mille pressions imperceptibles, les jets nouveaux et pleins de sève qui régénèrent une forêt.

Le christianisme fut mille fois aussi dans la nécessité de revêtir les formes de l'idolâtrie, afin de s'infiltrer dans les vieilles nations. L'histoire, jusqu'ici, ne s'est guère attachée, que nous sachions, à épier la marche du christianisme dans les Gaules (1) : il semble qu'elle ait laissé cette page à l'archéologie; car de toutes parts naissent des doutes sur l'époque de la destruction complète des temples profanes dont on découvre çà et là les ruines sur le sol de la Gaule.

L'occasion s'est offerte naturellement à moi de traiter ici cette question : je ne me flatte point de l'avoir résolue; mais, si j'ai pu l'éclaircir, c'est par un examen attentif et scrupuleux des faits que j'avais à démêler.

(1) Il ne nous est resté, sur l'origine des Eglises occidentales de l'Europe, que des monuments obscurs et imparfaits, dit Gibbon, t. 3, p. 128.

EXPLICATION DU PLAN.

La principale source du ruisseau de la Cave est de 80 à 100 mètres de distance des édifices. Le ruisseau, après avoir coulé au pied de la rampe du plateau nord, et après avoir parcouru l'espace de 2 kilomètres environ, va se jeter dans la *Dijenne* (1) à peu de distance des premières maisons d'Essarois à l'est. La *Dijenne*, à son tour, tombe dans la rivière d'Ource au-dessous du village de *Fontaines-lez-Temple*.

En prenant pour point de repère les arbres 12e et 15e qui bordent la rive gauche du ruisseau, on trouve que l'angle du parallélogramme des édifices qui est le plus rapproché du ruisseau, en est à 8 mètres 50 centimètres de distance, tandis que l'angle le plus éloigné en est à 14 mètres 30 centimètres.

N° 1 du plan. — Fouilles sans résultat. On les avait pratiquées sur 10 mètres de longueur, 1 mètre de large, et 60 centimètres de profondeur.

N° 2. — Les recherches faites en cet endroit ont démontré que les fondations des murs s'arrêtent à 85 centimètres de profondeur à partir de la superficie du sol.

N° 3. — Mur de 70 centimètres d'épaisseur, composé de beaux moellons et d'un ciment très-dur, comme tous les ciments romains connus, lesquels rendent les édifices antiques si durables.

N° 4. — L'aire de ces parallélogrammes se composait d'abord d'une couche de terre végétale d'environ 6 à 7 centimètres, puis d'une couche de mastic ou ciment de 12 à 15 centimètres d'épaisseur, enchâssant une multitude de petits fragments de pierre réguliers et carrés de 3 centimètres de face environ. Cette mosaïque commune s'appuyait sur une couche de pierres de 25 centimètres d'épaisseur, posées à sec et en hérisson sur le sable provenant naturellement des lieux.

N° 5. — Mur composé de la même manière qu'au n° 3. Toutefois, au lieu même où est le chiffre 5, il formait naissance de voûte à 30 centimètres de hauteur des fondations, lesquelles s'enfoncent en cet endroit d'un mètre dans le sol.

(1) Dijenne ou Digenne. Ne serait-ce pas une corruption du latin *Duiona*, ou *Duionna*, ou *Dijenna*? Lacombe pense que *Duiona* signifie Fontaine des dieux. On sait, au surplus, que le mot *Doui*, qui pourrait bien être le radical, est très-fréquemment appliqué aux sources.

N° 6.—Lieu où l'on a trouvé une partie des statues en pierre à 1 mètre de profondeur.

N° 7. — Lieu où l'on a trouvé les statues en bois de chêne, à 1 mètre 20 centimètres de profondeur.

N° 8. — La plus grande partie des *ex-voto* a été trouvée ici.

N° 9. — Une statue de pierre de grandeur d'homme a été trouvée sur ce point, à 40 centimètres de profondeur. Un couteau placé au côté droit et d'autres insignes révèlent dans cette statue celle d'un sacrificateur.

N° 10. —Mur composé de la même sorte que celui du n° 5, avec cette circonstance, que la naissance de voûte est en pierres de taille au lieu d'être, comme au n° 5, en moellons.

N° 11. — Piédestal carré en pierre de taille, ayant 80 centimètres de large sur 45 centimètres de saillie en dehors de la paroi extérieure de l'édifice.

N° 12. — Autre piédestal ayant même largeur et 55 centimètres de saillie.

N°s 13. — Murs établis de la même sorte que les n°s 3 et 5 ci dessus décrits, et ayant 65 centimètres d'épaisseur.

N° 14. — L'ensemble de ce parallélogramme est identique à celui du n° 4.

N°s 15. — Murs établis comme celui du n° 3.

N°s 16. — Solutions de continuité des fondations du grand parallélogramme.

N° 17. — Ces murs, distants de 17 mètres des autres édifices, ne diffèrent pas des autres dans leur construction.

N° 18. — Mur qui paraît avoir été démoli d'ancienne date, comme aux n°s 16.

N° 19. — Voici ce que porte la note qui m'a été remise par M. Baudoux, conducteur des fouilles :

« Il se trouve, sous le n° 19, trois pierres posées à plat à côté l'une de l'autre et au » même niveau, ayant 1 mètre de longueur chacune, et formant un mètre de lar- » geur entre elles. Elles sont à 60 centimètres de profondeur. »

N°s 20. — Fouilles infructueuses.

N° 21. — Grand fossé d'assainissement fait par le propriétaire de cette partie.

N° 22. — Fouilles pratiquées sur la colline et en face de la cascade, jusqu'à 1 mètre 30 centimètres de profondeur. On y a trouvé des fragments de mosaïques, des tuiles et des charbons mêlés de cendres.

N° 23. — Dans cet autre point de la colline d'où jaillit la cascade, et à 30 mètres de cette cascade, on a rencontré, à 3 mètres de profondeur, un mur de beaux moellons liés par un ciment très-dur, et, à côté de ce mur, beaucoup de poteries brisées et un nombre infini de fragments de mosaïques noirâtres ou grises (1). Il s'est encore trouvé une large portion de ces mosaïques dans le ciment qui les empâte. A côté se voyaient des charbons mêlés de cendre, et de longs clous.

N° 24.—Village d'Essarois, à 1,360^{m} des édifices. Il est indiqué seulement ici pour la position, de même que les sources, l'échelle n'étant faite que pour les lignes des édifices.

N° 25. — *Cimetière Bossu* ou *Cimetière gaulois*, monticule à 150 mètres d'Essarois, entre le nord et l'ouest, dans la contrée qui se nomme *Vosnoix*. Ce monticule domine la voie *Vérouillot*, laquelle se confond, pendant tout le trajet de la colline, avec une voie romaine qui est signalée dans cet historique.

(1) Par l'analyse, on reconnaît que ces divers fragments appartiennent, les uns aux bancs de silicate de chaux bitumineux qu'on nomme marnes du lias, et les autres au carbonate de chaux pur ou calcaire commun.

SUITE

DES ANTIQUITÉS D'ESSAROIS.

TROISIÈME ÉPOQUE (1).

> Juger les idées d'un siècle avec les opinions d'un autre, c'est l'anachronisme le moins remarqué, et peut-être le plus préjudiciable à la vérité historique. (MUNTER.)

SOMMAIRE.

Trouvaille faite aux sources de la Cave d'un coffret en pierre sur le couvercle duquel se voient en relief une image et des signes cabalistiques avec des caractères arabes.—Ce coffret provient des Templiers. — Détails sur les dépendances de leur prieuré de Voulaine. — Examen rapide du gnosticisme auquel s'initièrent les chevaliers du Temple pendant leur séjour en Orient, et époque à laquelle ils l'importèrent en France. — Interprétation des signes, des caractères et de l'image du coffret d'Essarois. — Conclusion.

TROUVAILLE ET ORIGINE DU COFFRET.

On a vu que, dès les premières pages de mon Historique d'un Temple dédié à Apollon aux sources de la Cave, près d'Essarois, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer un vif regret de ce que la trace d'un certain coffret, sur le couvercle duquel étaient gravés des caractères singuliers, pouvait être perdue. Ces regrets se fondaient sur la pensée d'une analogie que je pouvais supposer exister entre les caractères du coffret et ceux d'une inscription provenant, comme lui, de la contrée de *la Cave*, et sur laquelle inscription j'ai donné le sentiment d'un de mes honorables collègues et le mien. Quoique j'eusse pris une foule de renseignements sur la nature de ces caractères soi-disant indéchiffrables dont on avait tant parlé au château d'Essarois, il restait toujours pour moi une lacune et un doute que j'avais peine à

(1) Voir précédemment le sommaire de mon *Historique d'un Temple dédié à Apollon*. Ce sommaire indique d'abord les époques gauloise et gallo-romaine. La troisième époque, dont il s'agit ici, se rapporte aux XIIIe et XIVe siècles.

souffrir. Enfin, pensant que la bibliothèque nationale pouvait posséder le mémoire où M. de Hammer, de Vienne, orientaliste renommé, avait exposé son opinion sur quelques coffrets gnostiques du moyen âge, j'écrivis à M. Lenormant, de l'Institut, pour le prier de vouloir bien m'adresser un calque de l'image du coffret d'Essarois, si cette image avait été reproduite dans les dessins accompagnant le mémoire en question. Cette prière a été bien accueillie; elle a valu, de la part de M. le duc de Blacas, par l'entremise de MM. Lenormant et Reinaud, conservateurs de la bibliothèque nationale, l'envoi de deux exemplaires du mémoire, dont l'un est destiné à la bibliothèque de Dijon. On ne peut mieux comprendre, ni avec plus de grâce, la confraternité de la science (1).

Mon premier mouvement a été d'examiner si je ne trouverais pas quelque analogie entre les caractères gravés sur le coffret et ceux de l'inscription de la marche d'escalier du château d'Essarois. Or il n'y a pas le moindre rapport. Ceux-ci appartiennent à l'alphabet grec et latin, ceux-là sont des caractères *arabes*, et l'image qui les accompagne offre un *mythe oriental* complet. Il se présentait alors un nouvel embarras. Quelle pouvait être l'origine de ce coffret? et pourquoi ces caractères arabes? L'examen auquel je vais me livrer nous l'apprendra sans doute.

En 1789, des ouvriers que M. le marquis de Chastenay employait à démêler de la pierre dans un terrain qui appartient encore aujourd'hui à sa famille, près des sources de *la Cave*, trouvèrent ce coffret. Il est en pierre calcaire, est un peu renflé dans son pourtour, et a 25 centimètres dans sa plus grande longueur, sur laquelle une image

(1) M. le duc de Blacas accompagne son offre d'une autorisation de reproduire la lithographie de l'image du coffret; il exhorte même, en termes les plus obligeants du monde, à le faire dans l'intérêt de la science. C'est pour obéir à cet appel, que je tente ici d'envisager quelques faces de la question différentes de celles que M. de Hammer a traitées. Mon principal but encore est de rechercher et d'expliquer la présence du coffret aux lieux mêmes dont j'ai essayé de tracer l'histoire pendant deux époques antérieures.

en relief, avec des accessoires et les caractères, occupent environ 18 centimètres (1). Il a 20 centimètres de large, et un peu plus de 12 de haut sans le couvercle, dont l'épaisseur est de 6 centimètres.

Les mêmes ouvriers retirèrent de ces amas de pierres ayant déjà vraisemblablement servi à d'anciennes constructions, divers objets qui parurent alors sans aucun prix : on fit néanmoins un peu plus d'attention au précieux coffret, colporté de main en main jusque chez un marchand de curiosités de Dijon, où il fut acheté par un amateur parisien, qui le vendit enfin à M. le duc de Blacas.

Les renseignements, que je dois à l'obligeance de Mme la comtesse Victorine de Chastenay, ne me laissent aucun doute sur l'origine de ce coffret et m'expliquent sa présence aux sources de *la Cave*. Mme de Chastenay trouve dans ses papiers de famille plusieurs traces de ventes et échanges avec les templiers aux lieux mêmes où a été rencontré ce coffret; et de plus, *Voulaine-lez-Temple*, prieuré important de l'ordre, d'où ressortissaient les commanderies de *Bure*, *Epailly* et *Mormant* (2), est tout à fait dans le voisinage d'Essarois.

Qu'y a-t-il d'étonnant que, sur les ruines des édifices païens dont nous avons constaté l'existence, il se soit élevé, neuf ou dix siècles plus tard, par les soins des templiers et sur leurs propres terres, des constructions destinées à un autre ordre d'idées païennes. *Le cirque de la Cave*, si favorable aux mystères et aux superstitions de toutes les époques, fut vraisemblablement encore au moyen âge le théâtre de ces conventicules secrets que l'ordre n'a pas désavoués.

(1) Voir le dessin de l'image à la fin de cet exposé. On a conservé les mêmes dimensions qui existent dans l'original.

(2) Voir Courtépée, 2e édit., t. 4, p. 295.

Le grand prieur de l'ordre des templiers était seigneur de Voulaine et lieux circonvoisins. L'*ordre* avait été fondé en 1118, et, dès 1163 et 1164, l'église de Voulaine et celle de *Leuglay* étaient données aux templiers par l'évêque de Langres Geoffroi et par le *sire Jean*, seigneur de Leuglay. — Le château du grand prieur était aux lieux mêmes que M. Pétot, ancien député, a embellis de beaux jardins et de magnifiques terrasses. De tous les bâtiments anciens, il ne reste qu'une tour qui sert aujourd'hui de fruitier.

Je crois volontiers à l'ascendant des lieux où se sont abritées d'antiques croyances : ainsi, ces mystérieuses pratiques du moyen âge, pour avoir aussi gravé leur empreinte sur notre contrée d'Essarois, présentent, il faut le dire, un complément bien curieux de tant d'initiations diverses qui ont agité ce pauvre esprit humain, variable selon les temps, et même dans ceux où il trouvait, pour le fixer, l'inébranlable point d'appui de la foi chrétienne.

On s'entendait peu sur l'idée de *caractères cabalistiques* dont on disait vaguement que les templiers s'étaient servis pour l'écriture du coffret : or l'abbé Grégoire, dans son exposé des sectes religieuses (1), donne une suite de caractères alphabétiques dont l'usage est attribué aux templiers, et l'on peut voir *un fac-simile* de cet alphabet dans un livre intitulé Règle et Statuts secrets de l'ordre du Temple, par M. Maillard de Chambure (2). Ce qu'il y a en effet de cabalistique dans cette écriture, c'est que le triangle et le tétragone y sont la base des principaux caractères. Les adeptes complétaient le reste de l'alphabet, soit en variant la pose de la figure, soit par l'addition d'un point placé vers le centre de cette même figure. On voit donc bien qu'il n'y a nul rapprochement à faire entre une telle écriture et les lettres du coffret, qui sont de vrais caractères arabes (3). Il n'y a pas plus de rapprochement possible avec l'inscription de la marche d'escalier du château.

Ce coffret précieux, enfin, est l'analogue de ce genre de monuments du moyen âge qui ont été publiés par le savant orientaliste M. de Hammer, de Vienne, au 6e volume de son ouvrage *des Mines de l'Orient*, dans un chapitre intitulé *Mysterium Baphometis revelatum*. Il est question, dans cette partie du livre, des chevaliers du Temple qui s'étaient adonnés au *gnosticisme*, et que leurs propres monuments avaient

(1) T. 11, p. 392.
(2) P. 41.
(3) Il n'est pas étonnant que les templiers, pendant leur séjour en Orient, et par suite de leurs rapports avec les populations syriennes, entendissent la langue la plus commune de ces contrées.

servi à convaincre d'idolâtrie et de pratiques impures. La rareté de ces monuments en France explique le soin avec lequel l'ordre du Temple, dès qu'il se vit soupçonné, fit disparaître tout ce qui aurait pu justifier l'accusation pesant sur lui. Un peu plus loin nous étudierons le sens des caractères arabes dont je viens de parler : il s'agit encore maintenant de l'étude des lieux que fréquentaient les chevaliers.

Ces lieux solitaires me sont bien connus, et lorsque je les visitais si souvent et avec tant de plaisir dans ma jeunesse, je leur trouvais une teinte mystérieuse à laquelle je ne crois pas que personne puisse demeurer insensible. Indépendamment du *cirque de la Cave,* deux autres lieux encore étaient éminemment favorables aux pratiques secrètes de l'ordre : c'est d'abord la chapelle de la *Courroirie* (1), située à un kilomètre en deçà de Lugny. Il y a sous ce petit temple, encore curieux à voir, si l'intérieur n'était encombré, une crypte ou église souterraine, et l'on aperçoit au-dessus de la porte la croix des chevaliers. Une roche domine cette chapelle et la soustrait aux regards; les arbres de la forêt la pressent de toutes parts, et une petite combe fraîche et pittoresque y conduit après plusieurs détours.

Il me reste à signaler les ruines d'une ancienne substruction située dans la forêt, à moins de deux kilomètres de Voulaine, à 200 mètres environ d'une ferme appelée la Chapelle-du-Bois (2), et à quelques pas d'un chemin qui conduit aujourd'hui au *Val-des-Choux* ou *Val-Saint-Lieu* (3). Des colonnes en pierres peintes en une couleur rou-

(1) Les chartreux de Lugny la possédèrent, par suite d'un échange avec les templiers. Les frères convers de Lugny y avaient monté différents métiers, et sans doute, entre autres, ceux qui concernaient la préparation du cuir. Ces religieux laissaient croître leur barbe, dit Courtépée, et c'est de là qu'était venu à la maison de Lugny le surnom de Lugny-les-*Barbatans* (barbati) qu'on lui donnait au XIV[e] siècle. — La chartreuse de Lugny date de 1172. Elle a été fondée par *Gautier de Bourgogne* (fils du duc Hugues II), évêque de Langres, qui s'y retira et y mourut en 1179. (Voir Courtépée, *ibid.*, p. 297.)

(2) Il y a lieu de croire qu'il existait là antérieurement une chapelle, dont les matériaux ont servi à construire la ferme, qui a dès lors usurpé elle-même le nom de la chapelle détruite.

(3) Grand prieuré fondé, selon quelques-uns, par Hugues III en 1188, ou par

geâtre soutenaient les terres, et l'on n'entrait dans ce sombre asile qu'en rampant, pour ainsi dire, et à travers des sentiers tortueux. Quel endroit plus propice aux conventicules secrets des templiers, et à ces réceptions mystérieuses dont l'existence a été avérée?

La principale ruine de la chapelle souterraine consiste dans une ouverture *ogivale* donnant accès dans cette chapelle. Ce lieu, qu'on nomme *la Cave*, n'était pas obstrué, lors de nos désastreuses époques de 1814 et 1815, comme il l'est aujourd'hui; car il offrait alors assez d'espace pour contenir les parties les plus précieuses du mobilier des habitants de Voulaine (1), qui, ayant fait aux Autrichiens une guerre de partisans, fuyaient, dans cet *oppidum* secret, l'incendie de leurs demeures et la vengeance de l'ennemi. Ces restes d'architecture *en ogive* sont assez éloquents pour ne pas permettre d'attribuer l'édifice et la substruction à d'autres qu'aux chevaliers du Temple, véritables propriétaires de ces lieux.

Une circonstance remarquable, c'est que l'*ouverture ogivale* du souterrain se trouve exister à peu près au centre d'un espace circonscrit par des pierres brutes, rangées avec une certaine symétrie propre à réveiller, à la première vue, l'idée d'un *mallus* des peuplades celtiques. Qu'on veuille bien, au surplus, remarquer la coïncidence du nom de *la Cave*, que porte ce lieu, avec le même nom donné à la contrée où nous avons exhumé les ruines de deux époques, à commencer par l'époque gauloise, et où l'on avait rencontré déjà le coffret dont je fais l'histoire en ce moment. Ainsi encore, dans cet espace de terrain assez limité qui touche presque au prieuré des templiers de Voulaine,

Eudes III vers 1193. On regarde, dit Courtépée, le frère Guy ou Viard, chartreux de Lugny, comme le père et l'instituteur de cet ordre. — La règle des religieux du Val-des-Choux était un mélange de celle de saint Benoît, des constitutions particulières de Cîteaux et de plusieurs observances des chartreux. Le monastère du Val-des-Choux est situé à cinq ou six kilomètres de *Voulaine*. C'est une profonde solitude au centre de collines boisées, et vers une belle fontaine qui sort d'une grotte. (Voir Courtépée, *ibid.*, p. 235.)

(1) Ce renseignement, venant de M. Pétot, de Voulaine, m'a été transmis par M. Bourée, bibliothécaire de la ville de Châtillon.

nous trouvons de doubles vestiges des temps reculés et ceux d'une époque mémorable du moyen âge. Cette époque, c'est celle où une milice glorieuse, à laquelle il avait fallu moins de deux siècles (1), à cause de la ferveur des croisades, pour devenir puissante et redoutable, non-seulement en Asie, mais dans toute l'Europe et les Iles de la Méditerranée; c'est l'époque, dis-je, où un cri d'indignation retentit partout contre l'ordre entier, et fit oublier sa gloire pour le mettre au ban de l'Europe, sous l'imputation d'hérésie et de pratiques infâmes.

« Les templiers, dit Paradin (2), étaient tombez *par trait de tems et » par communication avec les infidèles* en exécrable hérésie et impiété, » et, aiant renoncé Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'étoient addonez à un » sacre abominable : car ils avoient *un lieu creux ou cave en terre fort » obscure*, en laquelle ils avoient une horrible statue, etc. »

Ces paroles de Paradin témoignent assez de l'existence et du genre de lieux servant aux *conventicules secrets* des templiers. Plusieurs passages de l'inventaire du *Trésor des Chartes*, concernant la condamnation de l'ordre, montrent que les réceptions étaient secrètes. Tel est ce passage où, dans son interrogatoire, le templier Jean de *Foulleio*, chevalier du Temple de Paris, disait que le supérieur de l'ordre le mena *en lieu secret* pour lui faire renier Dieu (3). Tel est encore ce passage où Jacques de Molay (4), grand maître de l'ordre, disait que, lorsqu'on lui présentait un récipiendaire, il commandait à quelques-uns des chevaliers de conduire ce récipiendaire à l'écart, *quod eos ducerent ad partem* (5); et enfin cet autre passage où un templier

(1) De 1118, époque de sa fondation à Jérusalem, jusqu'à son abolition par le concile de Vienne, en 1312.

(2) *Histoire de Savoie*, liv. 11, chap. 106.

(3) P. Dupuy, *Histoire de la Condamnation des Templiers*, t. 1, p. 81.

(4) Courtépée dit que Jacques de Molay, dernier grand-maître de l'ordre des templiers, était du village de Molay, diocèse de Langres. Dunod prétend qu'il était d'un village du même nom, du diocèse de Besançon, et du voisinage de Dole. Cette opinion est aujourd'hui la plus accréditée.

(5) Dupuy, t. 1, p. 91.

déclare qu'on lui a fait voir deux fois une idole en *chapitre où l'on ne voyait guères clair* (1).

En effet, jamais aucuns personnages, ni rois, ni princes, ni grands titulaires, n'ont été témoins d'aucunes réceptions de chevaliers. Elles étaient toutes clandestines, à l'opposé des usages des autres ordres, où les réceptions ont toujours été et seront toujours des occasions de fêtes et de solennités (2).

Ce n'est pas sans émotion que j'ai lu, soit dans les actes publiés par Moldenhawer (3), soit dans les mêmes actes publiés par Dupuy (4), les noms de quelques templiers bourguignons qui comparurent, le 28 mars 1310, avec 544 autres témoins, devant les commissaires chargés de l'enquête par le pape. Voici ces noms :

SEGUIN, de Dijon, simple chevalier....	Oscula impudica fatetur. (Dupuy, t. 1, p. 87.)
DOMINIQUE, *id.*, prieur de l'ordre.....	Le délégué chargé de l'initier lui avait dit : « D'après les points d'ordre, renie Jésus, et crache sur la croix de ton manteau. » (Moldenhawer, *loc. cit.*, p. 385.)
HENRY DE FAVEROLLES, simple chevalier.	Il dépose comme le précédent, et nomme, comme l'ayant initié, un des frères qui avait été brûlé pour avoir rétracté ses premiers aveux. (*Id.*, *ibid.*, p. 386.)
PONCE DE BONNE-OEUVRE, *id.* (Beneuvre.)	
PARISET DE BURE.......... *id.*	Il reconnaît tout ce qu'on impute à l'ordre, *de negatione Christi et de sod... cum fratribus.* (Dupuy, t. 1, p. 84.)
GAUTHIER............... *id*.......	Il reconnaît tout, *sed oscula in umbilico tantùm.* (Dupuy, t. 1, p. 85.)

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 87.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 100.

(3) Voir aux *Mémoires historiques sur les Templiers*, par Ph. G...., p. 345 et suiv.

(4) T. 1, p. 80 et suiv.

CHEVALIERS DU TEMPLE DE VOLLENE (1) (VOULAINE).

BARTHÉLEMY, simple chevalier.

BONNO, métayer....................	Il déclare l'existence des faits imputés à l'ordre, et ajoute qu'il en a fait une longue pénitence. (Moldenbawer, *loc. cit.*, p. 38.)

JEAN, prêtre.
ETIENNE, simple chevalier.
HUGUES...... *id.*

On sait par Clément d'Alexandrie que les *gnostiques*, et particulièrement les *basilidiens*, avaient des pierres gravées qui se rapportaient à leurs doctrines secrètes (2).

Des templiers de la *baillie de Troyes*, dit l'inventaire du trésor des chartes, confessèrent sans contrainte que, lorsqu'ils furent reçus, ils avaient renoncé trois fois Jésus-Christ sur *une image* qui leur avait été présentée (3).

Le frère *Jean de Cassanhas*, *précepteur* de la maison du Temple de *Noggarda*, près *Pamiez*, parle d'un coffre sur lequel il vit placer une idole (4).

(1) Ce mot est encore écrit Volènes et même Boulaines.
(2) Münter, dans les *Mémoires historiques sur les Templiers*, par Ph. G..., p. 82.
(3) Dupuy, t. 1, p. 80.
(4) Dupuy, t. 1, p. 93.
La déposition de ce templier est des plus curieuses, parce qu'elle présente le résumé d'une *réception*. En voici le sommaire :
Deux chevaliers s'étaient présentés à lui pour connaître son intention; deux autres étaient venus ensuite lui insinuer combien c'était chose difficile d'endurer leur règle; qu'il n'en voyait, lui, que l'extérieur, etc. Ces préliminaires étant accomplis, il avait juré, la main sur un livre, qu'il n'avait pas d'empêchement de mariage ni autres; puis il avait promis de croire en un Dieu *créateur, qui n'est pas mort et ne mourra point*.... Ensuite le supérieur l'avait baisé *in ore;* puis, ce dernier s'étant couché sur un banc, le récipiendaire l'avait baisé *in ano;* puis une douzaine de frères, témoins de sa réception, l'avaient baisé, lui, *in umbilico*. Enfin toute l'assistance avait adoré une idole que le supérieur avait tirée d'une boîte et qu'il avait posée *sur un coffre*, et toutes les fois qu'ils s'étaient prosternés vers cette idole, ils avaient montré le crucifix, *in signum ut ipsum penitus abnegarent*, et avaient craché dessus.

L'image qu'on voit en relief sur le coffret d'Essarois serait donc un témoin posthume et muet, mais accablant, contre l'ordre du temple!...... Aussi doit-on sentir la nécessité où je suis de rechercher avec soin l'*idonéité*, si je puis dire ainsi, de ce témoin décisif, et d'examiner ses titres. Je les trouverai, je pense, chez certains sectaires d'origine orientale, et je vais tâcher de les établir. Je prie qu'on veuille bien me pardonner un petit nombre d'explications ardues où je vais être obligé d'entrer, afin que mon lecteur puisse bien comprendre l'image et le sens des caractères du coffret.

ORIGINE DES GNOSTIQUES, ET AFFILIATION DES CHEVALIERS DU TEMPLE AU GNOSTICISME DE L'ORIENT

Je n'ai point à rechercher, comme des savants l'ont fait (1), si la *cosmogonie* des gnostiques, où tout s'engendre par *couple*, remonte à Hésiode et Homère, lesquels établissent aussi par *couple* la génération des éléments, celle des grands phénomènes et celle des dieux mêmes : mon unique but est d'étudier l'objet et la marche de certaine hérésie *gnostique* (quelle que soit son origine, grecque, juive, égyptienne ou persane), née aux premières époques de la diffusion du christianisme, et de l'étudier surtout dans ses rapports avec la *cabale*, qui a servi de base aux accusations dirigées contre un ordre célèbre.

Un fait avéré, c'est le progrès des sectes *gnostiques* dans tout l'Orient, à partir de cette grande époque dont je parle. Il se présente peu de doctrines, dans l'histoire des cinq premiers siècles de l'Eglise, qui ne s'allient plus ou moins au *gnosticisme* (2). Avant ce temps, cette fausse science n'était point sortie des humbles sanctuaires de quelques sectes obscures de l'Egypte et de la Syrie (3). Son développement a des causes nombreuses et variées : de la part des uns, elle est une tentative d'alliance de la philosophie avec le christianisme ; de la part des

(1) Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Eglise catholique*, t. 5, p. 41.
(2) Du grec γνῶσις, qui signifie *la connaissance*.
(3) Matter, *de l'Initiation chez les Gnostiques*, p. 52.

autres, elle est un effort désespéré pour chasser les idées nouvelles par le symbolisme des anciennes; chez la plupart, enfin, le *gnosticisme* est le fils de l'orgueil (1) : ces derniers, trouvant le christianisme muet sur les causes physiques de l'existence du monde, voulurent y coudre le vieux bagage des sectes platoniciennes ou autres (2). Au reste, le vieux monde croulait sur ses bases rompues de toutes parts; il s'agissait nécessairement de fonder une société morale, et, en dépit des résistances, le christianisme devait prévaloir : aussi tous les efforts des gnostiques n'ont abouti qu'à entretenir par les combats la vigueur et la fermeté des doctrines ecclésiastiques, et à fonder par les mains des Pères de l'Eglise un mur d'airain contre l'hérésie.

Le christianisme eut des adversaires de toute nature, soit dans la force décidée, soit dans les *forces occultes.* Rome était, après la Grèce, la mère de l'idolâtrie : comment n'auraient-elles pas réuni leurs efforts contre l'Eglise naissante, leur commune ennemie! La Grèce mit en œuvre la ruse et la philosophie, les seules armes à sa disposition. Rome, moins patiente et plus fière, crut avoir promptement raison, par le glaive, des outrages faits à son polythéisme. Cependant le glaive fut vaincu, et on y substitua dès ce moment les menées et les pratiques sourdes, qui furent malheureusement moins impuissantes.

Indépendamment de ces grandes nationalités combattant avec les tronçons de leurs idées déjà brisées par le christianisme, les Juifs, qui, depuis Titus et Adrien (3), n'étaient plus d'aucune nation, s'ef-

(1) *L'orgueil spirituel* fut un des mobiles principaux du gnosticisme. Le christianisme renfermait simplement un vif attrait pour la connaissance des choses divines. (Ritter, *Hist. de la Philosophie chrétienne*, trad. de J. Trullard, p. 98.)

(2) Le fécond et savant Rohrbacher, t. 5, p. 41, a bien défini les gnostiques par ces mots : « Les gnostiques étaient des hommes qui, dédaignant la foi et la morale » chrétienne telle qu'elle était prêchée et crue par toute la terre, *se faisaient des re-* » *ligions plus savantes.* »

(3) Après la ruine de Jérusalem par Titus, le territoire avait été vendu comme propriété impériale, et, lorsqu'Adrien rebâtit Jérusalem sous le nom d'*Ælia Capitolina*, il bannit les Juifs de sa nouvelle ville.

forcèrent d'obscurcir la lumière apportée par l'Evangile (1). Ils tournèrent la Bible contre Jésus-Christ lui même, et l'on vit ces courtiers d'idolâtrie fournir toutes sortes d'aliments au *gnosticisme* (2).

Le Samaritain *Simon*, qui se disait *quelque chose de grand* (3), est le premier hérésiarque gnostique. Il prétendait avoir reçu la mission de *délivrer l'intelligence*, qu'il nommait *Hélène* (4). Il avait eu pour maître le magicien *Dosithée*, se disant le messie prédit par les prophètes. *Ménandre*, disciple de Simon, enseigna qu'une *multitude de génies* sortis de l'Être suprême, toujours invisible et caché, avaient formé le monde et les hommes (5). *Saturnin* d'Antioche et *Basilide* d'Alexandrie (6), au deuxième siècle de l'Eglise, façonnèrent leurs hérésies sur celle de *Ménandre*.

D'après Saturnin, *sept* des anges s'étaient soustraits à la puissance de Dieu, et avaient créé le monde sans que Dieu en eût connaissance. Il reconnaissait bien que Jésus-Christ avait été envoyé par son Père pour le salut des hommes ; mais il niait qu'il eût pris un corps et qu'il eût souffert (7).

Basilide enseignait la doctrine des *émanations* (8), et admettait *huit* degrés suprêmes dans l'échelle divine. On ne peut pas indiquer avec une entière certitude les noms que cet hérésiarque appliquait

(1) Rohrbacher, *loc. cit.*, p. 58.

(2) *Id.*, p. 46.

Le gnosticisme, dit Ritter (*loc. cit.*, p. 101), puise ses notions moitié dans la religion juive, moitié aussi dans les autres doctrines orientales.

(3) *Actes des Apôtres*, c. 8, v. 9.

(4) De Beausobre pense qu'Hélène désigne allégoriquement l'âme. Nous verrons en effet un peu plus loin, dans cet exposé, qu'*Helena* est un des synonymes de *Sophia*, et constituait, avec d'autres encore, un nom cabalistique de la puissance ou de la sagesse. Pluquet (*Dict. des Hérésies*, au mot *Simon*) considère Hélène comme une courtisane que Simon employait à ses opérations magiques et à ses plaisirs. Je ne partage point cette opinion.

(5) Pluquet, *Dict. des Hérésies*.

(6) Ritter, *loc. cit.*, p. 100.

(7) Voir Pluquet, à l'art. *Saturnin*, et Ritter, *loc. cit.*, p. 123.

(8) Doctrine sur l'existence de certains êtres ou *éons*, émanant les uns des autres. Voici, d'après Pluquet, le système d'émanations de Basilide : *L'Être incréé*

aux *intelligences* de sa façon ; mais l'éon Σοφία ou sagesse y figure dans les premiers rangs. Nous voyons poindre ici le système de l'*ogdoade* (1), dont il sera plus amplement question dans cet exposé pour l'interprétation du coffret d'Essarois.

Basilide regardait la passion du Christ comme *une pure apparence*, et considérait *la négation de la réalité du crucifié* comme un signe de la liberté véritable. Cette hérésie, et la négation, en particulier, a tellement d'importance pour la suite de cet exposé, que je cite presque textuellement ici les paroles d'un auteur allemand fort recommandable (2). On verra plus loin combien ces imputations faites aux gnostiques ont de similitude avec ce qui a été reproché dans un autre siècle aux templiers.

L'an 138, l'Egyptien *Valentin, élève de l'école d'Alexandrie*, et sectateur de Platon, prétendit concilier son maître, tant avec Pythagore et la philosophie *grecque-orientale* de son temps qu'avec la tradition ecclésiastique. Or la forme gnostique lui paraissait essentielle au syncrétisme qu'il voulait établir à cause de la prédication en paraboles, qui avait été la manière de Jésus-Christ (3). La doctrine des *émanations* est essentiellement celle de Valentin. Par ce *système*,

avait produit l'*intelligence;* celle-ci avait produit le *verbe;* le *verbe* avait produit la *prudence*, laquelle, à son tour, avait produit la *sagesse* et la *puissance;* de ces deux dernières émanations étaient nés les *vertus* et les *anges*.

(1) Voir Ritter, *loc. cit.*, p. 110.

Basilide disait, avec l'école de Pythagore : « Le rapport des nombres entre eux n'est point arbitraire : les *nombres ont une puissance*, et l'on peut voir, dans les œuvres de Dieu, ceux qui plaisaient le plus à l'Être suprême : ainsi, l'on doit juger, par le soleil et par les *sept* planètes, que le nombre *huit* est agréable à Dieu. (Voir Pluquet, à l'art. *Basilide*.

(2) Ritter, *loc. cit.*, p. 127, 132, 140.

Je citerai encore ce que dit Pluquet :

« Selon Basilide, Jésus-Christ ne s'était point incarné; il n'avait eu que l'apparence d'un homme. Dans la passion, il avait pris la figure de *Simon le Cyrénéen*, et lui avait donné la sienne. Ainsi les Juifs avaient crucifié *Simon* au lieu de Jésus-Christ, lequel était monté aux cieux vers son Père sans avoir été connu de personne. »

Voir aussi S. Epiph., *Hæres.*, 21; et S. Irénée, l. 1, c. 22.

(3) Ritter, *loc. cit.*, p. 171.

la *fusion des deux sexes* dans chaque personnage mystique est, dit Ritter, *une unité* rappelant la doctrine pythagoricienne (1). Ce n'est pas à tort, ajoute-t-il plus bas, qu'on reproche aux valentiniens *d'abominables promiscuités:* les images sensibles qu'inspirait leur culte matériel, étaient peu de nature à calmer chez eux la révolte des sens. Rome, et l'on doit en croire l'apôtre saint Paul (2), n'était que trop préparée, par ses mœurs, à toutes les pratiques infâmes qui s'accomplissaient dans certaines sectes gnostiques; mais je n'en parle ici que *pour mémoire*, et parce que nous rencontrerons aussi un peu plus loin des imputations fort graves touchant les mœurs de l'ordre des templiers. Indépendamment de la morale, il était bien temps que le christianisme régénérât le monde: déjà, dit avec une parfaite sagacité un écrivain allemand (3), tandis que la philosophie se rendait inintelligible jusqu'à n'être pas comprise de deux personnes dans l'empire, le christianisme se faisait comprendre et aimer des barbares eux-mêmes.

Les principales écoles des gnostiques existaient dans Antioche, et surtout dans Alexandrie, au commencement du deuxième siècle, époque à laquelle la philosophie de Pythagore et de Platon y était en vogue, et où le christianisme commençait à y pénétrer (4). Par les rapports étendus de ces deux importantes cités, l'Egypte pouvait mélanger ses mythes religieux avec ceux de la Perse, et peut-être de l'Inde; et, les Juifs, de leur côté, prenant une part active à tout cet amalgame, il n'était pas rare de rencontrer sur les pierres gravées ou autres monuments les noms ou images bibliques de *Jéhova*, *Sabaoth*, *Christos*, ou *Raphaël*, accolés aux noms ou images de *Sérapis*,

(1) *Id.*, p. 183 et 219.

(2) *Epît. aux Romains*, cap. 1, 27 : « Similiter autem et masculi, relicto naturali usu fœminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, etc. »

Environ un siècle plus tard, un empereur couvert de gloire divinisait son mignon l'infâme Antinoüs.

(3) Rohrbacher, t. 5, p. 497.

(4) Voir Pluquet, à l'art. *Basilide*.

Anubis ou autres divinités égyptiennes. C'est ce qui faisait dire à l'empereur Adrien, dans une lettre à Servien, en parlant de la frivolité du peuple d'Alexandrie. Il en est qui adorent *Sérapis* et qui sont chrétiens (1).

Les deux écoles gnostiques les plus connues furent celle des *marcosiens* et celle des *ophites*, deux branches du *gnosticisme valentinien*, ayant entre elles les plus grandes analogies (2). Ce fut la secte des *marcosiens* (3) qui excita la verve de saint Irénée, alors évêque de Smyrne, et depuis évêque de Lyon. Les ophites (4) étaient peut-être les plus mystiques, mais non les moins dépravés, quoiqu'ils se rapprochassent beaucoup plus des cérémonies et des croyances chrétiennes que de celles du paganisme, puisque Celse confondait avec les mystères du christianisme, ceux que les ophites célébraient en Egypte (5) : ainsi, pour le dire en passant, lorsqu'on a calomnié les chrétiens aux premiers siècles de l'Eglise, c'est qu'on a bien voulu les confondre avec les *ophites*.

Tertullien reproche aux sectateurs de Valentin d'avoir fait des mystères d'Eleusis autant de mystères de prostitution *(lenocinia)* (6). On peut voir aussi dans saint Irénée et saint Epiphane ce qu'ils racontent des orgies nocturnes des ophites.

Il y a un mélange des symboles de *Mithra* et des symboles pythagoriciens parmi les images ophitiques (7). La *Syrie* était un foyer où

(1) Rohrbacher, t. 5, p. 46. — Vopisc., *Saturn*. — Ritter, *loc. cit.*, p. 101.

(2) Matter, *loc. cit.*, p. 11.

(3) Du nom de Marc, disciple de Valentin.

(4) De ὄφις, serpent. Cette secte honorait le serpent comme le symbole de la puissance et de l'éternité, et reniait Jésus-Christ, qui était venu sur la terre pour écraser la tête du reptile et détruire son empire. (*Dict. des Origines.*)

Les ophites ne recevaient parmi eux aucun disciple qui n'eût renié Jésus-Christ. (*Pluquet.*)

(5) Matter, *loc. cit.*, p. 11 et 29.

(6) Tertull. adv. Valentinianos.

(7) De Hammer, *Mémoire sur deux Coffrets gnostiques du moyen âge*, trad. de Reinaud, p. 11. Cet ouvrage ne fait pas rien que soupçonner ce mélange de symboles, il apporte à l'appui des preuves matérielles irrécusables.

couvait encore le feu mal éteint du polythéisme, et où, par un dangereux essai de l'alliance des forces chrétiennes avec les lambeaux des vieux mystères, il se faisait un assemblage monstrueux. Par ce moyen, je le répète, les uns pensaient raviver le polythéisme, et les autres croyaient attirer à eux les philosophes, sur l'esprit desquels le spiritualisme chrétien n'avait pas assez de prise. Il y eut donc des deux côtés des initiations ; mais les chrétiens jouaient le jeu le plus dangereux: il fallait que ce qui est fort par sa grandeur et sa simplicité gardât cette grandeur et cette simplicité. Le spiritualisme chrétien se dégradait par une telle alliance, et, dès lors, le gnosticisme se répandit comme une peste dévorante dans toute la chrétienté, comme pour la faire repentir d'avoir flétri sa magnifique individualité par un contact impur. Dès cet instant aussi, la *cabale* n'a pas suspendu ses efforts pour atrophier le christianisme; et le vieux monde suscite encore des querelles au nouveau : *christianisme* et *paganisme* est plus qu'on croit l'antagonisme encore vivant et le fond de nos guerres intestines : il n'y a aujourd'hui que les noms de changés.

En général, le gnosticisme des *valentiniens* n'est qu'une toile tissue de diverses couleurs empruntées au christianisme, mais dont le fond appartient aux philosophes païens, à l'école de Pythagore, à celle de Platon (1), et encore aux mystagogues ou initiés égyptiens et chaldéens (2). Porphyre lui-même (3) écrit que les gnostiques sont nés de l'ancienne philosophie; Tertullien confirme cette opinion, et il ajoute que de cette origine sont provenues on ne sait quelles formes invisibles appelées les *éons* (4).

Le système *des émanations* de Valentin passe avec raison pour

(1) Surtout aux *néoplatoniciens*, dont l'école naquit au IIIe siècle, sous l'inspiration de *Plotin*, qui rapportait toutes sortes de nouveautés philosophiques de la Perse et de l'Inde.

(2) *Sancti Irenæi contra Hæreses.* Edit. de Paris, 1710. *Dissert. prævia*, p. 20.

(3) Vie de Plotin.

(4) *Inde et æones et formæ nescio quæ*, dit Tertullien au livre *de Præscriptione Hæreticorum.*

Cette dénomination d'*éons* vient de ce que chacun de ces prétendus êtres divins

très obscur; et, comme cet hérésiarque est éclectique dans son genre, les sympathies et les explications touchant sa doctrine ont été diverses aussi. Toutefois le spiritualisme de l'école platonicienne y joue un rôle (1).

D'après ce système d'émanations, les éons passaient, dans un ordre descendant, du plus parfait au moins parfait (2); mais chacun, pris à part, ayant la puissance créatrice en lui-même, était considéré et représenté comme *androgyne*, ce qui est constaté par ces paroles de saint Irénée : *Esse enim illorum unumquemque masculo-fœminam* (3). Les lignes concentriques qui relient ensemble les *pléromes* divers, se

était seul ou complet dans son existence (οἶος), dans son *plérome* ou sa plénitude (πλήρωμα), ou de ce qu'il était à lui-même son éternité (αἰών).

Chaque éon, dit Ritter (*loc. cit.*, p. 192) se suffit à lui-même en restant à son rang, et obtient par suite la félicité.

(1) Voici, d'après Pluquet (art. *Valentin*), un échantillon des *huit* émanations, éons, substances spirituelles ou premiers principes de tout, lesquels Valentin prétendait trouver dans le commencement de l'Evangile de saint Jean :

C'était d'abord l'Être suprême ou *Bytos* (Βυθὸς, abîme, profondeur) produisant la *pensée;* ensuite l'*esprit* et la *vérité* sortant du sein de la pensée, puis engendrant, à leur tour, la *vie* et la *raison;* enfin, de l'union de la raison et de la vie on voyait naître l'*homme* et l'*Eglise*.

Toutefois Valentin n'avait pas borné absolument le nombre des *éons;* il les multipliait selon que l'ordre des phénomènes physiques et surtout intellectuels l'exigeait, ou selon qu'un nombre, d'après les idées pythagoriciennes, était aussi plus ou moins parfait. Ses disciples avaient usé de la même liberté : les uns admettaient trente *éons*, les autres *huit*, et c'était le cas le plus général; d'autres, enfin, en acceptaient un nombre indéfini. *Marc*, disciple de Valentin, arrêta l'expansion de cette *théologie arithmétique*, en bornant le nombre des *éons* à vingt-quatre. (Voir Pluquet, à l'article *Marc*.)

(2) Ritter, *loc. cit.*, p. 188.

(3) Comme ce point est important dans notre discussion, je citerai le texte même de saint Irénée, liv. 11, 5 :

Οἱ μὲν γὰρ αὐτὸν ἄζυγον λέγουσι, μήτε ἄῤῥενα, μήτε θήλειαν ὅλως ὄντα τι· ἄλλοι δὲ ἀῤῥενόθηλυν αὐτὸν λέγουσιν εἶναι. Voici ma traduction : Les uns disent que cet être est libre, et qu'il n'est ni mâle ni femelle; les autres disent qu'il est mâle et femelle à la fois.

Au rapport de saint Irénée (lib. 1, cap. 18, § 2), quelques gnostiques ont poussé l'extravagance jusqu'à prétendre que le fils de Dieu, quoique esprit, est homme et femme, *masculo-fœmineus*.

nommaient la chaîne des éons (1). Quoiqu'il y eût divers nombres cabalistiques, le nombre *huit* était le plus généralement en crédit: ainsi, *sept éons*, dérivant d'un éon principal considéré comme souche, formaient avec lui *l'ogdoade* (2).

Au lieu des éléments de la nature (3), les sectes chrétiennes qui s'affilièrent au gnosticisme savaient trouver dans l'essence même de Dieu de quoi composer leur *ogdoade:* c'est ainsi qu'elles transformèrent en éons, avec sa personne sacrée (4), sept des attributs divins : *sagesse*, *vérité*, *verbe*, *vie*, *fin* ou *but* (5), *Christ* et *Sauveur.*

Dans le tableau du système gnostique des valentiniens, auquel j'ai déjà renvoyé le lecteur, on aperçoit au pied de l'arbre qui termine le *plérome* des éons invisibles, le premier et le principal plérome visible de Jésus (6). De lui, de cet éon divin, découle l'*Enthymesis Sophiæ* (7), etc.

Parmi les différentes sectes de gnostiques chrétiens, les *mar-*

(1) Voir le tableau du système gnostique des valentiniens dans saint Irénée, édition de Paris, 1710, au commencement du *Traité contre les Hérésies.*

(2) Du grec ὀγδοάς, signifiant le nombre *huit*, une huitaine.

Ita valentinianis *octonatio* primogenita est radix et substantia omnium (S. Irénée, *Dissert. præv.*, p. 24 et 28). A la suite du passage que je cite, on lit encore : « Les sectateurs de Pythagore disaient : Le nombre *huit* est tout, πάντα ὀκτώ. » Je lis encore dans l'*Encycl. méthod.*, *Antiq.*, t. 4, à l'art. *Nombres*, que les pythagoriciens avaient en grande vénération les nombres *huit* et *dix*.

(3) Les marcosiens suivirent plus particulièrement Pythagore, et composèrent ainsi une de leurs *ogdoades* : le *feu*, l'*eau*, la *terre* et l'*air* formaient une première *quaternité*, d'où naissait une seconde quaternité : le *chaud* et le *froid*, l'*humide* et le *sec*. (S. Irénée, lib. I, c. 17, § 1, et lib. II, c. 10, 3. Voir aussi Ritter, *loc. cit.*, p. 197.)

(4) S. Irénée, *Dissert. præv.*, p. 46.

(5) Le mot grec qui répond à ma traduction est ὅρος, qui, accentué de la sorte, signifie *but*, *limite*, *fin*, *loi*, *règle de vie*. Quelques-uns ont traduit par *lignum* le même mot accentué ainsi, ὄρος, et ont pensé que c'est une allusion à la croix de Jésus. Cette opinion me semble hasardée: car la véritable signification du mot ὅρος, avec l'*esprit doux* au lieu de l'*esprit dur*, est *pressoir* ou *bois de pressoir*.

(6) Le plérome est entouré de cette légende : « Jesus seu Salvator est æonum omnium symbolis concinnatus. »

(7) Cet hellénisme répond au latin *cogitatio sapientiæ*. C'est le Σοφία grec, l'éon de la sagesse infinie, en un mot.

cionites eurent une singulière manière de procéder : ils trouvaient l'*ogdoade* dans le mot grec ἄῤῥητος, *ineffable*, parce que ce mot grec a sept lettres (1). Il est aisé de voir que la puissance des nombres, d'après la philosophie de Pythagore, prévaut dans cette secte chrétienne.

Je m'écarterais de mon but si je n'avais pas le scrupule de ne point égarer mon lecteur dans toute cette *cabale gnostique* que le docte Brucker définit par cette montagne de mots : Pythagorica-Platonica-Cabbalistica (2). Personne, dit Brucker (3), ne peut ignorer que cette philosophie (le gnosticisme) a singulièrement dégénéré de l'ancienne école de Pythagore et de Platon ; qu'elle s'est façonnée par tout pays en un syncrétisme d'opinions innombrables, et qu'elle s'est surtout misérablement corrompue par la philosophie de l'Egypte et celle de l'Orient, dans l'état où cette philosophie était réduite à la venue du Sauveur. Aussitôt que ces doctrines levèrent la tête en Egypte, les Juifs, par l'amalgame et la corruption la plus étrange, s'efforcèrent d'y ajuster leurs traditions publiques ou privées : c'est de là qu'est née cette philosophie confuse, mystérieuse et *cabalistique*.

Le mot *cabale*, qu'on a d'abord écrit *cabbale*, est hébreu, et signifie tradition.

La *cabale*, suivant la définition de Pluquet, est l'art d'exprimer l'essence de l'être suprême ou des puissances surnaturelles par des figures symboliques, par l'arrangement de l'alphabet, par la combinaison des nombres, par le renversement des lettres de l'écriture, etc.

Or, sans vouloir anticiper sur l'interprétation de l'image du coffret, auquel je dois un chapitre spécial, je puis assurer d'avance que la définition de Pluquet y est on ne peut plus applicable : image d'une

(1) Unde æones profluxerunt, dit Irénée, lib. 1, c. 15, § 1.
(2) Jacobi Bruckeri *Historia critica Philosophiæ*, t. 4, p. 369.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 373. Je donne ici ma propre traduction.

puissance surnaturelle, figures symboliques, combinaison forcée des mots, lettres interverties çà et là pour arriver à reproduire plusieurs fois le même nombre cabalistique, etc., rien n'y manque.

Indépendamment de cette *arithmétique pythagoricienne,* comme dirait Pluquet, nous y reconnaîtrons la trace du serpent égyptien, caché sous un *symbole ophitique,* et quelque chose du culte de *Mithra,* dans l'image du soleil. Bien plus, nous aurons dans l'écriture même qui accompagne l'image et tous ses signes, un rapprochement des plus décisifs avec la doctrine de *pure apparence* et de *négation du Christ,* doctrine qui appartient principalement à Basilide, ainsi que je l'ai établi au commencement de ce chapitre; la plus monstrueuse des infamies humaines ressortira aussi de cette écriture accusatrice, et se rapportera aux choses que j'en aurai dites, et que je serai obligé d'en dire encore touchant les sectes gnostiques.

En un mot, je me suis attaché dans ce préliminaire à n'exposer que ce qui pouvait éclairer la question et fournir les données propres à l'analyse de notre précieux document.

Encore quelques mots sur les généralités, et j'aborde l'interprétation du coffret.

Entre tous les symboles gnostiques, et c'est une chose qu'il faut bien remarquer, *l'éon de la sagesse,* Σοφία, prévalut surtout chez les ophites (1). Il y eut divers autres noms cabalistiques de la puissance ou de la *sagesse;* en voici quelques-uns: Ennœa (Ἔννοια, *cogitatio,* pensée), Hélèna (Ἑλένη, feu, flambeau), Sigé (Σιγή, silence, mystère), Charis (Χάρις, grâce), etc. (2).

Le *gnosticisme,* qui s'était imbu de tant de rêveries philosophiques, ne pouvait manquer de devenir un instrument entre les mains des *iconoclastes* au huitième siècle. Saturnin et Basilide renfermaient dans leurs doctrines le germe le plus fécond de la persécution *isaurienne,*

(1) Selon les ophites, l'éon *Sophia* était masculo-fœmina, dit saint Irénée, lib. 1, c. 30, § 2, 4 et 5.

(2) S. Irénée, *Diss. præv.*, p. 72, § 147.

puisque l'un niait que Jésus-Christ eût pris un corps, et que l'autre (1) apprenait à ses disciples à s'affranchir du *Christ inférieur, du Christ crucifié, de l'homme Jésus*, que le vrai Christ, disait-il, avait quitté avant le supplice. Que devenaient, avec de telles hérésies, la grandeur du sacrifice de l'Homme-Dieu et la sublimité de la croix? Les adeptes de cette désespérante école n'avaient plus qu'à vouer au mépris une vaine image. Quel que soit là-dessus le silence de l'histoire, je ne puis m'empêcher de regarder la secte des *iconoclastes* comme un des plus tristes fruits du gnosticisme. *Léon d'Isaurie* (2), le héros de la première guerre contre les *images*, avait eu d'étroites liaisons avec les juifs et avec les sarrasins gnostiques (3).

Il y a entre cette hérésie fondamentale des Saturnin et des Basilide, et le *reniement* de la croix imputé aux chevaliers du Temple, un rapport qui me frappe et que l'histoire n'a pas non plus constaté.

Ainsi, le templier *Beaumont* avoua qu'on lui avait dit, en lui présentant la croix : « Il ne faut pas croire à cette image, mais au Seigneur qui est dans le paradis » (4). Ainsi encore, le templier *Gérard de Passage* raconte de cette manière sa réception, qui eut lieu à *Nicosia* en Orient : « On me présenta un crucifix de bois, et l'on me demanda » en même temps si je croyais que ce fût le Seigneur Dieu ? — Je dis » que c'était l'image de Jésus-Christ crucifié. — Ne croyez pas cela, » répondit-on; ce n'est rien de plus qu'un morceau de bois, notre » Seigneur est au ciel » (5). Le templier *Jean de Cassanhas* déclara qu'on lui fit jurer de croire en un Dieu créateur qui *n'est mort et ne mourra point* (6).

Bientôt, par un effet de l'exagération dans les mauvaises choses, les chevaliers *gnostiques* firent plus qu'abjurer ce qu'ils considéraient

(1) Basilide. Voir Matter, p. 46.

(2) Couronné empereur en 716.

(3) Voir Pluquet, à l'art. *Iconoclaste*.

(4) Actes du procès des templiers, publiés par Moldenhawer, et reproduits aux *Mémoires historiques sur les Templiers*, par Ph. G...., p. 370.

(5) *Id., ibid.*, p. 352.

(6) Dupuy, *Histoire de la Condamnation des Templiers*, t. I, p. 93.

comme une vaine image; ils y ajoutèrent de dégoûtants outrages (1): Cependant la gravité de leur abjuration me semble singulièrement atténuée quand je soupçonne, avec des preuves non à dédaigner, que ce n'étaitqu'à la matière même de la croix, et non à la personne divine, que s'adressait l'injure; mais cette hérésie, même en la réduisant à ce degré, présentait un danger immense, puisqu'il n'y avait qu'un pas à faire sur cette pente rapide pour tomber dans une profonde impiété.

» A la honte des hommes (disait Bayle), qui veut outrer dans l'es» prit outre ordinairement dans la chair, et les vices les plus honteux » ont toujours été la pierre de touche de la fausse spiritualité. » Cette parole est la plus exacte possible à l'égard des chevaliers du Temple, parmi lesquels le libertinage d'esprit *ou la licence* de quelques-uns dut amener nécessairement de déplorables excès: ainsi, par *oscula in ore, et in fine spinæ dorsi* (2), expressions conservées dans les enquêtes, il faut n'apercevoir, je crois, que l'interprétation par des signes sensibles et grossiers de l'alpha et oméga, *principe et fin*. Le gnosticisme des sectes chrétiennes, on ne le voit que trop, en était venu à mettre en péril jusqu'aux textes sacrés (3). Quand, chez les Hébreux, on faisait le serment le plus inviolable et le plus saint en mettant la main sous la cuisse du chef de la tribu, personne ne s'avisait de voir dans cette pratique quelque chose de honteux; mais à l'époque des templiers, on était déjà bien loin de la simplicité primitive, et ce n'était pas chez des moines guerriers, hôtes de *climats brûlants* (4), qu'il fallait espérer de la voir se maintenir.

(1) Comme de cracher sur la croix.

(2) Auxquels furent ajoutés *oscula in umbilico*, comme pour répondre à ces trois mots : *principium, medium et finis*. Lorsqu'on interrogeait les manichéens sur le principe de la foi qu'ils avaient en leur maître, leur réponse réitérée était : « Notre maître nous a enseigné le *commencement*, le *milieu* et la *fin*. » (Ritter, *loc. cit.*, p. 143.)

(3) Ego sum alpha et omega, principium et finis, dicit Dominus Deus. (*Apoc.*, 1, 8.)

(4) Le templier *Gaucerande de Montepesat* dit, dans son interrogatoire, qu'il était

S'il y a des excès jusque dans le bien, comment n'y en aurait-il pas eu parmi des initiations absurdes et coupables dans leur principe même? Ces excès ne tardèrent point à se manifester; il y eut surtout un affreux mélange de la secte des *ophites* avec celle des *caïnistes*, qui était la plus infâme (1).

L'Orient, et surtout la Syrie, était le refuge de tous les sectaires et hérésiarques proscrits par l'empire d'Occident (2). Quel foyer pour le *gnosticisme*! C'est là, sans aucun doute, que les templiers virent se corrompre leurs traditions religieuses, en se laissant aller au leurre d'un prétendu *christianisme rectifié*. Ces moines belliqueux savaient peu se défendre sur le terrain des discussions religieuses, et rien, on peut le croire, n'était plus facile que de surprendre là-dessus leur bonne foi (3).

Lorsque Gofrid de Gonavilla se refusait à renier la croix, le supérieur lui dit: « Je te jure que cela ne peut te nuire; *c'est la coutume* » *de notre ordre*, qui fut introduite par un mauvais grand maître qui

permis aux frères de se *mélanger*, afin de mieux supporter la chaleur de la terre d'outre-mer, et de peur aussi de risquer leur réputation par le commerce avec les femmes. *Ut melius caliditatem terræ ultramarinæ valeant tolerare, et ne diffamentur propter mulieres.* (Dupuy, t. 1, p. 25 et 94.)

Cette citation me dispensera, je pense, aux yeux du lecteur, de lui en faire d'autres de même nature. S'il veut fouiller plus avant dans ces turpitudes, il peut recourir à l'historien Dupuy, qui est exact, scrupuleux et digne de foi.

(1) La secte des caïnistes, dit saint Irénée, lib. 1, c. 31, reconnaissait pour ses affidés Caïn, Esaü, Coré, tous les réprouvés de Dieu, et, pour me servir des termes mêmes de la traduction latine: « ...... Et *Sod*..... et omnes tales cognatos suos confitentur. » Personne n'était repoussé, *neminem ex eis male acceptum.*

Dans ce même chapitre, saint Irénée traite les caïnistes de *vulperculæ*, *bestiæ* et *feræ;* et ailleurs (*Dissert. præviæ*, p. 73, § 149), c'est en ces termes qu'il en est parlé: « De *perditissimis eorum moribus nihil dicam* : porcos et canes putares, non homines.

(2) Pluquet, *Dict. des Hérésies.* — Münter, dans les *Mémoires historiques sur les Templiers*, p. 284.

(3) *Gérard de Caus*, chevalier de Rouergue, celui de tous qui ait fait la déposition la plus raisonnée, disait que l'introduction des juristes et des savants dans l'ordre l'avait corrompu. Il se plaignait aussi qu'aucune copie de la règle ni des statuts ne fût laissée à la disposition des frères. (*Mémoires historiques sur les Templiers*, par Ph. G...., p. 373.)

» *fut en prison du soldan* (soudan), *et qui sortit moyennant ce qu'il » promit qu'il introduirait cette coutume.* » D'autres imputaient l'introduction de cette *coutume* à *Roncelin*, et certains l'imputaient à *Thomas Bérard*, tous deux grands maîtres de l'ordre (1). *Pierre Blaye* déclara avoir appris que les abus reprochés à l'ordre *devaient être issus de l'Orient*, et n'être pas plus anciens que le règne des quatre derniers grands maîtres (2).

Quoi qu'il en soit, lorsque les templiers, abandonnant peu à peu les affaires d'Orient, eurent fixé leur établissement central en Europe, ils y répandirent les funestes germes de leurs mystères cabalistiques. Cet ordre si renommé portait au sein de sa toute-puissance un principe de ruine, principe à qui rien ne résiste, principe qui ronge au cœur et fait crouler les nations, je veux dire l'impiété et l'oubli de la dignité humaine.

De l'irruption de l'Europe sur l'Asie, au temps des croisades, datent toutes ces impuretés clandestines dont la source tortueuse se cache peut-être jusque dans le temple d'Eleusis; mais la fange a bien grossi le torrent dans son vaste cours! Comment expliquer autrement que par le gnosticisme colporté par les croisades, certaines sculptures de nos temples du moyen âge? Sans doute, l'ignorance ou la simplicité, plutôt qu'une intention coupable, en avait introduit l'usage parmi les corporations d'artistes, architectes et ouvriers du XIIIe siècle; mais l'influence satanique de certaines initiations n'y respire-t-elle pas tout entière? Refusera-t-on de la voir dans ces figures de femmes allaitant des reptiles, et dont parle *Millin* dans son voyage du midi de la France? On pourrait citer bien d'autres monstruosités encore. Moi-même, en visitant cette forêt de sculptures qui couronne les fûts des innombrables colonnes de la magnifique basilique de *Vezelay*, j'ai reconnu cette influence; je l'ai surprise jusque dans les figures satyriques et grimaçantes qui gar-

(1) Extrait de l'*Inventaire du Trésor des Chartes* donné par Dupuy, *loc. cit.*, p. 88.
(2) Actes publiés par Moldenhawer, *loc. cit.*, p. 405.

dent le faîte de la basilique. Quelle triste anomalie pour la chasteté du culte, que de voir les chrétiens eux-mêmes entretenir l'épouvantable sarcasme et l'impudente colère du paganisme vaincu!

INTERPRÉTATION DES SIGNES, DES CARACTÈRES ET DE L'IMAGE DU COFFRET.

Les considérations sommaires où je viens d'entrer sur le gnosticisme étaient indispensables pour qu'on pût comprendre les explications que je vais donner maintenant sur l'image et sur le sens des caractères arabes du coffret d'Essarois (1).

Afin de mettre en œuvre toutes les ressources de la clarté, j'ai transcrit en lettres françaises les fragments arabes dans l'ordre même où ils sont inscrits sur la pierre. Ce qui rend difficile le rétablissement du sens, ce sont les entraves calculées par les auteurs de ces inscriptions mystérieuses, afin que le sens n'en demeurât clair que pour les initiés, et fût inconnu aux profanes. Ainsi, d'une part, on trouve un mot latin et un mot grec, l'un et l'autre écrits en lettres arabes (2); d'autre part, non-seulement les mots sont intervertis dans la même ligne, mais d'une ligne à l'autre; et, pour compléter l'amalgame, les lettres mêmes de certains mots sont interverties (3). C'est ainsi que le fragment de gauche commence par la lettre finale

(1) Voir, à la fin de cet exposé, l'image de ce coffret, et l'explication des lignes arabes au tableau qui est en regard.

M. de Hammer, dans le mémoire déjà cité, donne en entier l'interprétation de la ligne arabe de droite; mais il ne fait qu'indiquer certains mots du fragment de gauche. Ce n'est qu'après quelques efforts et avec le concours d'un officier distingué de l'armée d'Afrique, M. *de la Poterie*, que j'ai pu déchiffrer ce dernier fragment. Qu'on sache bien aussi, et M. de Hammer le dit lui-même, que ces inscriptions ne sont pas de l'arabe pur, mais de l'arabe altéré, dont les ouvriers européens ont encore contribué à défigurer les caractères.

(2) Le mot latin écrit en arabe, c'est *cantate;* et le mot grec également écrit en arabe, c'est ΜΕΤΕ.

(3) « Comme si les Orientaux prenaient à tâche de rendre leurs inscriptions inintelligibles, ils coupent quelquefois les mots, ils intervertissent l'ordre des syllabes, » et ils dispersent, pour ainsi dire, les éléments du sens. (M. Reinaud, *Monuments de M. le duc de Blacas,* 1, p. 82.

du troisième mot, et que la première syllabe de METE en devient la dernière. La répétition de ce mot, et la manière dont il reparaît, offre d'ailleurs une difficulté de plus (1).

Toutefois, en rétablissant les mots dans leur ordre véritable, on trouve aux caractères arabes le sens qui suit :

Chantez Dieu notre Seigneur !
Que lui l'Esprit (ou *la Sagesse*), *qui fait germer et fleurir, soit glorifié !*
Je suis la souche de sept autres.
Si tu renies, le plaisir t'environne.

Il y a deux choses à rechercher au sujet de ces lignes : d'abord le vrai sens caché sous *la cabale*, puis enfin l'usage ou l'abus qu'en ont pu faire les chevaliers du Temple. Je serai forcé, dans le cours de cette discussion, de me souvenir, ainsi que je l'ai déjà fait ailleurs, que le latin et le grec ont plus de franchise que notre langue ; je tâcherai aussi de ne pas oublier que si la défense d'un ordre malheureux est un noble emploi des facultés de l'esprit, l'histoire a aussi un caractère et une conscience à respecter.

Après avoir donné l'interprétation du sens général des lignes arabes, je vais en reprendre partiellement l'analyse dans une division par paragraphes.

§ I. *Chantez Dieu notre Seigneur, etc.*

Le mot latin *cantate*, qui se trouve sous les pieds de l'image, et l'invocation au Seigneur placée à la tête, semblent être une parodie et une profanation de l'hymne sacrée, *Cantate laudes Domini, etc.* Ce qui empêche d'en douter, c'est qu'on voit les *ophites* parodier jusqu'à cette délicieuse parole du Christ : « *Sinite parvulos venire ad me.* » En effet, sur un des bas-reliefs d'un coffret polygone du cabinet de Vienne, l'hiérophante gnostique est représenté *appelant à lui les en-*

(1) Voir, pour ceci et pour toute la suite de cet exposé, l'image du coffret et le tableau explicatif en regard.

fants pour les sauver de la gueule d'un crocodile ou d'un dragon ennemi des *ophites*, dont le serpent était le bon génie (1). *Jah la*, tel que nous voyons ce mot écrit au-dessus de la tête de l'image, *était sacramentel*. Cela résulte manifestement de la déposition du templier *Raimond Rubei*, comme on peut le voir dans l'extrait de l'inventaire du *Trésor des Chartes* concernant la condamnation des templiers (2). Voici ce passage : « Raimond Rubei dépose comme les autres pour » l'adoration de l'idole, *ubi erat depicta figura Baffometi*, et le supé» rieur, baisant cette idole, dit *Yalla*, ce qui est un mot arabe, *ver» bum Sarracenorum.* »

A l'occasion du mot *Baffomet*, je crois que M. de Hammer s'est mépris en le considérant comme le nom d'un être ou *éon gnostique* (3). Dans cette préoccupation, il a considéré le mot METE (qui est le deuxième de la ligne arabe de gauche) comme une abréviation de *Baffomet*, tandis que ce n'est autre chose qu'une légère altération du terme grec μῆτις (4), excellent synonyme de Σοφία, qui était l'*éon* principal de l'*ogdoade* de plusieurs sectes chrétiennes, comme nous l'avons vu précédemment.

Saint Irénée, dans le passage cité par M. de Hammer, n'est pas aussi large dans sa synonymie qu'a pensé le voir ce célèbre orientaliste. Voici ce que je lis dans saint Irénée (5) : « *Sophia. Hanc autem matrem et ogdoadem vocant et sophiam, et terram, et Hierusalem, et Spiritum sanctum et Dominum masculiniter.* » Or, dans le passage, il n'est nullement question du mot *Baffometum.* Au reste, de plus savants que moi ont

(1) M. de Hammer, *loc. cit.*, p. 24.

(2) Dupuy, *Histoire de la Condamnation des Templiers*, p. 94.

(3) Voir M. de Hammer, *loc. cit.*, p. 14.

(4) Μῆτις ou μῆτος. Les Grecs donnaient à cette expression un sens très-étendu. Il signifiait non-seulement conseil, prudence, *sagesse*, mais encore volonté, science, génie, connaissance; en un mot, il renfermait les attributs nombreux de la sagesse. Voir le *Lexique grec-latin* de Jacob Tusan, 1552.

(5) Lib. 1, c. 5, § 3.

déjà critiqué l'acception que M. de Hammer donne à ce mot (1): mais ils s'en sont tenus là, et n'y ont rien substitué. Toutefois, d'après les lexicographes, *Baffomet* signifie tout simplement *Mahomet* (2); et si l'on veut bien s'en rapporter encore à Herder et à Münter, deux graves autorités (3), le nom générique de *têtes de Mahomet* s'appliquait à toutes les figures ou *têtes enchantées* qui provenaient en partie de l'Orient, en partie de l'Espagne. D'après cette interprétation fort naturelle du mot *Baffomet*, je ne vois rien de plus clair que la déposition du templier *Rubei* déclarant qu'il avait vu une de ces figures de *Mahomet* peinte sur une idole. Il n'y a rien de plus clair non plus que la déposition du templier *Gaucerande de Montepesat*, lequel avoue qu'à sa réception, le supérieur lui avait montré une *idole barbue* faite comme les idoles de Mahomet, in *figuram Baffometi* (4).

§ 2. *Que lui, l'esprit, ou l'éon de la sagesse, qui fait germer et fleurir, etc.*

Le mot arabe *houvé* signifie *lui;* mais nous savons que l'éon gnostique *était androgyne* (5), et saint Irénée vient de nous le dire il n'y

(1) *Magasin encyclop.*, t. 6, p. 159. — *Journal des Savants*, 1819, p. 152.
Dans son mémoire, p. 21, M. de Hammer, à l'occasion de figures gnostiques d'un coffret toscan, traduit βαφὴ μήτευ par *inundatio sapientiæ*, baptême de la sagesse. Cela seul aurait dû mettre M. de Hammer sur la voie de l'explication que je donne.

(2) Voici ce que je lis au *Glossaire roman* de Raynouard :
Bafomet, nom propre signifiant Mahomet
Baffumaria, mosquée, temple de Mahomet.
On a dit *Bafomeria*, pays des mahométans, comme on a dit *chrétienté*.
Je lis de plus, dans le *Glossaire occitanien* de Rochegude :
Bafomet, c'est-à-dire Mahomet; *Bafomairia*, c'est-à-dire pays des Mahométans.
Voir aussi Ducange, in *Glossario mediæ et infimæ latinitatis*, où *Bafumaria* se prend pour une idole de *Mahomet*.

(3) Münter. Voir aux *Mémoires historiques sur les Templiers*, p. 74.

(4) Dupuy, t. I, p. 94.

(5) Dans l'*image gnostique* qui accompagne le mémoire de M. de Hammer, image qu'on a reproduite à la fin de cet exposé, la *barbe* manque à l'éon ou personnage *androgyne*, soit que l'ouvrier statuaire lui-même l'ait omise ou peu indiquée, soit que le frottement l'ait fait disparaître sur la pierre, soit enfin que le dessinateur l'ait

a qu'un instant par ces mots : *Hanc vocant et Sophiam et Dominum masculiniter.*

Dans les articles sur lesquels le pape Clément V ordonna aux commissaires délégués par lui d'interroger les témoins, il est question d'une idole *qui fait fleurir les arbres et germer la terre* (1). Ce dernier sens est rendu par le mot arabe *nach*, que M. de Hammer a traduit par le participe latin *germinans*.

§ 3. *Je suis la souche de sept autres*, ou, pour traduire le plus littéralement possible, *notre origine fut, et moi avec sept, etc.*

D'après saint Irénée (2), les sept éons qui, avec l'esprit de sagesse

négligée de son propre mouvement; car, pour quiconque n'est pas un peu versé dans l'étude du *gnosticisme*, c'est sans doute un objet étrange que la barbe chez un personnage du sexe féminin.

Or M. de Hammer, à qui cette omission n'avait sans doute pas échappé, a extrait du 6e volume de son magnifique ouvrage *des Mines de l'Orient*, pour les ajouter à la suite du mémoire dont je viens de parler, les dessins de plusieurs monuments du moyen âge qui établissent une identité incontestable tant avec l'image d'Essarois qu'avec d'autres figures analogues d'un coffret toscan, et ne laissent aucun doute sur l'*androgynisme*, si je puis parler ainsi, du personnage *gnostique* de notre coffret : mêmes signes cabalistiques, mêmes étoiles à simples rayons ou à double triangle, même tête de mort, même coiffure de Cybèle, même chaîne double des *éons*, etc. C'est par un motif semblable à celui qui avait animé M. de Hammer, qu'à la fin de cet exposé on a reproduit, à côté de l'image du coffret d'Essarois, trois autres figures identiques et parfaitement *androgynes*, choisies dans les dessins comparatifs donnés par M. de Hammer. D'ailleurs encore le mot arabe *houoé*, qui signifie *lui*, annonce suffisamment pour notre image l'appellation masculine.

Je ne sais pas jusqu'à quel point on pourrait soutenir, avec l'auteur de la glose précédant le texte de saint Irénée, que l'*éon gnostique androgyne* était représenté soit sous l'apparence d'un sexe unique, soit avec les deux sexes à la fois. Quoi qu'il en soit, je cite le passage : « Nihil frequentius apud Proclum et alios occurrit quam deos quosdam mares, quosdam fœmineas, vel quosdam masculo-fœmineas esse. » (Iren., *Dissert. præv.*, p. 28, Paris, 1710.) *Proclus*, dont il s'agit ici, était patriarche de Constantinople. Il se montra disciple fervent de saint Jean Chrysostôme, et fut un des plus vigoureux athlètes de la foi contre les *gnostiques*.

(1) Quod facit arbores florere; — item quod terram germinare. (Dupuy, *loc. cit.*, p. 145.

(2) Lib. 1, c. 30, § 3, 4 et 5. — Matter, *de l'Initiation chez les Gnostiques*, p. 42. — Rohrbacher, t. 5, p. 46.

en premier ordre, complètent ordinairement *l'ogdoade*, sont: *Jaldabaoth*, *Jao* ou *Jaoth*, *Sabaoth*, *Adonaï*, *Eloi*, *Horeum*, *Astaphæum*. Ces noms *bibliques*, dont saint Irénée donne, en partie, l'interprétation, paraissent avoir été introduits par les *Juifs hellénistes*, lesquels furent d'ardents propagateurs du gnosticisme. Ces noms, enfin, renferment autant d'attributs de la divinité (1).

Quelques-uns ont pensé que les sept *éons* signifient les sept planètes; mais l'opinion de saint Irénée et celle de saint Epiphane, en tout la même, me semblent avoir plus d'autorité.

Toutefois, s'il m'était permis de donner mon opinion après les Irénée et les Epiphane, je dirais que les sept *éons* dont il s'agit dans notre inscription arabe pourraient bien être, après le personnage *androgyne* représentant l'Esprit suprême, les figures mêmes qu'on aperçoit sur la pierre du coffret, c'est-à-dire la lune, le soleil, le plérome des sept cieux représenté par l'étoile à sept rayons (2); puis la mort, puis l'éternité représentée par le double triangle, et enfin le monde planétaire et le monde sublunaire subordonnés à la sagesse suprême, et liés entre eux par la double chaîne des *éons*.

Cette *ogdoade* me semble renfermer un sens plus profond que les deux autres, en ce qu'elle explique d'une manière satisfaisante la double *chaîne mystérieuse* qui assujettit les astres et les mondes inférieurs à une seule et unique sagesse. On retrouve de plus dans ce dernier système le *syncrétisme* tant reproché aux gnostiques

(1) D'après S. Irénée, *Dissert. præv.*, p. 67, édit. de Paris, 1710, *Jaldabaoth* est synonyme de Dieu; *Jaoth* signifie Celui qui chasse les maux; *Sabaoth*, Celui qui fait sa volonté; *Adonaï*, Seigneur, base et fondement; *Eloi*, *Elohi* ou *Elohim*, Celui qui est toujours Dieu. Quant aux deux derniers noms symboliques, saint Irénée en donne seulement les variantes, et non la signification: *Horeum* ou *Oreum*; *Astaphæum*, *Adstapeum*, ou *Artaphæum* selon Vossius.

Voir aussi Brucker, *Historia critica Philosophiæ*, t. 2, p. 807.

(2) Ce plérome des sept cieux figure, au tableau des valentiniens, comme subordonné à l'éon *Sophia*. Voir ce tableau au commencement du *Traité de S. Irénée contre les Hérésies*, édit. de Paris, de 1710.

juifs (1), puisqu'on y voit en effet l'alliance du *sabéisme* ou culte des astres avec les signes de la *cabale* principalement imputée aux Juifs (2).

§ 4. *Si tu renies, etc.*

A l'occasion de cette abjuration, les mots arabes *tanker mounkir*, si j'ai bien compris les explications de M. de Hammer, peuvent se traduire par ces équivalents latins : *Negando heterodoxus*, c'est-à-dire en abjurant comme étant opposé à l'*orthodoxie* (3) ; mais était-ce bien une abjuration complète? n'était-ce qu'une hérésie comme celle des iconoclastes? n'était-ce qu'une épreuve (4)? C'est là le secret de l'histoire : cependant les mœurs de l'ordre étaient si corrompues et les faits avérés sont si odieux, qu'il faut un vrai dévouement au malheur pour chercher les motifs d'une amnistie dans l'intention. Toutefois, je me hâte de dire qu'il y eut d'énergiques protestations et des luttes désespérées de la part de plusieurs chevaliers, afin de se soustraire aux *épreuves:* ainsi, *Menillo*, du Temple de Paris, déclara qu'il se serait retiré de l'ordre sans l'appréhension d'être accusé de manquer de cœur, et sans le respect et la crainte pour ses parents, qui croyaient l'ordre saint, et avaient fait de grandes dépenses pour le

(1) *Nefandus syncretismus* (dit Brucker, t. 2, p. 865) *qui initio ægyptiacos Judæos corrupit, mox in Judæam progressus stragem latissime edidit.*

On ne peut pas lancer contre ce syncrétisme juif un plus violent anathème.

(2) L'image du double triangle est donnée par Brucker (t. 2, p. 876) comme une figure cabalistique des Juifs.

(3) Toutefois Golius, d'après ce que dit M. de Hammer, *loc. cit.*, p. 18, rend ce mot *mounkir* par *iniquus*. Cette seconde version ferait supposer quelque chose de plus hostile, et peut-être une plus grande profanation.

(4) D'après la déposition de *Gaultier Buris*, prêtre de l'ordre, il semble qu'on n'exigeait le baiser le plus impur que comme preuve de soumission. On l'en avait dispensé comme prêtre. (Voir *Mém. hist. sur les Templiers*, par Ph. G..., p. 369.)

Le templier *Tilley* raconte sa réception avec des circonstances qui rappellent ce qu'on sait de la *franc-maçonnerie*. Il regardait tout ce qu'on exigeait de lui comme des épreuves de soumission. (*Id.*, p. 371.)

Jean de *Ghisi*, templier prêtre, dit que l'origine du renoncement à Jésus-Christ n'était connue de personne dans l'ordre. Quand les récipiendaires montraient de

voyage d'outre-mer de leur fils (1). Ainsi, *Hugues de Calmont* résista et se débattit, et, en définitive, adopta un moyen terme en promettant, par serment, de dire aux autres frères qu'il avait renié (2).

Gofrid de Gonavilla, aussi chevalier du Temple de Paris, voulait prendre la fuite et aller déclarer tout au roi; mais il redoutait le grand pouvoir des templiers (3). *Hugues de Pérando* eut aussi le projet de fuir et d'entraîner avec lui d'autres frères (4). *Guichard de Marziac* raconte que son coreligionnaire *Hugues de Marchand*, après avoir été armé chevalier par lui, fut emmené par d'autres frères dans un cabinet *soigneusement fermé*, mais qu'il en sortit pâle, égaré, hors de lui; et que, l'ayant interrogé sur la cause de ce trouble, le récipiendaire lui répondit qu'il ne pouvait rien dire, *mais qu'il ne serait content de sa vie*. Le pauvre Hugues fut toujours, en effet, plein de tristesse depuis ce jour (5).

Il résulte de plusieurs dépositions, qu'on employa la contrainte, l'intimidation, et même les châtiments corporels, contre les chevaliers disposés à ne se soumettre point à tout ce qu'exigeait le cérémonial de *la réception* (6). Un grand nombre éclatèrent en marques de repentir, et l'on vit bien que leur liberté datait seulement du jour des informations judiciaires (7). L'honnêteté et la foi de plusieurs ne reçut aucune atteinte: j'en donnerai pour témoignage une parole tou-

l'hésitation, on disait aux uns : « C'est l'usage, il le faut; » aux autres : « C'est une épreuve; » à quelques-uns : « Obéis, tu t'en confesseras; » aux plus obstinés, enfin, on répondait : « Tout le péché retombe sur l'auteur de la loi. » (*Id.*, p. 379.)

(1) Dupuy, t. 1, p. 86.

(2) *Mém. hist. sur les Templiers*, p. 374.

(3) Dupuy, *ibid.*, p. 89.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 87.

(5) *Mém. hist. sur les Templiers*, p. 360.

(6) *Guillaume de Chalon* dit qu'il fut forcé et contraint, le couteau sur la gorge, de renier Jésus-Christ. (Dupuy, t. 1, p. 83.) — *Hélie de Jotro* fut battu et mis en prison pour n'avoir pas voulu renier assez tôt, et fut fort tourmenté. (*Id.*, p. 88.) — Le templier *du Quesnoy* fut mis trois jours en prison, au pain et à l'eau, pour le contraindre à renier. (*Id.*, p. 85.)

(7) Dupuy, t. 1, p. 19, 80, 85, *et passim*.

chante du grand maître Jacques de Molay. Comme il faisait le panégyrique de l'ordre devant les commissaires, ceux-ci lui dirent: «Tout cela ne sert à rien pour le salut de l'âme, quand le fond de l'orthodoxie chrétienne manque. — Il est vrai, répondit-il; mais la mienne est sans reproche (1).

Le lecteur n'a pas besoin, je pense, d'un plus grand nombre d'exemples pour demeurer convaincu qu'en fait de foi la corruption n'était pas générale dans l'ordre des templiers. Vraisemblablement il y avait des degrés divers dans l'acte du *reniement;* et, selon l'innocence ou la corruption des chevaliers, il y avait des victimes, des fervents et des tièdes. Et, si j'ajoute que la plupart étaient surpris dans leur propre volonté par suite du mystère dont l'ordre faisait une loi, on verra que la plupart étaient au moins aussi à plaindre qu'à blâmer.

§ 5. *Le plaisir t'environne.*

Me voici arrivé à la partie la plus obscure de l'inscription arabe; mais je chargerai un autre langage que le français de son interprétation.

Le mot arabe *tiz* répond au grec πρωκτός et au latin *podex*, mots infâmes.

L'expression *zonar,* signifiant *ceinture,* était bien choisie au point de vue *cabalistique* pour compléter le sens : car il résulte de l'inventaire du *Trésor des chartes* que plusieurs récipiendaires étaient ceints de cordes ou *cordelettes,* soit pendant leur réception, soit à la fin, et comme un complément de leur initiation (2). Cette cordelette ou *ceinture* avait touché une idole, et ce point essentiellement mystérieux n'était connu que du grand maître et des plus anciens de l'ordre (3). Selon toute apparence, ces *cordelettes* ou *ceintures* étaient une allusion matérielle à l'idée mystique de la *chaîne des éons,* une

(1) Cette parole, citée par Dupuy, a été aussi signalée par Münter.
(2) Voir Dupuy, t. 1, p. 22, 80, 90, 91 et 92.
(3) *Id.*, p. 18, 90, et *Mém. hist. sur les Templiers*, p. 373.

image sensible, enfin, de cette double chaîne que, pour citer un exemple frappant, l'on voit aux mains de l'éon METE sur l'image du coffret d'Essarois. L'intérieur de ce coffret était, selon toute apparence, destiné à recéler ces cordelettes ou ceintures cabalistiques.

Je ne m'explique pas sur le genre de *plaisir* dont il est ici question. On comprendra facilement la réserve que je m'impose dans un sujet aussi scabreux ; mais si ma plume s'arrête près de ces infâmes mystères, l'histoire n'est pas aussi indulgente (1).

Après avoir interprété l'inscription arabe, il me reste encore à examiner l'image sous quelques points de vue et sur l'ensemble.

D'abord, je prie le lecteur de vouloir bien remarquer le ton de *cynisme* répandu dans tous les traits de la figure, qui représente la lune, et de plus le *cercle ophitique* ou le serpent qui termine la circonférence (2). Ces premiers indices seuls suffiraient pour désigner clairement la *secte des ophites;* mais il y en a encore d'autres : c'est, d'une part, la couronne à créneaux placée sur la tête de METE ou SOPHIA, dont les gnostiques, flagellés par saint Irénée (3), faisaient un même mythe que la terre (4), et l'on sait que la terre était une même déesse que *Cybèle* (5). C'est, d'autre part, la *formule de reniement :*

(1) Après un examen attentif de l'interrogatoire subi par cent quarante chevaliers du Temple de Paris, je n'en vois que *trente* au plus qui diffèrent du reste par leurs dépositions. *Cent dix* avouent toutes les abominations imputées à l'ordre au sujet des mœurs (voir Dupuy, t. 1, de la page 81 à la page 90). *Trois* seulement, d'après Dupuy lui-même (*Id.*, p. 19), affirment *n'avoir vu aucun mal en l'ordre.*

(2) Voir l'image placée à la fin de cet exposé.

(3) Qu'on veuille bien se reporter à ce que j'ai dit antérieurement sur les marcosiens et les ophites.

(4) J'ai prouvé que l'éon METE est le même que l'éon *Sophia*, et je rappelle ici ce que dit S. Irénée, lib. 1, cap. 5, § 3 : *Hanc autem vocant et Sophiam et Terram*, etc.

(5) Voici ce que dit le baron de Sainte-Croix, *Recherches sur les Mystères du Paganisme*, t. 1, p. 83 :

La *Terre*, Ops, Rhée, la Mère des dieux, la Bonne déesse, la Grande déesse, étaient les noms d'une même divinité, à laquelle on donnait encore les épithètes de *Cybèle*, etc.

or une telle formule ne pouvait appartenir qu'à la secte des *ophites*, où la première condition pour être admis dans ses assemblées, était de prononcer des imprécations contre Jésus-Christ (1).

Une chose qui m'a frappé dans l'image du coffret, c'est que, soit que l'on examine les détails, soit qu'on prenne l'ensemble, le caractère gnostique de l'*ogdoade* se rencontre partout.

Ainsi, sans la figure principale de l'éon METE, il y a sept signes : le soleil, la lune, deux chaînes des *éons*, deux étoiles, une tête de mort, et tout cet ensemble forme bien une première ogdoade.

L'étoile à sept rayons, dont un plus saillant se dirige vers son émanation principale, l'éon METE, constitue bien une deuxième *ogdoade*.

Il n'y a pas jusqu'aux mots des deux lignes arabes qui ne soient disposés avec une intention cabalistique : ainsi, il y a *huit* mots dans la ligne du côté droit, et *huit* mots dans la ligne du côté gauche ; et c'est pour arriver à ce résultat, que du mot METE répété à la fin de la ligne de gauche, et par cela même superflu pour le sens, on a fait T. ME, et qu'on a transposé au commencement de la même ligne la lettre N, appartenant au corps du mot KIA. C'est encore dans le même but que la lettre B, qui, d'après M. de Hammer, est une abréviation de BARBELO (2), simple synonyme gnostique de METE, est venue là uni-

(1) Voir *Orig. cont. Cels.*, t. 1, p. 652, éd. Delarue. — Voir le baron de Sainte-Croix, *loc. cit.*, t. 2, p. 189.

(2) M. de Hammer (*loc. cit.*, p. 14) dit que BARBELO est un synonyme de SOPHIA. J'ai donc le droit de considérer ce premier mot comme un synonyme de MĤTIΣ, puisque j'ai moi-même établi plus haut la synonymie de Μῆτις et de Σοφία.

De plus, je constate, dans le *Dictionnaire des Origines*, t. 1, p. 87, l'existence d'une secte de *gnostiques* du nom de *barbelonites*, secte aussi impie dans ses dogmes qu'extravagante dans son culte.

Pluquet (*Dict. des Hérésies*) dit : BARBELO était une espèce de déesse des nicolaïtes et des gnostiques.

Voici ce que je lis, au sujet de cet *éon*, dans le *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine :

« *Barbelo*, divinité de la secte des nicolaïtes, qui, suivant eux, habitait le huitième ciel, et avait pour fils *Sabaoth*, dieu du septième ciel, etc.

D'après Pluquet encore (au mot *Nicolaïtes*), cette secte avait pour maxime de se

quement pour compléter le nombre de mots ou de signes nécessaires à cette manifestation singulière et réitérée de l'*ogdoade*.

Jen ai dit assez, je pense, pour que le lecteur soit suffisamment éclairé sur le genre de *gnosticisme* auquel s'étaient affiliés les chevaliers du Temple. Il me reste encore à dire un mot sur les opinions diverses que l'événement et la suite du procès intenté à l'ordre ont suscitées.

CONCLUSION.

La question des templiers a eu bien des phases, et cette seule circonstance est un point d'histoire curieux à examiner. Il était difficile de détruire un ordre glorieux et puissant comme celui des templiers, sans secouer de grandes passions et une multitude d'intérêts ; on n'arrache pas un chêne vigoureux et profondément enraciné sans ébranler fortement le sol d'alentour : aussi, selon la diversité de tous ces intérêts, les jugements ont été divers dans le siècle même de l'événement, et, lorsque les cendres des bûchers furent refroidies, la critique, la philosophie et l'histoire, ces trois maîtresses impérieuses de l'intelligence humaine, ont établi leurs conjectures. Il y a eu des accusateurs et des apologistes ; mais peu ont étudié la question dans ses rapports avec le temps, avec le besoin des mœurs, et surtout avec le mouvement des sectes dangereuses parmi lesquelles vécurent les templiers en Orient. C'est cette étude qu'avec l'appui d'un fait matériel j'ai tentée dès le commencement de cet exposé, et, sans aucun doute, la question, placée sur ce terrain, est bien digne d'occuper de plus habiles gens que moi.

Entre les apologistes des templiers, il y a deux camps, et, selon leurs sympathies différentes, les uns accusent Philippe-le-Bel d'avarice, et les autres retournent cette imputation contre le pape. Il faut bien noter ce désaccord et ces petites passions. Ceux qui ac-

livrer sans scrupule au plaisir et à la prostitution. Voilà bien des motifs ajoutés encore à ceux qui confirment déjà le gnosticisme infâme de l'image que j'analyse.

cusent le pape sont les échos des historiens florentins *Villani* et *saint Antonin* (1); mais il faut se défier de l'impartialité de l'histoire contemporaine sous des plumes florentines : car, depuis la translation du saint siége à Avignon (2), Clément V s'était attiré l'animadversion de l'Italie qu'il déshéritait, et les Romains en ont conservé un tel souvenir, qu'ils appellent encore aujourd'hui la translation du saint siége la captivité de Babylone (3).

Ceux qui reprochent à Philippe-le-Bel d'avoir conjuré la perte des templiers pour s'emparer de leurs trésors, sont, à leur tour, les échos de la ligue qui se forma contre lui en 1314. En effet, Philippe-le-Bel, ayant voulu imposer au clergé et à la noblesse les taxes communes, ce qui aurait doublé le revenu de l'Etat et exonéré le peuple, les deux ordres se plaignirent que le roi ruinait leurs justices et prenait sur leurs franchises et leurs priviléges (4). Alors la Bourgogne fut la première des provinces de France qui s'insurgea : deux chefs militaires furent choisis pour garder l'entrée de la province du côté où elle pouvait être menacée, et pour diriger la prise d'armes. C'était, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une *jacquerie* de seigneurs, de gentilshommes, d'évêques et d'abbés; mais l'agitation que causait sur cette classe d'insurgés la conservation de ses priviléges, ne l'empêchait pas de maintenir et de stipuler la garantie des devoirs auxquels elle était tenue envers le roi. De telles chartes d'associations seraient curieuses pour nous, qui vivons dans des agitations profondes et illimitées.

Lorsque l'impulsion eut été donnée par la Bourgogne, il se fit

(1) Villani et saint Antonin écrivaient au XIVe siècle. Aventin, historien allemand du XVIe siècle, Boulainvilliers, historien français du XVIIe, et quelques autres, ont adopté les opinions de Villani et de saint Antonin. Velly (*Hist. de France*, t. 7) accuse les historiens modernes de cette opinion, *de penser hardiment*. Il aurait mieux fait de les reprendre de ne pas penser par eux-mêmes.

(2) En 1309.

(3) Voir aux biographies de Clément V.

(4) Boulainvilliers, *Abrégé chronologique de l'Hist. de France*, t. 2, p. 297.

bientôt d'autres ligues : ainsi la Champagne, le Nivernais, la Picardie, etc., s'insurgèrent également contre le système novateur de Philippe-le-Bel; mais à sa mort, qui survint bientôt, la France s'apaisa comme par enchantement.

Il y avait donc, comme on voit, des éléments de partialité pour les contemporains de ces graves événements : or, la calomnie, fille de la partialité, se propage aussi bien dans l'histoire que dans le simple commerce des hommes; et si l'on a vu ce triste effet se produire, c'est surtout dans ce fameux procès, où il semble que les juges plutôt que les accusés soient aujourd'hui sous la vindicte de l'opinion; mais l'exposé des bulles, les lettres et les actes officiels du roi, servent, pour quiconque examine et pèse les choses, à démontrer le peu de fondement de ces accusations d'avarice, soit contre le pape, soit contre le roi. En 1308, un an avant cette justice terrible qui épouvante encore les générations, Clément V et Philippe-le-Bel convenaient par des actes patents que les biens des templiers, *si l'ordre était aboli*, seraient employés pour la terre sainte *et ne seraient divertis à autre usage* (1).

Une lettre du roi au pape, à la date du 24 août 1312, approuve la décision du concile de Vienne, décision par laquelle les biens des templiers étaient transférés aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (2). Déjà en 1309 une lettre de Philippe-le-Bel avait déclaré qu'il prenait en sa garde les *curateurs* des biens des templiers, et enjoignait à ses sujets de les défendre (3); et dès 1307, une bulle du pape investissait de leurs pouvoirs une partie de ces *curateurs*, et avertissait le roi d'en nommer aussi de son côté, afin *qu'aucun argent ne fût distrait et fût au contraire réservé pour le fait de la terre sainte* (4) dont, la conquête définitive était encore une manie de ces temps, et au sujet de laquelle le concile de Vienne (1311-1312) avait été en partie

(1) Dupuy, t. 1, p. 96.
(2) *Id., ibid.*, p. 78.
(3) *Id., ibid.*, p. 103.
(4) *Id., ibid.*, p. 107.

convoqué (1). D'ailleurs encore, les immeubles étaient la principale fortune des templiers, et ces immeubles furent fidèlement transmis aux religieux hospitaliers (2).

En face des historiens partiaux du XIVe siècle, se sont placés, au XVe et au XVIe, comme pour faire équilibre, des historiens de toutes nations, plus scrupuleux sur l'examen des faits imputés à l'ordre du Temple (3).

Plus tard sont venus les historiens indécis ; et il semble que plus on s'éloigne des temps où les faits se sont accomplis, plus on est disposé à prononcer en dehors de ces faits ou à les atténuer.

Hénault (4) se contente de dire que c'est un événement monstrueux, et s'en tire ainsi en homme habile et sans se compromettre.

Mezerai, qui, dans ce champ d'incertitude, est judicieux comme à son ordinaire, dit simplement : « Sans doute les templiers étaient » coupables de plusieurs crimes énormes, mais non pas peut-être de » tous les cas (je ne sçay s'il faut dire horribles ou ridicules) qu'on » leur imputait (5). »

Voltaire, qui est plein de bon sens toutes les fois qu'il ne s'agit point de l'Eglise, en a fait preuve par ces mots tout imbus d'impartialité (6) :

« Cette foule de témoins contre eux, ces aveux de plusieurs accusés même, semblent des preuves de leur crime et de la justice de leur perte; mais aussi que de raisons en leur faveur ! Qu'auraient-ils gagné en maudissant une religion qui les nourrissait, et pour laquelle ils combattaient? La manière infâme dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connaître

(1) *Art de vérifier les dates*, Velly, t. 7, p. 411.

(2) Dupuy, t. 1, p. 70.

(3) Ce sont Walsingham, d'origine anglaise; Platina (*Hist. des Papes*), Volaterran et Blondus, tous trois Italiens; Zurita, Espagnol; Albert Krantz, allemand; Belleforest, historien français, etc.

(4) 1er vol., p. 307.

(5) Mézerai, *Abrégé chronol. de l'Hist. de France*, t. 2, p. 801.

(6) Edition Dupont, t. 16, p. 270.

les hommes, de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs et qui fassent une loi de l'impudicité. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes templiers ne s'abandonnassent à des excès qui, de tout temps, ont été le partage de la jeunesse, et ce sont de ces vices passagers qu'il vaut mieux ignorer que punir. »

L'historien espagnol Mariana regarde la condamnation des templiers comme le fait le plus impénétrable qui ait été laissé à la postérité.

Un historien moderne, M. de Sismondi (1), pense à peu près de même, en disant qu'il ne faut point espérer d'arriver à connaître le degré de vérité dans le mélange des calomnies produites contre l'ordre des templiers. J'avoue que cette opinion molle m'a surpris, surtout après les travaux des Dupuy, des Moldenhawer, des Nicolaï et des Münter, sur la question des templiers.

En effet, dès le milieu du XVIIe siècle, le savant Dupuy, *garde de la bibliothèque du roi*, avait puisé des documents précieux dans le Trésor des chartes de France, et avait basé son opinion sur les faits, au lieu de la baser, comme ses devanciers, sur des conjectures plus ou moins judicieuses : il n'hésite point à affirmer la culpabilité de l'ordre. Münter, son antagoniste, parle ainsi de Dupuy : « On pourrait, pour diverses raisons, écarter Velly, Daniel, Griffet, Berthier, écrivains hostiles aux templiers : quant à Dupuy, c'était un esprit solide, muni d'une véritable érudition, exact et ami du vrai (2). » C'est quelque chose de considérable, qu'une telle opinion de la part d'un écrivain qui défend ceux que son adversaire prétend coupables. Cette parole d'estime m'inspire beaucoup de confiance pour les travaux de Dupuy.

Toutefois, malgré ce grand pas fait par cet historien, on s'en tient encore avec assez d'impassibilité, en France, aux opinions façonnées auparavant par les diverses classes d'historiens dont j'ai parlé.

Il appartenait à la studieuse Allemagne de prendre feu sur ce grave litige et de saisir la question où Dupuy l'avait laissée. M. Nicolaï, de

(1) *Hist. des Français*, t. 9, p. 195; Paris, 1826.

(2) Münter, dans les *Mémoires historiques sur les Templiers*, p. 192.

l'académie de Berlin, publia en 1782 un essai *sur le Secret des Templiers.* Il en résulta une controverse où un habile professeur de Copenhague, Moldenhawer, et le savant Tychsen, ami de ce dernier, ramassèrent le gage de bataille. Ils publièrent les procès-verbaux dressés par la commission que le pape avait instituée pour procéder contre l'ordre du Temple, et qui étaient les mêmes que ceux dont s'était servi Dupuy.

Münter, professeur danois, publia ensuite les statuts de l'ordre, dont il avait trouvé un cahier dans la bibliothèque *Corsini,* à Rome, et composa la dissertation la plus solide qui ait paru jusqu'ici en faveur des templiers.

Les choses étaient dans cet état lorsque fut trouvé, en 1789, à Essarois, le coffret qui nous occupe en ce moment. C'était un document précieux, et le seul peut-être qui ait été rencontré en France : cependant, malgré l'immense intérêt qui s'y rattachait, il passa inaperçu, excepté toutefois pour M. le duc de Blacas, et pour M. de Hammer, savant orientaliste de Vienne, lequel, ayant sans doute lui-même l'esprit occupé d'une question à l'ordre du jour dans les académies d'Allemagne, saisit l'occasion de ce document précieux pour en faire un objet de comparaison scientifique avec un autre coffret toscan de forme hexagone et des plus curieux, sur chacune des faces duquel sont sculptées en relief des figures et des symboles gnostiques. En quelque bonne main qu'elle passât, la question n'en était pas moins dépaysée, puisque le fameux coffret avait été trouvé dans notre Bourgogne. Je l'ai revendiquée de mon mieux, cette question, mais sans avoir la prétention de lutter contre cette école allemande si distinguée à laquelle M. de Hammer appartient.

Le coffret d'Essarois donne la clef de toute la *cabale* reprochée aux chevaliers du Temple, et proclame d'infâmes mystères. J'avoue que ma conviction sur la culpabilité de l'ordre est due à ce témoin décisif. Auparavant, j'étais comme tout le monde, et, quoique *la tragédie* ne soit point de l'histoire, il n'eût peut-être fallu qu'un vers sonore

de M. Raynouard (1) pour me faire considérer un roi, un pape, une multitude de témoins et les 300 évêques du concile de Vienne comme autant de bourreaux.

Nier la culpabilité des templiers à cause de la violence du châtiment, proclamer leur innocence en s'étayant sur les faits insignes de leur gloire militaire, c'est là toute la valeur du raisonnement de quelques-uns. Je déplore autant que personne la barbarie des supplices; mais l'ordre était-il coupable? voilà toute la question, le reste n'est plus sous ma responsabilité. Qu'on réprouve le fanatisme, l'ignorance (2), l'état déplorable de la législation pénale du XIVe siècle, je le veux bien; mais que l'on considère en même temps les besoins de ce siècle, qu'on lui permette d'agir dans son esprit, dans sa vie, dans son individualité, et qu'on redoute surtout la passion et l'erreur provenant toujours de ce qu'on est enclin à juger du temps passé par le temps présent! On peut encore, je l'autorise, tenir compte de la politique du souverain d'alors (3), laquelle, néanmoins, était contre-ba-

(1) Par exemple celui-ci :

La torture interroge, et la douleur répond.

(Acte 4, sc. 2, de la tragédie des *Templiers*, représentée en 1805.)

(2) Trois catégories furent faites parmi les templiers accusés : 1° ceux qui faisaient des aveux et montraient du repentir étaient réconciliés avec l'Eglise;

2° Ceux qui ne rétractaient point leurs premiers aveux et soutenaient la validité des réceptions, étaient considérés comme non-réconciliés, et condamnés à la prison;

3° Ceux qui rétractaient leurs aveux étaient considérés comme des hérétiques *relaps*, et, par conséquent, condamnés au feu.

C'était l'effet d'une grande ignorance que de confondre ainsi le sens de *rétractant* avec celui de *relaps*. Si aucun n'eût rétracté, aucun n'eût péri, prétend judicieusement Münter.

(3) Si quelque mobile a poussé Philippe-le-Bel, c'est plutôt la politique que la cupidité. — Depuis la prise de la ville d'Acre (1291) par le sultan d'Egypte, l'ordre des templiers, en abandonnant les affaires d'Orient aux hospitaliers, et en venant en Europe fixer son établissement central, devait paraître aux souverains un ordre trop puissant. — On peut se souvenir aussi des griefs suivants de la part de Philippe-le-Bel : 1° après le massacre des Français en Sicile (les Vêpres siciliennes), et après le détrônement du frère de saint Louis, les templiers avaient fourni des secours aux Arragonais, auteurs de cette révolution.

2° A l'époque des démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII, les templiers,

lancée par celle du pape (1); mais il faut sentir combien, à une époque de foi (2), le seul soupçon, la seule apparence même d'aussi horribles sacriléges et d'aussi abominables initiations de la part d'un ordre religieux, sanctifié par les souvenirs et d'une origine si sainte, pouvait causer de scandale, et combien ces désordres étaient profondément subversifs de toute religion et de toute morale. Fermer les yeux n'était pas possible; l'éclat d'un immense et dangereux dévergondage agitait l'opinion dans l'Europe entière (3) : il fallait donc accuser, et il n'y avait qu'une complète innocence qui pût sauver un ordre de chevalerie aussi gravement incriminé. Aujourd'hui peut-être l'opinion se contenterait de flétrir de telles infamies. Qu'est-ce à dire, sinon que, conformément à d'autres mœurs, la légèreté du châtiment suivrait la légèreté de la foi ?

Jamais Philippe-le-Bel, malgré son énergie, n'aurait osé s'attaquer

que ce pape avait favorisés des plus grands priviléges, lui avaient fait passer l'argent de la France, dont la cour prétendait le priver.

3° Les templiers, disait-on, avaient fomenté l'émeute que suscitèrent à Paris les altérations des monnaies. (Münter, dans les *Mémoires historiques sur les Templiers*, p. 187.)

(1) Le pape tempérait de tout son pouvoir la passion que le roi mettait dans le procès des templiers; et il est facile de penser que si l'incrimination n'avait pas été aussi grave qu'elle l'était, Clément V eût étouffé l'affaire. Sa politique, différente de celle du roi, était d'ailleurs de voir un ordre religieux puissant contre-balancer l'autorité des princes. C'était, au surplus, la politique de ses prédécesseurs; car il n'est pas d'immunités dont Innocent III n'ait gratifié l'ordre des chevaliers du Temple. (Voir Münter, *ibid.*, p. 27.)

(2) Voici un extrait des lettres de convocation données en 1307 à Melun, par Philippe-le-Bel, contre les hérésies reprochées aux templiers : « Scitis quod fides catholica ex qua id quod sumus in Christo consistimus, ex ea vivimus, ex ea nos sic exules et mortales nobiles facti sumus in Jesu Christo, ut Dei vivi Patris æterni filii veri sumus cum Christo, nec non regni cœlestis hæredes; hæc nos spes fovet pulcherrima, hæc est ergo tota nostra substantia. Christus nobis est vita et veritas. *Quis ergo potest illam negare*, etc. » (Voir *Dupuy*.)

(3) D'un autre côté, la réforme des mœurs cléricales était devenue une nécessité, tant il y avait de relâchement et de désordre partout. Aussi le concile de Vienne, en 1312, fit-il de cette réforme une des affaires les plus pressantes. (Voir l'*Art de vérifier les Dates*. — Voir aussi l'abbé Velly, *Hist. de France*, t. 7, p. 471.)

à un ordre aussi puissant que celui des templiers, qui avait contribué à soutenir pendant près de deux siècles, en Asie, l'autorité de nos armes, et qui avait en sa faveur le prestige de la gloire; jamais, dis-je, Philippe-le-Bel n'aurait fait de tentative contre les chevaliers du Temple, si leur ordre n'eût pas eu contre lui tout à coup l'éclat d'un vice profond, capable de renverser toutes les idées du siècle, et de tourner en mépris et en détestation l'opinion trompée dans son estime et dans ses sympathies.

L'opinion est une force que la justice ne dédaigne pas même de s'assurer comme auxiliaire : le pape voulut s'en servir; mais il se trompa dans les moyens, et fit une faute dont l'issue ne contribua pas peu à faire revendiquer à l'ordre du Temple quelque chose de son honneur si gravement compromis. Le grand maître avait été condamné à une prison perpétuelle, avec quelques hauts officiers de l'ordre : Clément V, dans la pensée de fortifier l'opinion sur la justice de la condamnation des templiers, exigea que le grand maître et quelques-uns de ses subordonnés dans la hiérarchie fissent un aveu public des crimes qui étaient reprochés aux templiers. Deux cardinaux furent délégués pour être les témoins de cet aveu solennel (1) ; mais, quand Jacques de Molay vit qu'on voulait l'humilier, et lui faire faire devant le peuple un acte qui achevait le discrédit de l'ordre, il se souvint de son titre de chevalier français, il rétracta ses dépositions (2), et voulut emporter dans la tombe l'honneur du corps entier et le sien en même temps.

(1) Velly, *Hist. de France*, t. 7, p. 458.

(2) Dans son interrogatoire, en 1307, Jacques de Molay avoua les deux points principaux de l'accusation, le *reniement* de Jésus-Christ et l'obligation de cracher sur la croix, *sine omni tormento, errores planarie recognovit.* (Baluze, *Vitæ Pap. Avenionensium.*)

(EXTRAIT DES MÉMOIRES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE LA CÔTE-D'OR, ANNÉE 18[illegible].)

DIJON, IMPRIMERIE DE DOUILLIER.

Tête de l'image.

Jah la la Sidna.
O Dieu notre Seigneur!

Bras droit et côté droit du personnage gnostique.

Houvè METE zonar sebaa B. [1] **mounkir teaala tiz.**

Assemblage des mots des deux lignes du côté droit et du côté gauche dans leur ordre logique, et traduction :

Que { lui, l'esprit ou la sagesse [2],	qui fait germer et fleurir : *germinans,*	soit glorifié ou glorifiée !	notre origine fut	et moi avec sept.
Houvè METE	nach	teaala	kiane neslna	fiana sebaa
Tanker	mounkir		tiz [3]	zonar [4].
reniant	en étant contraire à l'orthodoxie, *heterodoxus*		*le plaisir*	t'environne.

Côté gauche.

N̄ neslna kiā tanker fiana nach T̄Ē M̄ [5]

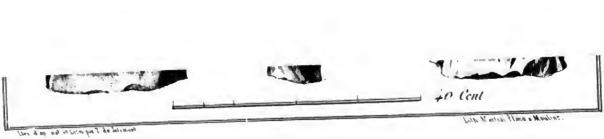
Pieds.

Cantate.
Chantez.

(1) Le texte donne l'explication de cette lettre isolée.
(2) L'Eon gnostique était *androgyne*.
(3) Mot infâme que j'explique au texte comme je puis.
(4) *Zonar,* en arabe, signifie ceinture. Il en est de même du grec *Zώνη*.
(5) Ces lettres soulignées ne sont autre chose que le mot METE tronqué et transposé, de même que la lettre N̄, aussi soulignée, a été transposée du mot kiā. J'en ai dit la raison au texte.



Mr Mignard a fait voir à la Commission
moulage du Couvercle du coffret des Templiers
né à Essarois en 1789, Coffret sur lequel il a fait
dissertation. La Barbe très apparente sur le moulage
ifie la précision de Mr Mignard sur l'absence de la
e dans le dessin de l'androgyne; elle est une
é du dessinateur; au surplus l'absence de la
e se remarque encore sur une autre figure de
drogyne occupant le côté gauche de la bande
ée à la partie inférieure de la planche jointe au
moire de Mr Mignard.
(Mémoires de la Con des antiquités de la Côte d'or Tome .
Compte rendu des travaux du 14 août 1850 au 14
t 1851.)

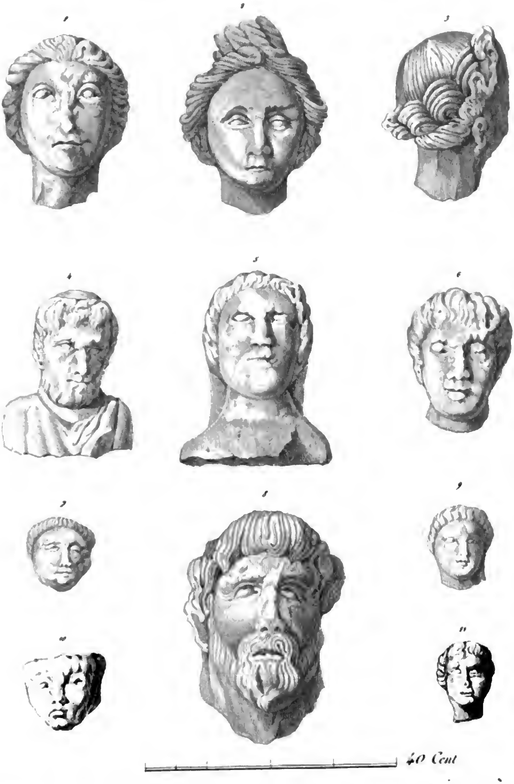


ANTIQUITÉS D'ESSAROIS
Côte d'Or



ANTIQUITÉS D'ESSAROIS

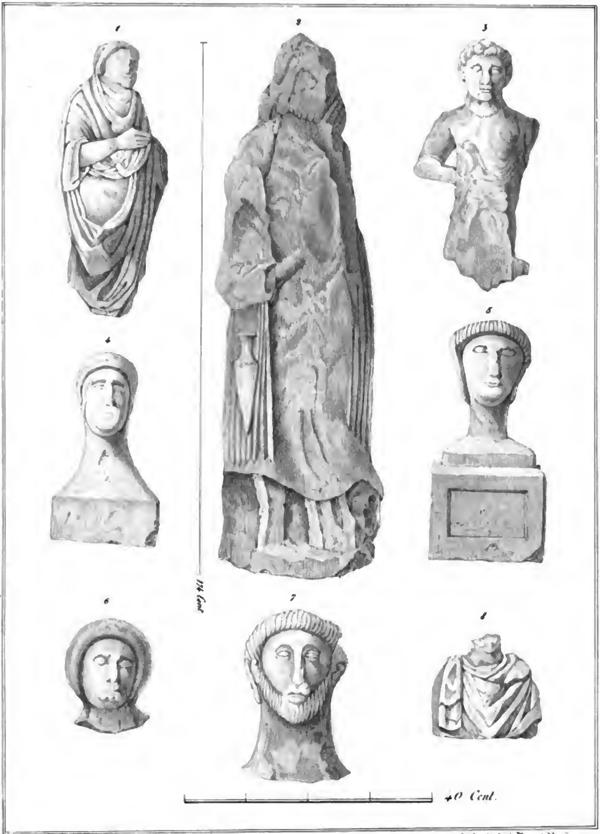
Côte d'Or



Des. d'ap. nat. et Lith. par T. de Jolimont — Lith. Martial Place à Moulins

ANTIQUITÉS D'ESSAROIS

Côte d'Or

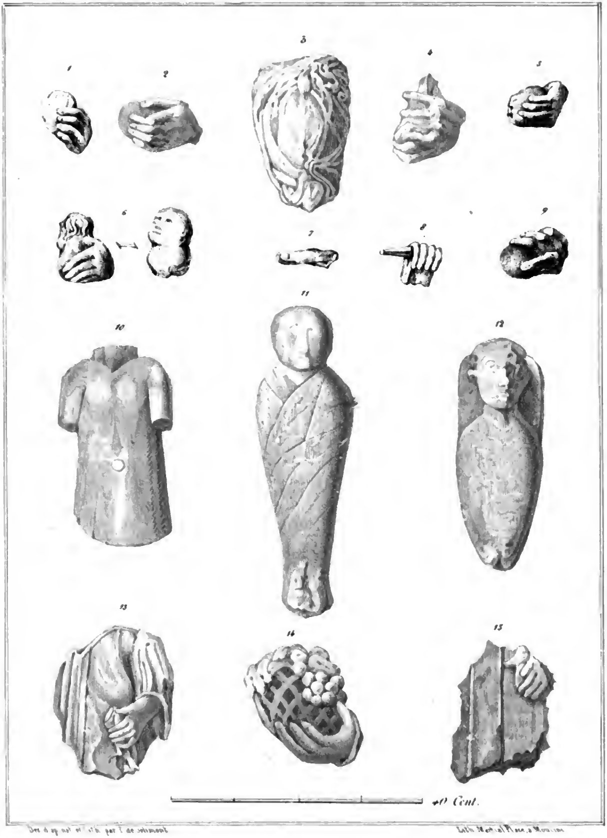


Des. d'apr. nat. et Lith.ie par T. de Jolimont

Lith. Martin Place à Moulins

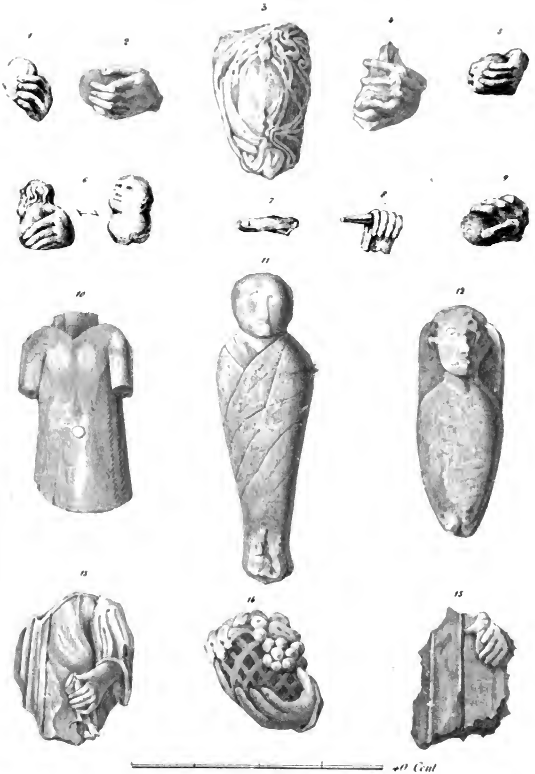
ANTIQUITÉS D'ESSAROIS.

(Côte d'Or)

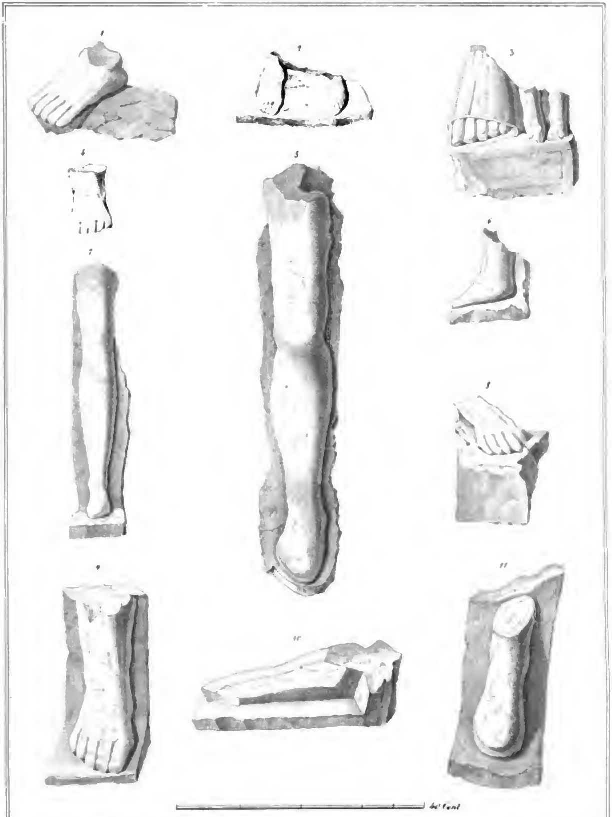


ANTIQUITÉS D'ESSAROIS

(Côte d'Or)

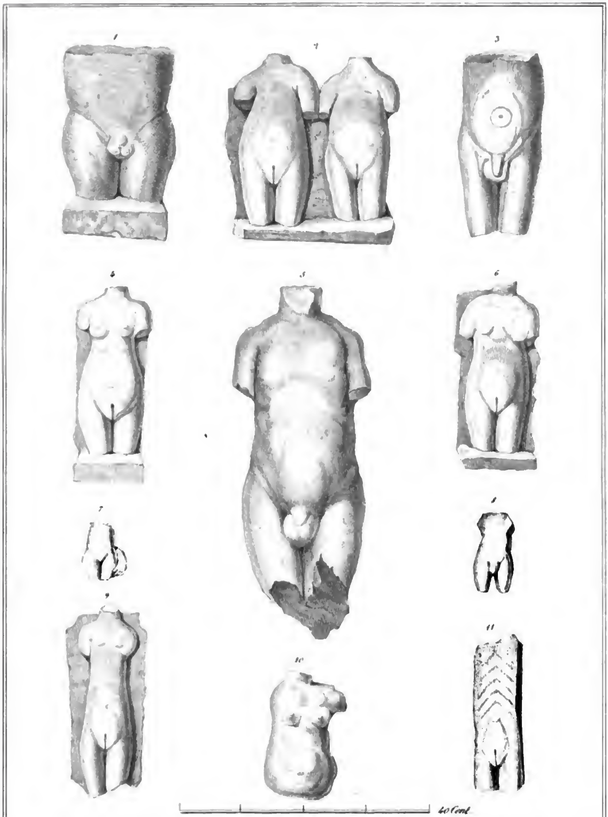


ANTIQUITÉS D'ESSAROIS.
(Côte d'Or)



ANTIQUITÉS D'ESSAROIS

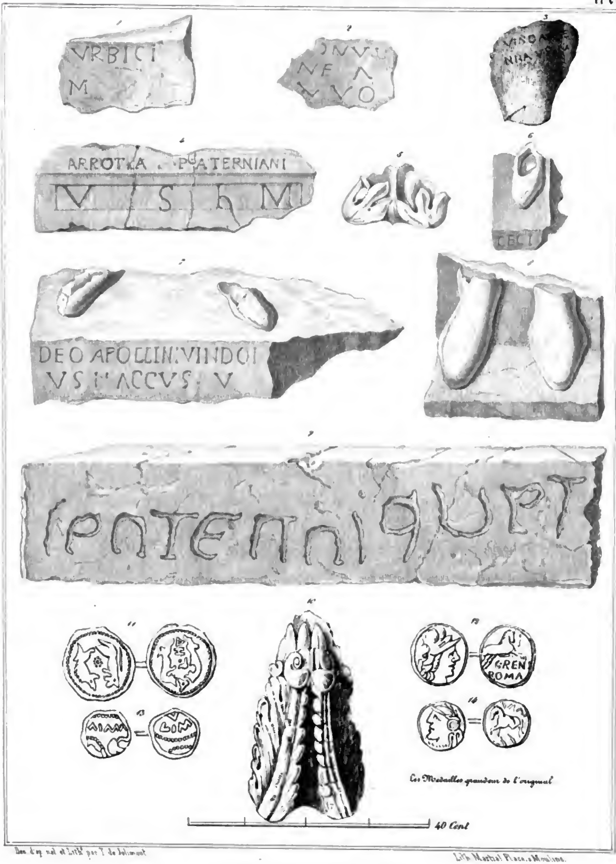
(Côte d'Or)



Lith. Martial Place à Moulins

ANTIQUITÉS D'ESSAROIS

(Côte-d'Or)



Des. d'ap. nat. et Lith. par T. de Jolimont — Lith. Martial Place, à Moulins.

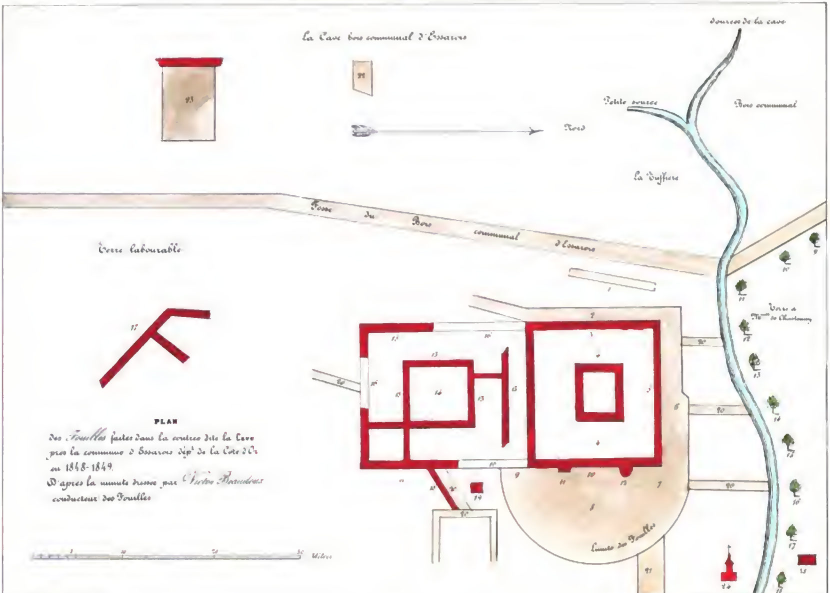
ANTIQUITÉS D'ESSAROIS

(Côte d'Or)



ANTIQUITÉS D'ESSAROIS

(Côte d'Or)



ANTIQUITÉS D'ESSAROIS
(Côte d'Or)